

Secrétariat Général



Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

**CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)**

**CONCOURS D'ACCES AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT DANS
LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT (CAFEP-CAPEPS)**

Rapport de jury présenté par M. BARRUE Jean-Pierre

Président de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

COMMENTAIRE GENERAL DU PRESIDENT DES CONCOURS	4
A. PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	6
1. PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL N° 29 DU 22 JUILLET 2010.....	6
1.1. Commentaires sur les attendus du sujet.....	6
1.1.1. Analyse du sujet :	6
1.1.2. Problématisation du sujet	7
1.2. Connaissances et Contextualisation	8
2. COMMENTAIRES SUR LES PRODUCTIONS DES CANDIDATS	8
3. RECOMMANDATIONS	10
B. DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE	12
1. PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL N° 29 DU 22 JUILLET 2010.....	12
2. SITUATION DE L'EPREUVE ET DU SUJET DANS LE CONTEXTE DU CONCOURS.....	12
2.1. Analyse du sujet	13
2.2. La forme du libelle	13
2.3. Analyse des productions des candidats.....	13
2.4. Problèmes posés par le sujet	15
2.5. L'expression écrite.....	15
2.6. Niveaux de production	16
3. CONSEILS AUX CANDIDATS	17
C. PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSION	18
1. LEÇON DE SPECIALITE	18
1.1. Exposé	21
1.2. Entretien	22
1.3. Conclusion :	24
2. LES PRESTATIONS PHYSIQUES	25
2.1. Activités de la compétence propre n°1	30
2.1.1. Athlétisme	30
2.1.2. Natation	32
2.2. Activités de la compétence propre n°2	33
2.2.1. Canoë-kayak.....	33
2.2.2. Course d'orientation	36
2.2.3. Escalade	38
2.3. Activités de la compétence propre n°3	42
2.3.1. Gymnastique sportive	42
2.3.2. Danse	45

2.3.3. Gymnastique rythmique	47
2.4. Activités de la compétence propre n°4	49
2.4.1. Tennis de table	49
2.4.2. Badminton.....	52
2.4.3. Handball.....	54
2.4.4. Football	57
2.4.5. Rugby	59
2.4.6. Judo	61
2.4.7. Savate-Boxe française	63
D. DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSION : LA LEÇON D'EPS.....	65
1. DEFINITION ET SENS DE L'ÉPREUVE	65
2. PREMIERE PARTIE DE L'ÉPREUVE : « LEÇON D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE »	65
2.1. La question initiale.....	66
2.2. Les éléments du dossier d'établissement fourni aux candidats	66
2.3. Compétences du candidat validées par cette partie de l'épreuve	66
2.4. La leçon d'EPS : exposé et entretien	67
2.5. Niveaux de prestation des candidats	70
2.6. Conseils aux candidats.....	71
3. SOUS ÉPREUVE : AGIR EN FONCTIONNAIRE DE L'ÉTAT DE MANIÈRE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE	71
3.1. La question posée	72
3.2. Exposé et entretien	72
3.3. Niveaux de prestation des candidats	73
3.4. Conseils aux candidats.....	73

COMMENTAIRE GENERAL DU PRESIDENT DES CONCOURS

La session 2013 s'est déroulée cette année encore dans une atmosphère positive du fait d'un nouvel accroissement de plus de 15% du nombre de postes mis aux concours. Seul le concours du CAPEPS a bénéficié de cette augmentation des postes ouverts pour cette session. Ces cent postes supplémentaires ont permis de motiver les candidats tout en posant de manière encore plus aigüe la question du ratio entre le vivier de candidats et le nombre de postes. Ce constat ravive fortement la question des seuils d'admissibilité et d'admission.

Cette session 2013 a été conduite conformément à l'arrêté en vigueur et à la note de service du 5-12-2011. Elle a été la dernière se déroulant dans une temporalité classique d'admissibilité et d'admission, organisées sur une même année civile.

Les cas d'élimination du classement du concours liés à l'obtention de la note éliminatoire de 0/20 sont en régression. Seuls trente-trois cas ont été recensés. Toutefois des cas d'inculture réglementaire ou de déficit avéré de préparation physique sont à signaler. Les futurs candidats sont invités à prendre en compte ce constat.

Seul le cas des candidats blessés ou se blessant lourdement et ne pouvant prolonger leur prestation malgré l'aide du médecin du concours ou du kinésithérapeute, reste douloureux pour le jury comme pour le président

Les enseignements que l'on peut retenir.

Face à un volume de candidats inscrits légèrement inférieur à celui de l'année précédente, 1757 inscrits au CAPEPS et 353 au CAFEP, pour respectivement 660 et 110 postes offerts aux concours, la qualité des copies d'admissibilité reste convenable mais très hétérogène, avec une grande fragilité manifeste de certains candidats. La volonté de permettre au plus grand nombre de candidats de témoigner de compétences préprofessionnelles lors des épreuves d'admission a conduit à retenir un seuil d'admissibilité inférieur de 0,75 pt de moyenne par rapport à la session 2012. Le seuil d'admissibilité retenu pour 2013 a été fixé à 06,00 contre 06,75. Ce choix a été fait délibérément, afin de donner aux épreuves préprofessionnelles d'admission dotées des deux tiers des coefficients (8/12), le soin d'arbitrer la décision de recrutement.

Tout lecteur constatera que pour la session 2013, les seuils d'admissibilité ont été les mêmes pour les deux concours de recrutement des CAPEPS et CAFEP.

Cette année encore, les efforts de pilotage du concours ont conduit à contrôler l'**effet « poids des épreuves »** en vérifiant que les moyennes de notes soient comparables. De ce point de vue, les deux épreuves d'admission dotées chacune d'un coefficient 4, ont joué pleinement leur rôle, les moyennes des deux épreuves d'admission étant, cette année tout à fait comparables : **09,10** et **08,76**. Ainsi, le recrutement s'est bien appuyé sur les prestations complémentaires des candidats dans chacune des deux épreuves, sans faire jouer à l'une ou l'autre un rôle plus décisif dans le classement des candidats. Les résultats de la session 2013 sont, de ce point de vue, exactement à la hauteur de la session 2012.

Le jury du concours s'est penché cette session, comme les autres, sur le **contrôle de l'effet « série de convocation »**. Le président remercie le jury pour avoir permis de réaliser un recrutement donnant statistiquement autant de chances de réussite aux candidats indépendamment de leur série de convocation. La session 2013 a offert la répartition la plus égalitaire des admis depuis que cet effort de pilotage est réalisé. Pour des concours d'une durée aussi grande c'est une réussite qui honore le jury et témoigne du respect dû à chaque candidat

Les commentaires généraux pour les deux épreuves d'admission rappellent les commentaires 2012 qui restent totalement actuels

Les épreuves d'admissibilité témoignent, pour une partie significative des candidats, de connaissances et de compétences de fort bonne qualité, adroitement mobilisées. Pour autant, une autre partie des candidats laisse paraître des faiblesses manifestes qui vont, pour certaines copies, jusqu'à provoquer un questionnement sur l'existence d'une expérience de rédaction académique.

A propos de la première épreuve d'admission, le jury tient à rappeler encore une fois que : Les niveaux **minimaux attendus chez les candidats en C.O et escalade sont les niveaux exigés pour les élèves des collèges et lycées aux examens de fin de scolarité**. Il n'est pas pensable aujourd'hui qu'un candidat ne dispose même pas du niveau de pratique physique attendu chez un lycéen en fin de scolarité. **Le président et son jury souhaitent que les candidats et les centres de formation prennent en compte les exigences du recruteur, car derrière la pratique de ces deux activités de la CP2, sont directement placées la connaissance et la maîtrise du risque imposé ensuite aux élèves, engageant alors les responsabilités civile et pénale de l'enseignant.**

Il reste à chacune et chacun à prendre ses dispositions pour pratiquer les activités qu'il retient au sein du programme, dans le cadre soit des enseignements offerts par les centres de formation, soit des pratiques sportives volontaires universitaires, soit enfin des pratiques libres des clubs et associations. Les niveaux d'exigences sont publiés depuis un an et fixés par le recruteur.

Une alerte est présentée au terme de ce cycle de quatre années de présidence. Le nombre de candidates inscrites est non seulement en régression ne représente que 37% des candidats CAPEPS et 43% du CAFEP, sans pouvoir inverser la représentation lors de l'admission avec 37% de candidates admises au CAPEPS et 46% pour le CAFEP. C'est une alerte également du doyen de l'inspection générale groupe de l'EPS car l'accroissement de la masculinisation du corps des professeurs d'EPS ne répond absolument pas aux besoins de la discipline.

Au terme du concours il convient de signaler que les candidats qui ont été admis ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à **07,79** pour les **760** postes du CAPEPS et de **09,20** pour les **70** postes du CAFEP. L'abaissement de la moyenne du dernier admis a posé la question du seuil d'admission au jury plénier. Le double effet d'abaissement du nombre d'inscrits (normalement pour la dernière année si l'on en croit les prévisions universitaires) et de l'accroissement du nombre de postes de plus de 15% en est la cause.

Nos félicitations sont adressées aux deux majors des CAPEPS et CAFEP ; un homme et une femme, qui présentent respectivement une moyenne de **16,04 /20** et **16,10 /20**. Ces moyennes sont égales pour l'une et supérieure de deux points pour l'autre à celles de la session précédente.

Au nom du jury, le président du concours adresse aux formateurs une invitation à poursuivre les efforts de formation initiale dans une vision intégrée des exigences professionnelles. Nos encouragements, nos efforts respectifs et nos collaborations étroites devraient contribuer à recruter ainsi les professeurs d'EPS dont nous aurons besoin.

Le président, au nom du directoire du concours, remercie chaque membre du jury pour s'être pleinement investi dans la mise en œuvre de cette troisième session d'un concours rénové. Que chacune et chacun soit remercié pour son engagement professionnel et personnel tout autant que pour la qualité de son travail.

A. PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Sujet : "Place de la mesure de la valeur physique en EPS et évolution du regard porté sur les élèves et leurs performances depuis la fin du XIXe siècle".

1. PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL N° 29 DU 22 JUILLET 2010

Les permanences et les transformations de l'éducation physique dans le système éducatif en France depuis la fin du XIXe siècle :

- Les enseignants et les élèves en éducation physique
- Éducation des corps et formation du citoyen en éducation physique
- Valeur physique, santé et performance en éducation physique
- Place et statut des activités athlétiques et des activités de combat en éducation physique

1.1. Commentaires sur les attendus du sujet

1.1.1. Analyse du sujet :

Lors de cette session 2013, l'analyse du sujet devait faire l'objet d'une attention encore plus soutenue dans la mesure où l'absence volontaire d'un groupe verbal représentait ici une contrainte supplémentaire sur le plan méthodologique. En effet, en ne comportant pas de verbe, le présent sujet ordonnait aux candidats de s'engager encore plus dans l'analyse et la problématisation de ce dernier. D'une manière générale, le jury ne remarque pas d'efforts particuliers en ce sens. Si les candidats parviennent généralement à définir les termes (les blocs) du sujet, l'interaction et les liens entre ces blocs ne sont pas mis assez en évidence alors que la double présence du « et » ordonnait aux candidats d'organiser leur réflexion en étudiant plus particulièrement en quoi l'un des deux blocs pouvait être le reflet, la conséquence, voire le moteur de l'autre... Très peu de candidats se sont lancés dans de telles études, privilégiant une lecture linéaire du sujet. La très grande majorité d'entre eux simplifient le sujet à la mise en relation entre la valeur physique (alors que le sujet distinguait la place et la mesure) et le regard porté sur les élèves. Dès l'introduction, il était donc possible de réaliser une première discrimination des productions écrites entre celles qui envisageaient la double étude du « et » et celles réduisant le sujet à sa plus simple expression, l'évolution de la valeur physique depuis la fin du XIXe siècle.

L'un des passages obligés de ce sujet revenait à donner une définition personnelle des notions de mesure, de valeur physique, de regard et de performance. La première notion est généralement entendue comme l'action qui vise à déterminer la valeur de quelque chose tout autant qu'à agir sous contrôle. S'il est donc possible de relier cette notion à celle d'évaluation - ce que beaucoup de candidats ont fait – il fallait toutefois ne pas la réduire à la notion d'évaluation. Quant à la notion de valeur physique, il convenait de rappeler qu'elle est de tout temps établie au regard de critères qui peuvent fluctuer selon les époques. Ainsi il peut s'agir soit de préparer le futur citoyen conformément aux besoins sociaux, mais il s'agit aussi de tenir compte des usages du système scolaire en réfléchissant aux rapports envisagés entre valeur physique et tradition intellectualiste.

Concernant le regard porté sur les élèves, il est généralement abordé d'une manière implicite alors qu'il convenait ici de discuter du degré d'authenticité et des possibles variations constatées au fil du temps. Des questions toutes simples pouvaient servir de mode d'entrée, telles que celles qui cherchent à savoir qui sont celles et ceux qui portent ce regard; en référence à quels contextes et /ou valeurs. En outre, qu'il soit partiel, déformé, total ou neutre, le regard porté sur les élèves ne se réduisait pas à celui de l'adulte ou de l'enseignant. Enfin, au sujet de la notion de performance, le jury regrette la définition souvent très restrictive et généralement limitée à l'exploit sportif mesurable et chiffré. Il fallait en effet dépasser cette définition afin de ne pas réduire le champ possible des performances à la seule dimension physique.

Après avoir pris le temps nécessaire à ce travail de définition, il convenait d'interroger la notion de « place ». Les productions écrites lues lors de cette session permettent de constater que les candidats négligent cette notion et qu'ils sont très rares à la mettre en perspective avec la notion de statut. Plus généralement, le jury constate ici une maladresse très répandue. Bon nombre de copies qui abordent la question de la place de la valeur physique ou de sa mesure, cherchent absolument à

la positionner au regard du concept de santé. Si cette démarche peut s'expliquer par l'association explicite de ces différentes notions dans un des items du programme de l'écrit 1 du CAPEPS et du CAFEP, le sujet n'interrogeait pas directement sur cette association et demandait aux candidats de réfléchir en priorité sur la notion de valeur physique. Dans de très rares cas, les traitements proposés furent de bonne qualité car la plupart se révélèrent défailants dans la mesure où le candidat privilégiait une récitation d'un prêté à penser auquel il avait été confronté en amont des épreuves du concours. Cette attitude révèle alors un hors-sujet que le jury a décidé de pénaliser.

Du point de vue sémantique, la place renvoie à la partie d'un espace occupée, réservée. A ce titre, elle peut rapprocher de la notion d'identité car la place reflète le statut effectivement accordé.

1.1.2.Problématisation du sujet

Etant donné la structure du sujet posé, la problématisation est ici apparue comme l'outil prioritaire pour classer les copies. Les candidats devaient dépasser la simple articulation entre les deux groupes nominaux et ainsi présenter d'une manière explicite un problème tout en ayant soin d'en dévoiler les principaux enjeux. Une mise en relation partielle des différents éléments du sujet ne suffisait donc pas car il fallait avant toute chose contextualiser et historiciser son fil conducteur. De ce point de vue, les différentes problématiques présentées témoignent d'une importante hétérogénéité. Le fil conducteur le plus répandu reste celui qui soutient que la mesure de la valeur physique dépend du regard porté sur les élèves, sans que ces derniers ne soient différenciés pour une même époque.

Quoi qu'il en soit, le jury note que la volonté de problématiser sa réponse est manifeste chez tous les candidats. En effet, peu d'entre eux se lancent dans un devoir sans avoir pris le soin d'annoncer ce qu'ils allaient essayer de défendre comme point de vue. Le souci principal se trouve néanmoins dans l'incapacité de nombreux candidats à tenir dans leur développement ce qu'ils ont annoncé en introduction. Le lecteur se retrouve donc fréquemment confronté à une problématique ambitieuse, voire prometteuse, mais qui n'est tenue qu'en début du devoir. Quelquefois, cette performance s'étale sur une plus longue durée mais le lecteur constate que la référence à la problématique devient de plus en plus ponctuelle ; certains candidats n'hésitant pas à la rappeler d'une manière artificielle dans leurs conclusions partielles. Ces différents subterfuges (méthodologiques) sont connus des membres du jury qui n'hésitent plus désormais à sanctionner une telle attitude.

Sur le plan des maladresses, le jury constate un autre cas de figure qui tente de se généraliser. Cette mauvaise stratégie consiste à présenter une problématique « tombée du ciel », c'est-à-dire sans lien direct avec le sujet posé. Présentée le plus souvent d'une manière artificielle, la problématique renforce la logique de récitation du candidat. Le jury insiste ici tout particulièrement sur la nécessité de relier la problématique aux questionnements et aux définitions qui la précèdent dans l'introduction. Concernant le présent sujet, il aurait été alors possible d'enchaîner presque naturellement les définitions de « valeur physique », « mesure » et du « regard porté sur les élèves » avec un questionnement concernant la nature des liens entre ces notions (le fameux « et » central du sujet).

Concernant le plan, 95% des copies corrigées s'organisent autour d'un plan périodique. Il est toutefois ici utile de formuler quelques remarques de bon sens :

- Alors que l'approche périodique apparaît quelque peu rassurante aux candidats (ils ont ainsi l'impression de traiter toute la période du programme de l'écrit 1), cette structuration n'a d'intérêt que si temporalité choisie s'avère pertinente. Malheureusement, les candidats choisissent trop souvent une périodisation artificielle, « passe-partout », qui correspond à des périodes d'évolution générale de l'EPS dans le système scolaire. Ici, il était plus pertinent de mettre en évidence des phases de rupture importantes concernant l'un ou l'autre des blocs du sujet et d'analyser les implications de ces changements sur l'autre thème.
- Les périodes présentent de forts déséquilibres entre elles : La première partie est généralement très/trop longue (parfois jusqu'aux années 70) alors que la dernière se révèle très courte, centrée sur l'actualité très récente et donc peu propice à la prise de recul, attitude pourtant nécessaire dans le cadre de l'écrit 1.

Enfin, quelques recommandations sont formulées par les membres du jury :

- Les plans thématiques, certes plus difficiles à élaborer, interpellent davantage le correcteur car ils sortent de « l'ordinaire » et surprennent généralement le correcteur dans la mesure où ils éveillent sa curiosité. Cette dernière est généralement bienveillante, surtout lorsque l'intitulé du sujet ordonne aux candidats de s'engager...
- La valeur de la problématique ne dépend pas exclusivement de sa formulation. En effet, plusieurs défauts apparaissent d'une manière récurrente. Les problématiques annoncées doivent être respectées tout au long de l'écrit. Les problématiques ne doivent pas être confondues avec des annonces de plan. Une problématique ne peut être formulée sans définition personnelle et/ou académique préalable des termes du sujet.

1.2. Connaissances et Contextualisation

Tout comme les années précédentes, le jury regrette l'hétérogénéité des connaissances mobilisées lors de cette première épreuve écrite. Le plus souvent, elles sont centrées sur l'EPS sans lien avec ce qui se passe autour. Encore trop de devoirs se contentent de raconter l'évolution de l'EPS alors que certains distillent à très faible dose quelques références à la valeur physique ou à l'évaluation. Cette stratégie, très facilement identifiable, pénalise lourdement les candidats.

La plupart des candidats possèdent de réelles connaissances sur le sujet, support de cette épreuve, preuve que cet item a bien été enseigné en formation initiale. Toutefois, ils ne les exploitent pas avec rigueur, le plus souvent par manque d'approfondissement et de réflexion. Là encore, en ne consentant pas à cet effort intellectuel, pourtant demandé, pour trier leurs connaissances, les candidats s'exposent à une contre-performance.

Parmi les lacunes constatées, celles relatives aux connaissances « contemporaines », c'est-à-dire portant sur la période récente, jouent un rôle là encore négatif. Il ne suffit pas ici de faire référence aux textes officiels en application. Bien au contraire, surtout lorsqu'il s'agit de mettre en perspective sa réflexion avec les enjeux actuels, il convient de faire preuve ici de bon sens et de sens critique. D'une manière concrète, la période contemporaine (post 2000) s'avère largement négligée dans les copies et les troisièmes parties s'étendant de 1980 à nos jours restent les plus pauvres et les plus approximatives quant aux dispositifs et intentions poursuivies en EPS pour mesurer la valeur physique des élèves.

Concernant l'usage de citations et de références, le jury constate la faculté des candidats à se référer à des travaux scientifiques relativement nombreux et variés mais il regrette les erreurs commises et les restitutions incomplètes et/ou fausses de certains travaux, attitude qui renforce le caractère superficiel, voire artificiel de certaines citations.

Le jury insiste sur l'absolue nécessité de contextualiser la réponse apportée au sujet et condamne les réponses internalistes, trop souvent répandues¹. Dans la présente épreuve, l'analyse du contexte scolaire, social, politique et culturel apportait une plus-value incontestable à la qualité de la réponse fournie.

2. COMMENTAIRES SUR LES PRODUCTIONS DES CANDIDATS

Le jury a pu identifier 5 types de copies sur le plan de **Structuration des devoirs et des qualités rédactionnelles**

Niveau 1 : Bandeau 1 (B1)

Les copies placées dans ce 1^{er} bandeau (B1) ne questionnent pas le sujet et présentent le plus souvent une fresque sur l'histoire de l'EPS ou parfois sur l'histoire du sport. Quelquefois, l'histoire contée par le candidat fait allusion à la notion de valeur physique mais uniquement sur un plan très

¹ Les références extérieures au champ de l'EPS restent rares ; en particulier dans le domaine des sciences de l'éducation. Il ressort de l'ensemble des copies le sentiment que l'EPS se fait seule, dans l'école.

général et allusif. Les copies présentent de multiples erreurs. Sur le plan des connaissances mobilisées, ces copies sont généralement structurées par une fresque déconnectée du sujet. Le discours produit est vague et aucun projet de démonstration n'est entrevu. Dès le début de la copie, l'analyse défailante des mots clefs et de la structure du sujet montre le degré d'impréparation du candidat, notamment sur le plan méthodologique. Les copies non achevées (mauvaise gestion du temps expliquant l'absence d'une partie ou de la conclusion) ont été placées elles aussi en B1

Niveau 2 : Problématisation centrée sur la valeur physique (B2)

Les copies du bandeau 2 (B2) privilégient une approche descriptive et définissent au mieux un ou deux termes du sujet. Les candidats présentent le plus souvent une problématique qui traite de l'histoire de la mesure de la valeur physique en général. Ils se focalisent essentiellement sur la notion d'évaluation, surtout à partir des années 1960 (outils et textes officiels) et limitent la mesure de la valeur physique à l'évaluation des élèves en EPS. Les candidats envisagent la « performance » comme seule production sportive et l'EP progresse dans un contexte que l'on décrit alors que certaines périodes sont mal maîtrisées. Le regard porté n'apparaît qu'en filigrane. Ce bandeau se caractérise par un catalogue de connaissances souvent en appui sur la notion de santé qui apparaît dans la thématique du programme (sans pour autant associer ce thème à l'élaboration d'une problématique pertinente pour le sujet). Pour les candidats, la valeur physique est une notion évolutive et changeante au cours du temps, selon les divers contextes dans lesquels elle a pris place. Quelques copies traitent de l'évolution de l'importance de la valeur physique en proposant des degrés possibles (importante, secondaire, mineure).

Niveau 3 : Problématisation de la mesure de la valeur physique avec soit la performance, soit le statut de l'élève (B3)

Les copies du bandeau 3 (B3) accordent un peu plus d'importance aux élèves sans que cette logique guide nécessairement le projet de démonstration. La problématique aborde l'histoire de la mesure de la valeur physique au sein de laquelle apparaît la question du regard porté sur les élèves ou sur leurs performances. Ces notions sont généralement définies à partir de leur sens commun. Sur le plan sémantique, on constate un amalgame entre la mesure de la valeur physique et la performance, plus particulièrement lors de la période 1960-2012. La relation causale suggérée dans le sujet est encore abordée à sens unique. Les candidats convoquent souvent la situation d'une EPS en quête de légitimité scolaire comme un des facteurs explicatifs de l'importance de la mesure de la valeur physique. Si la thèse est classique, elle pouvait renvoyer à un argumentaire tout à fait probant. Généralement, la problématique annoncée est suivie et aborde les dimensions suivantes :

*La place de la mesure (quantitative et qualitative) de la valeur physique en EPS organise l'évolution de la performance en EPS, de façon non linéaire depuis la fin du XIXe siècle, à travers notamment les modalités changeantes d'évaluation en EPS selon le type d'élève à former et le contexte.

*Le passage d'une mesure directe de la valeur physique (sur l'élève) à une mesure indirecte de celle-ci change la place de la valeur physique en EPS au gré des conceptions de l'élève et de l'apprenant et au regard des contextes sociétaux. Ces derniers ont notamment permis à l'élève d'avoir une place différente et de plus en plus importante en EPS.

* La place de la mesure de la valeur physique est en lien étroit avec la notion de performance. Néanmoins, la pluralité des acteurs qui interviennent dans le champ de l'EP entraîne des points de vue différents concernant l'utilisation de la performance comme indicateur de la valeur physique des élèves qu'on souhaite former.

Niveau 4 : Causalité entre la valeur physique, la performance et le statut de l'élève (B4)

Les copies placées dans le bandeau 4 (B4) montrent que les trois pôles du sujet sont explicitement traités et mis en lien au regard du sujet qu'il fallait questionner. La majeure partie des problématiques envisagent une relation causale simple et traitent l'histoire de la mesure de la valeur physique comme reflet de celle du regard porté sur les élèves et leurs performances tout en suggérant des décalages possibles entre la valeur physique et le regard. Des références théoriques étayent les définitions des mots clefs, l'évolution de la mesure de la valeur physique et les représentations des élèves (modèles). La notion de performance est quant à elle élargie. Selon ces candidats, le « reflet »

de l'histoire de la mesure de la valeur physique et de sa place sont plus ou moins fidèles à l'évolution de la performance (et du regard porté sur les élèves, considérés ici dans leur diversité (sexe, âge, handicap, origine sociale, etc.).

Les problématiques abordées sont généralement structurées autour de ces deux exemples :

La valeur physique occupe une place variable eu égard au contexte changeant : l'évolution du regard sur les filles et les inaptes tend à faire diminuer la place de la performance.

L'évolution du regard porté sur les élèves est révélatrice de la manière dont les acteurs de l'EPS prennent en charge les corps de ces derniers, transformant ainsi la place de la valeur physique et la manière de la mesurer. Les performances à atteindre par les élèves s'en trouvent modifiées pour répondre aussi aux transformations de la société selon les époques.

Niveau 5 : Causalité variable, multifactorielle et parfois inversée de la mesure de la valeur physique et du regard porté sur les élèves et leurs performances (B5)

Les copies placées dans le bandeau 5 (B5), qui représente le niveau le plus élevé des productions écrites, abordent le sujet d'une manière dialectique, notamment pour ce qui concerne ses trois pôles ou sous-ensembles. Au demeurant les termes du sujet sont définis de façon exhaustive, référencée et pertinente. Enfin, le sujet est élargi, tout en étant toujours cadré, les notions de performance et d'élèves, conçus ici dans leur diversité, sont explicitement traitées de façon plurielle en prenant appui dans divers champs d'analyse mais toujours au regard d'un contexte et d'enjeux pertinents sélectionnés. Les relations sont envisagées aussi bien sur le plan interne qu'externe au champ de l'EPS et la réciprocité des influences structure la réflexion des candidats.

Ces meilleures copies proposent une analyse fine du sujet et des mots clefs examinés dans des registres différents qui font apparaître des ruptures pertinentes. Les références sont utilisées à bon escient et viennent enrichir la réflexion en donnant du recul et de la profondeur à l'analyse. Toutes ces copies font apparaître une bonne connaissance/maîtrise/articulation des transformations culturelles, sociales et sociétales au regard du sujet proposé.

La problématique envisage des relations causales complexes et positionne le sujet au regard d'enjeux plus généraux comme en témoigne l'exemple ci-dessous :

* La place accordée à la mesure de la valeur physique et au regard porté sur les élèves (filles et garçons, en situation de handicap, issus de milieux sociaux différents) et sur les performances de ceux-ci a évolué, notamment sous l'influence de la légitimité et de la représentativité culturelle de l'EPS qui ont permis d'aborder des débats éthiques plus larges (internes et externes) au sein de la discipline.

3. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suggérées dans le rapport de l'an passé restent valables pour l'écrit 1 de cette année. De plus, les membres du jury souhaitent rappeler que l'écrit 1 du CAPEPS externe et du CAFEP nécessite des candidats une habitude de la dissertation et un entraînement à une réflexion en temps limité à partir de formulations très diverses de sujets. Ils estiment qu'une réflexion sur les termes du sujet doit être menée dès l'introduction mais que leur définition éventuelle n'a de sens que si elle rend plus intelligible la suite du devoir.

Dans un très grand nombre de copies, la problématisation s'est révélée être une description diachronique de l'EPS au travers du XXe siècle. Si la problématique est généralement annoncée, elle ne doit en aucune manière demeurer descriptive et approximative mais doit au contraire mettre en valeur un exposé clair et abouti. La logique explicative doit donc être privilégiée au détriment des logiques, narratives et descriptives, beaucoup trop présentes et qui au demeurant, s'essouffent au fur et à mesure des parties.

En définitive, les membres du jury ont pu observer deux attitudes : d'une part, les candidats peuvent faire preuve d'une réflexion intéressante, voire pertinente mais ils ne disposent pas des connaissances pour étayer leurs arguments. D'autre part, les candidats semblent disposer de

connaissances pertinentes par rapport au sujet mais faute de conceptualisation intellectuelle, ils se contentent de les réciter sans défendre un jugement qui leur soit propre (traitement descriptif et cumulatif).

Les membres du jury soulignent aussi l'importance de disposer à la fois d'un corpus solide et varié de connaissances sur l'histoire de l'éducation physique et sur les cadres théoriques mobilisables. Par ailleurs, les références doivent venir explicitement étayer et renforcer la démonstration. Elles doivent de ce fait être parfaitement maîtrisées. Un devoir narratif, même très bien documenté, ne saurait remplacer l'administration bien conduite de la preuve. Toutefois, de nombreux candidats semblent inscrire leurs réflexions dans des cadres de pensée rigides et systématiques, s'autocensurant même dans leurs analyses, alors que l'originalité d'une approche, la singularité d'une structuration, la pertinence des questions posées sont préférables à la répétition de schémas pensés en amont de l'épreuve.

B. DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Sujet : En quoi et comment la connaissance théorique des processus de planification et d'interaction en situation d'enseignement – apprentissage, permet-elle à l'enseignant d'EPS de mieux conduire les leçons relevant des deux compétences propres suivantes : « Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique » et « Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi ».

Vos champs d'illustration couvriront nécessairement les deux cycles d'enseignement du second degré.

1. PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL N° 29 DU 22 JUILLET 2010

Dissertation ou étude de cas sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

- Les acquisitions motrices : de la prise d'information à la régulation posturale.
- Les processus d'interaction en situation d'enseignement-apprentissage.
- L'artistique et le sensible en EPS : de l'apprentissage à la certification.
- Le développement des ressources, l'acquisition de compétences, dans les activités physiques relevant de la compétence propre n°2.

2. SITUATION DE L'EPREUVE ET DU SUJET DANS LE CONTEXTE DU CONCOURS

Dans la seconde épreuve d'admissibilité, il s'agit de répondre à une question précise formulée en regard de l'exercice du métier pour lequel le concours est ouvert. Le niveau d'exigence, en pleine adéquation avec un niveau académique de Grade Master (Bac + 5 années d'études), suppose la capacité à formuler des choix éclairés et pertinents pour intervenir efficacement dans le milieu scolaire de l'EPS au second degré. Le candidat doit faire la preuve de l'acquisition de connaissances scientifiques, disciplinaires ou pluridisciplinaires, nécessaires à la pratique professionnelle et articulées avec les situations rencontrées sur le terrain, analysées à l'aide d'outils conceptuels et éclairées des apports de la recherche universitaire. **À ce titre, mettre en synergie expériences et connaissances disciplinaires et pluridisciplinaires est une nécessité de l'épreuve. Ceci suppose de dépasser le simple fait de réciter un cours ou de faire montre d'érudition, pour aller vers des prises de décision raisonnées en milieu éducatif complexe.**

Le sujet à traiter s'inscrit dans une logique définie par des textes délimitant les modalités de l'épreuve, et par un programme. De façon plus particulière, le sujet 2013 renvoie explicitement au deuxième item du programme « Les processus d'interaction en situation d'enseignement-apprentissage ». En orientant les réponses autour des compétences propres 3 (Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique) et 5 (Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi), le sujet convoque de manière implicite le troisième item portant sur « L'artistique et le sensible en EPS : de l'apprentissage à la certification ».

Le jury de l'épreuve tient à rappeler les quatre points qui caractérisent la spécificité de l'épreuve d'écrit 2 :

- Dimension préprofessionnelle

La dimension préprofessionnelle de cette épreuve requiert une posture dialectique entre pratique et théorie. Elle suppose que les propositions d'intervention soient éclairées par les connaissances et expériences du candidat. L'articulation de la formation à/par la recherche trouve ainsi son expression dans les liens établis entre questions professionnelles et données issues de la recherche. À cet effet, l'épreuve ne saurait se réduire à une simple application des données de la recherche au terrain des pratiques : une lecture informée des travaux scientifiques propres à éclairer l'exercice de la professionnalité, mettra en tension questions pratiques et problématiques de recherche. Une posture spéculative critique et nuancée autorisera ainsi la formulation de propositions didactiques et pédagogiques plausibles, argumentées et originales. De la qualité de l'argumentation aux plans

éthique, réglementaire, didactique, scientifique et technologique dépendra la qualité des propositions professionnelles formulées.

- **Connaissance du système éducatif**

La connaissance du système éducatif est une donnée incontournable de ce concours de recrutement de la fonction publique. Elle porte sur le fonctionnement du système, ses missions et contraintes, les dispositions et autres textes en vigueur dans le champ disciplinaire. Si la maîtrise parfaite des textes relève d'une compétence de fonctionnaire titulaire, il reste qu'une véritable culture des données institutionnelles est requise pour attester de la maîtrise des cadres réglementaires de la discipline d'enseignement, telle qu'elle est prescrite et mise en œuvre dans toutes ses dimensions (scolaire et périscolaire, adaptée, optionnelle, certificative, etc.). Les instructions officielles étant des ressources utiles et nécessaires pour l'exercice du métier, il est du devoir du candidat de s'y référer précisément et de façon actualisée.

- **Connaissance des élèves**

La connaissance des élèves est une préoccupation centrale et incontournable. Elle porte sur leur diversité, les degrés d'enseignement, les curricula, le processus d'orientation, les acteurs et partenaires de l'acte éducatif, l'éthique du métier, l'innovation et l'expérimentation pédagogiques, les méthodes de conduite de la classe. Il convient donc de mettre en rapport les discours et les exemples pratiques illustrant l'argumentaire et le propos.

- **Mise en réseau des connaissances**

La mise en réseau des connaissances à partir de questions professionnelles extraites de stages d'observation et/ou en responsabilité, la lecture critique d'articles issus de revues professionnelles et scientifiques et la compétence à formuler des propositions pertinentes en regard de questions professionnelles complexes sont des atouts certains qui doivent s'allier à la parfaite maîtrise des domaines méthodologique, technologique et didactique des Activités Physiques, Sportives et Artistiques en contexte scolaire et en milieu éducatif.

2.1. Analyse du sujet

Le sujet de cette session met en question les connaissances scientifiques centrées sur les processus de planification et d'interaction en situation d'enseignement-apprentissage, mobilisées par l'enseignant d'EPS et l'optimisation de la conduite des leçons dans les compétences propres deux et trois.

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons aborder la forme du libellé, l'analyse des productions des candidats au regard des attendus du sujet, les problèmes posés par le sujet et l'expression écrite.

2.2. La forme du libelle

Le libellé se présente en deux parties. La première est une double question ouverte « en quoi » et « comment » à laquelle il fallait répondre. Si le en « quoi » appelle à réfléchir aux conditions et aux limites, la question du « comment », incontournable en écrit 2, renvoie aux mises en œuvre. Le jury a pu constater que les productions des candidats se sont majoritairement concentrées autour du « comment ». Rarement pris en compte, le « en quoi » invitait les candidats à évoquer les nuances et les limites de la mobilisation des connaissances relatives aux processus de planification et d'interaction pour l'optimisation de la conduite des leçons. De la même façon, la complexité du libellé a conduit un grand nombre de candidats à occulter un certain nombre de termes. La seconde partie du libellé est une injonction qui demandait aux candidats de proposer des illustrations en collège et en lycée(s). L'absence d'illustration dans un des deux cycles d'enseignement a pénalisé un certain nombre de copies. Le jury rappelle l'intérêt d'une analyse méthodique de l'ensemble des termes du sujet qui ne se limite pas aux seules thématiques qu'il renferme.

2.3. Analyse des productions des candidats

Ainsi formulé, le sujet tend à mettre en débat l'idée qu'il existe un corpus de références théoriques relatif aux processus de planification et d'interaction disponible et mobilisable par l'enseignant d'EPS en situation d'enseignement - apprentissage. Utilisé au singulier, « la connaissance théorique » est un terme générique qui peut renvoyer à un discours scientifique référencé, institutionnel ou issu de la pratique. Il s'agit en quelque sorte d'un « dire » pour le « faire » et/ou d'un « dire » sur le « faire ». Le jury relève que dans la plupart des copies, la connaissance théorique des processus de planification et d'interaction se réduit à une définition des termes planification et interaction. On relève dans de nombreuses copies une méconnaissance du processus de planification/interaction. Les candidats ont globalement perçu que la planification était du côté de la phase de conception de l'enseignement, ce que l'enseignant prévoit : il s'agit d'anticiper dans la mesure du possible les objectifs prévus (cycle et

leçons) en référence aux compétences des programmes et aux programmations d'APSA, les différentes situations d'apprentissage ainsi que leur organisation (aménagement matériel, formes de groupement, etc.) de manière à favoriser l'aide à la décision de l'enseignant. La planification « se définit en rapport avec l'interaction (sans interaction il n'y aurait pas de planification) et constitue une composante stratégique (au sens où elle ne pourrait pas avoir lieu) mais nécessaire de l'activité des enseignants face aux contraintes de l'interaction » (Durand, 1996).

La notion d'interaction a en revanche prêté à confusion. Dans l'esprit de l'auteur du sujet, la phase d'interaction concerne la situation de classe proprement dite, c'est-à-dire le moment où l'enseignant est en situation de face à face avec les élèves quand il « fait la classe ». Les recherches déjà anciennes sur le travail enseignant distinguent la phase pré-active et la phase interactive en pointant le fait qu'il est impossible de prévoir tous les événements susceptibles de survenir dans la leçon. L'enseignant a une rationalité limitée, le métier enseignant est avant tout un métier d'interactions humaines où il convient de faire face à des imprévus et de décider dans l'urgence. L'action de l'enseignant en classe ne se réduit pas à la mise en œuvre de plans d'exécution préalablement établis, elle émerge et se construit en fonction des évolutions du contexte. Si les actions de l'enseignant peuvent être partiellement anticipées, elles obéissent principalement à une dynamique intrinsèque. Les décalages entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé sont dès lors très fréquents dans l'exercice quotidien du métier et sont somme toute « ordinaires » en classe. On constate en effet que le projet didactique de l'enseignant entre parfois en contradiction avec les intentions des élèves ce qui provoque des écarts entre le savoir enseigné et le savoir appris. L'enseignant compétent est finalement celui qui sait faire face au caractère imprévisible des situations tout en ne perdant jamais de vue sa mission d'instruction. Il répond ainsi au double mandat qui lui est confié : transmettre le savoir et socialiser.

Notons au passage que ce qui n'apparaît pas acceptable est la distinction, parfois entretenue en formation initiale, entre la planification qui se situerait essentiellement dans le registre du didactique et l'interaction dans celui de la pédagogie. Cette distinction n'est pas tenable et témoigne d'un manque de connaissance des travaux en sciences de l'intervention et notamment des recherches en didactique qui soulignent qu'une partie des interactions enseignants/élèves portent sur des objets de savoir, ces interactions de nature didactique visent à transformer l'activité des élèves en fonction des objectifs visés, c'est pourquoi les contenus véritablement enseignés en EPS émergent au fil des interactions enseignants/élèves. Le contenu de l'intervention de l'enseignant est ainsi analysé comme le produit de l'action conjointe professeur-élèves autour d'objets de savoirs à enseigner et à apprendre.

Dans la grande majorité des copies, la notion d'interaction a été appréhendée de façon très générale, peu reliée aux situations de classe et à l'intervention du professeur. Les candidats ont surtout mis en avant les interactions élèves/élèves avec des parties entières consacrées aux interactions de tutelle et au conflit sociocognitif. Il ne s'agit pas d'écarter ce type d'interprétation à condition de concevoir les interactions de tutelle comme un dispositif d'enseignement-apprentissage planifié par le professeur et où il joue un rôle primordial lors des mises en œuvre. Dans de nombreuses copies ce dispositif semble se suffire à lui-même pour créer un climat propice à l'apprentissage, le professeur déléguant la responsabilité d'enseigner au tuteur, par exemple au sein de dyades dissymétriques. Certains candidats ont su montrer que l'enseignant avait pour mission de former les tuteurs en mettant l'accent sur le contenu de la relation tuteur/tutoré de façon à ce que l'étayage du tuteur vis-à-vis du tutoré produise les effets escomptés.

Par ailleurs, les interactions enseignant/élèves sont évoquées mais la question de la transmission du savoir est souvent occultée alors que la situation d'enseignement-apprentissage est au cœur du sujet. La confrontation à un environnement physique et/ou humain dans lequel l'enseignant a toute sa place pour réguler l'apprentissage des élèves est, la plupart du temps, laissée en suspens. Le candidat s'en remet à la logique interne (à « l'essence ») de l'activité afin que les interactions soient les plus fécondes possibles : travail porteur/voltigeur en acrosport, création d'une chorégraphie collective en danse, usage de la parade en musculation, rôle du spectateur pour apprécier la qualité d'une prestation individuelle ou collective dans les APA, etc.

On perçoit finalement assez peu l'intervention de l'enseignant. Or étudier les processus de planification/interaction suppose de considérer l'activité professionnelle comme étant en partie pilotée par des décisions de planification. En professionnel de la régulation des apprentissages, l'enseignant doit guider les élèves dans leurs apprentissages tout en sachant que son intervention *in situ* n'est pas un « long fleuve tranquille » (les travaux sur l'expertise enseignante font état dans les plans de cours de cadrages souples pour permettre de réagir face aux aléas des situations de classe). La situation d'enseignement-apprentissage peut être adaptée aux possibilités des élèves, et un certain nombre de variables peuvent même être prévues en cas d'échec, mais elle est d'abord un milieu potentiel pour apprendre, dans lequel les élèves peuvent choisir de s'engager ou de ne pas s'engager. À ce titre, certains candidats soulignent que le rapport des élèves à l'école et aux disciplines scolaires constitue parfois un frein aux apprentissages. L'enseignant a ainsi à gérer des comportements déviants parce

que les élèves n'ont pas su adopter la posture d'apprenant et n'ont pas intégré le métier d'élève, les interactions verbales enseignants/élèves relèvent ainsi du registre relationnel ou organisationnel et sont orientées vers le contrôle de la classe et le maintien de l'ordre scolaire.

Enfin le sujet nécessite d'examiner les rapports entre les savoirs produits par la recherche (la connaissance théorique des processus de planification et d'interaction en situation d'enseignement-apprentissage) et l'activité du praticien quand il enseigne. Rares sont les candidats qui posent la question de l'articulation entre les savoirs professionnels de l'enseignant d'EPS et l'usage qu'il peut faire des savoirs issus de la recherche. On sait que ces derniers subissent des transformations ou des conversions lorsqu'ils passent d'une institution de recherche à une institution comme l'école. Si l'on considère que les savoirs issus de la recherche peuvent faire office de ressources possibles pour l'action de l'enseignant, cela nécessite de rompre avec le modèle de la science appliquée. Le recours aux travaux de recherche doit permettre aux praticiens de s'en servir comme des instruments de lecture de leur propres situations de travail (on peut à ce titre parler de posture réflexive) tout en développant une attitude critique et éclairée à leur égard.

Les bonnes copies ont montré des capacités à présenter des arguments répondant à la problématique énoncée en utilisant à bon escient les connaissances académiques et en les illustrant dans des situations professionnelles précises et développées. L'écueil de nombreux candidats se situe dans leur capacité à illustrer leurs arguments d'un point de vue professionnel. La faiblesse des illustrations a desservi de nombreux candidats, les situations d'enseignement-apprentissage étant insuffisamment détaillées et/ou non pertinentes.

2.4. Problèmes posés par le sujet

Ainsi, la complexité du libellé, à travers le nombre important de ses éléments constitutifs, en rend le traitement difficile pour les candidats. Au-delà du « en quoi et comment », l'éventail des questions soulevées par le sujet émerge de la mise en relation de ses différents termes : processus de planification et d'interaction, mieux conduire les leçons, la situation d'enseignement-apprentissage, les 2 CP, le(s) lycée(s), le collège, etc.

De ce fait, les candidats ont eu tendance à focaliser leur traitement sur certains éléments du sujet. Un certain nombre de candidats ont ainsi redéfini et réduit le sujet à l'utilisation des connaissances sur les processus de planification et d'interaction aboutissant à des illustrations en CP3 et CP5, occultant complètement les autres termes du sujet. Le « en quoi » par exemple n'est quasiment jamais évoqué par les candidats, la connaissance théorique des processus de planification et d'interaction se réduit à une définition des termes planification et interaction, la conduite des leçons n'est pas traitée dans la perspective d'une planification à moyen terme (articulation des leçons entre elles) : au mieux il s'agit de la leçon mais le plus souvent l'intervention de l'enseignant est circonscrite à la situation d'enseignement-apprentissage. Le terme « mieux » associé à la conduite des leçons a été oublié par la majorité des candidats. De nombreux candidats ont privilégié le « comment » sans jamais en questionner les limites.

Seules les CP 3 et CP 5 avec les APSA qui y sont associées ont bien été repérées comme des éléments incontournables du sujet. Sur ce plan les candidats montrent une bonne maîtrise des textes. Toutefois, de nombreux candidats n'ont pas su identifier que le sujet renvoie aux compétences professionnelles à mobiliser pour favoriser les apprentissages des élèves (les 10 compétences professionnelles du référentiel relatif au métier d'enseignant sont d'ailleurs fréquemment mentionnées). Le processus de planification et d'interaction relève d'une modélisation de l'activité enseignante convoquant des connaissances théoriques sur la spécificité du travail enseignant (travail pour la classe et dans la classe). Les auteurs de référence sont rarement nommés : Charlier (par exemple, « planifier un cours c'est prendre des décisions », 1989), Barrère, Yinger, Shavelson, Perrenoud, Altet, Bru, Tochon, Tardif et Lessard pour leurs travaux en sciences de l'éducation. Dans le champ de l'EPS, Riff et Durand ne sont jamais cités alors que c'est une référence clé pour analyser le processus décisionnel des enseignants EPS, on note ici et là l'apparition de certains chercheurs en sciences didactiques et didactique de l'EPS (Sensevy, Amade-Escot, Loquet) voire des références à la psychologie cognitive située dit cours d'action (Gal-Petitfaux).

Au final, il était attendu que le candidat traite de la plus-value que peut apporter la connaissance des processus de planification et d'interaction dans la conduite des leçons. Ces deux processus étaient à traiter de façon équilibrée. Aborder les influences réciproques de ces deux processus pouvait donner davantage de force argumentaire au devoir.

2.5. L'expression écrite

Quelques rares copies présentent un niveau faible de maîtrise de la langue française (syntaxe, vocabulaire, grammaire et orthographe). La précision et le nombre des sources citées (orthographe correcte du nom des auteurs, année de parution, titre de l'ouvrage) est un élément de valorisation de

la copie pour peu qu'elles soient véritablement utilisées pour l'argumentaire et non plaquées dans le texte.

D'une façon générale, les devoirs sont convenablement structurés. Les introductions sont assez souvent soignées. Elles font apparaître une contextualisation, une définition des termes ou d'une partie des termes du sujet, un questionnement le plus souvent large et une tentative de problématique et une annonce de plan.

Parmi les copies présentant une introduction prometteuse, un certain nombre d'entre elles débouchent sur un devoir relativement pauvre, le plan annoncé se révélant être alors un cadre souvent vide de contenu, sans réel traitement du sujet. On constate en effet fréquemment un décalage entre le questionnement souvent pertinent et accrocheur proposé dans l'introduction et les réponses apportées dans le développement.

2.6. Niveaux de production

NIVEAU 1.

Le devoir dérive systématiquement vers des thématiques connexes, non explicitement reliées au sujet (motivation ; pédagogie du projet ; pédagogie différenciée ; évaluation certificative, diagnostique et formative ; réussite des élèves, etc.). Certains éléments incontournables du libellé du sujet sont absents de la copie : la CP3 et/ou la CP5 ; le collège et/ou le lycée. Le discours est péremptoire, non fondé et auto-légitimé. Parfois, il manque de cohérence et la maîtrise de la langue est problématique. On trouve également à ce niveau des copies non rédigées ou non achevées formellement par une conclusion.

NIVEAU 2.

Le devoir est organisé exclusivement autour du « comment ». Les notions de planification et d'interaction sont plus ou moins définies, non référencées ni distinguées entre elles (confusion). Certaines interactions sont évoquées, surtout entre élèves et plus rarement entre le(s) élève(s) et l'enseignant. D'un point de vue structurel, les interactions sont envisagées de manière quasi-exclusive comme des formes de groupement. À ce niveau, le lien entre enseignement et apprentissage n'est jamais questionné. Tout se passe, en quelque sorte, comme s'il suffisait qu'un enseignant soit présent pour que les élèves apprennent (magie de l'enseignant). La conception de la situation d'enseignement-apprentissage est occultée et le savoir oublié. À ce niveau, les liens théorie – pratique ne sont pas travaillés : il n'y a pas d'opérationnalisation de la connaissance théorique dans la pratique et/ou pas de théorisation des exemples. Des bribes de liens avec le sujet apparaissent de manière sporadique dans les copies. Les CP sont prétextes à l'illustration. De manière moins marquée qu'au niveau 1, certains devoirs dérivent de manière ponctuelle vers des thématiques connexes non explicitement reliées au libellé du sujet.

NIVEAU 3.

À ce niveau, les devoirs sont toujours organisés prioritairement autour du « comment ». Le « en quoi » peut être évoqué sans pour autant être traité. Les notions de planification et d'interaction sont clairement définies, parfois référencées, abordées parfois de manière complémentaire, le plus souvent indépendamment l'une de l'autre. La pluralité des interactions portent sur les échanges élèves – élèves et élèves – enseignant. Les interactions sont envisagées sous différents aspects : leur structure (élève(s)-élève(s), élève-savoir, élève(s)-enseignant, etc.), leur contenu (feedback, tutorat, aide, coaching, dyade) et leur fonction (faire apprendre, motiver, engager). À ce niveau, le lien entre enseignement et apprentissage commence à être questionné par la présence plus ou moins développée de : soit l'activité de l'élève (ou des élèves), soit de ce qu'il y a à apprendre soit de l'intervention de l'enseignant.

Les copies dans ce niveau décrivent de manière plus ou moins détaillée la situation d'enseignement – apprentissage. La conduite des leçons est envisagée sous l'angle du guidage et/ou de la régulation. Elle permet de créer les conditions de l'apprentissage.

On relève ici, une tentative d'opérationnalisation de la connaissance théorique dans la pratique (et éventuellement de la pratique vers la théorie) ainsi qu'une présence simultanée d'illustrations dans les deux CP dans les deux cycles de collège et de lycée(s).

NIVEAU 4.

À ce dernier niveau, on relève une réelle opérationnalisation de la connaissance théorique dans la pratique (et/ou inversement) à travers une présence simultanée d'illustrations dans les deux CP dans les deux cycles de collège et de lycée(s). Le « en quoi » et le « comment » sont traités et reliés. Les processus de planification / interaction sont clairement définis, référencés et mis en relation (à travers par exemple des écarts entre prévu et réalisé). Les interactions sont envisagées dans leurs diversités et leur complexité sous différentes déclinaisons : élève – milieu ; élève(s) – élève(s) ; enseignant –

élève(s), enseignant – savoir – élève(s). Les interactions sont traitées en tant qu'influences réciproques. Leur structure, leur contenu et leur fonction apparaissent de manière plus ou moins combinées.

Les copies situées à ce niveau traitent du lien entre apprentissage et enseignement à travers la mise en relation de l'activité de l'élève ou des élèves, les enjeux d'apprentissage et l'intervention de l'enseignant. La situation d'enseignement – apprentissage est détaillée.

La leçon, présentée comme unité d'apprentissage, se décline au pluriel par la prise en compte d'une temporalité et d'une programmation à court, moyen et long terme. La conduite des leçons envisagée sous l'angle du guidage et/ou de la régulation intègre certaines caractéristiques du contexte, notamment celles des élèves.

Les meilleures copies dans ce niveau ont pris en compte le « mieux » dans la conduite des leçons en pointant la plus-value que pouvait apporter la mobilisation de la connaissance relative aux processus de planification et d'interaction.

Quelques rares copies ont mis en évidence des points communs et des différences entre les deux CP ou ont pris appui sur la particularité des CP3 et CP5 et parfois, à un grain plus fin, sur la spécificité des APSA de nature à favoriser tel ou tel type d'interaction.

3. CONSEILS AUX CANDIDATS

Au terme du rapport de cette deuxième épreuve d'admissibilité, le jury invite les candidats à :

- profiter des périodes de stage en situation pour relier les connaissances académiques issues de leur cursus de formation et la situation d'enseignement. Il serait ainsi judicieux d'utiliser ces moments pour interroger les données théoriques afin de constituer une « banque » d'exemples ou illustrations, notamment en rapport avec les items du programme.
- éviter de reprendre de manière textuelle des corrigés de copies issues des centres de formation. La redondance de certaines contextualisations et de traitements standardisés du sujet dans un trop grand nombre de copies ne sert pas nécessairement les candidats.
- se rapprocher des exigences de l'épreuve en étayant les connaissances par des références actualisées et de première main, pertinentes et variées. La remarque concernant la diversification et l'approfondissement des sources issues de la recherche actuelle notamment en STAPS bien sûr mais également en sciences de l'intervention et en sciences de l'éducation reste valable.
- relire régulièrement le sujet durant le temps de composition de façon à garder le fil rouge de leur pensée et ne pas dévier la trajectoire en regard du plan : l'articulation entre ce qui est annoncé/réalisé et l'équilibre entre les parties sont un élément d'appréciation de la copie.
- analyser précisément et méthodiquement les termes du libellé dans son ensemble pour éviter un traitement partiel de celui-ci ou une dérive vers le traitement de thématiques connexes. Si les items du programme renvoient à un certain nombre de thèmes, il est rappelé aux candidats que ce qui fait la spécificité d'un sujet est son libellé et non la ou les thématiques qu'il renferme.
- veiller à l'équilibre des différentes parties entre elles et ne pas négliger la conclusion. Les mises en œuvre professionnelles doivent être précises (niveau de classe, compétence attendue), justifiées d'un point de vue institutionnel (s'appuyer sur les programmes) et variées (différentes APSA, différents niveaux, différents types de problèmes posés aux élèves, de ressources sollicitées...).
- Enfin le jury réaffirme l'importance de bien maîtriser les textes réglementaires de la discipline d'enseignement EPS en vigueur faute de quoi la copie se fonde sur une perspective décalée et rédhitoire. Pouvoir citer les compétences propres et attendues dans le programme apparaît à cet effet une exigence basique. Sur ce dernier point, le jury fait le constat d'une amélioration.

C. PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSION

1. LEÇON DE SPECIALITE

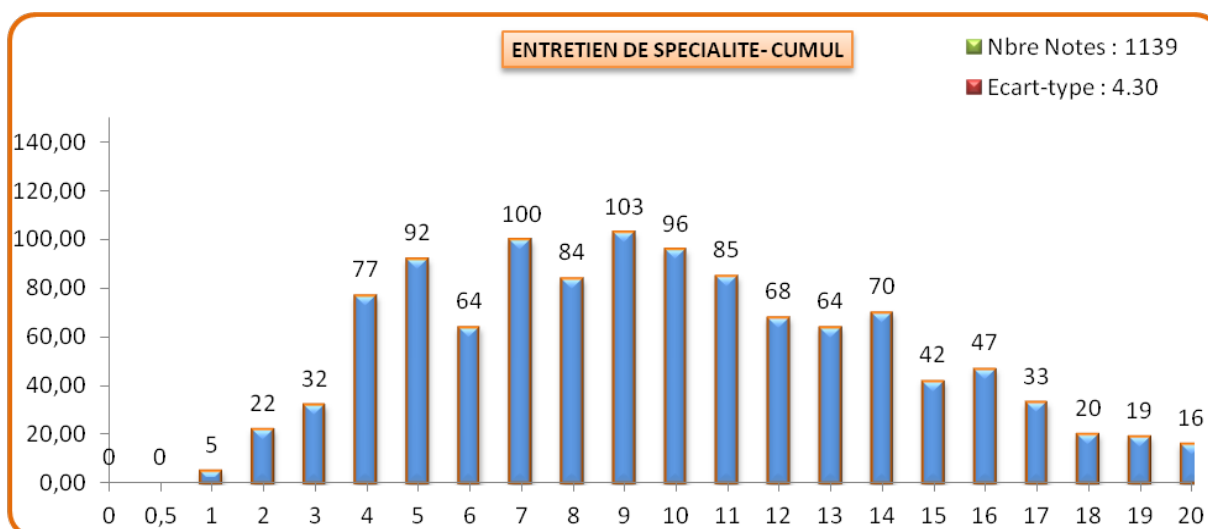
Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit une activité dans chacune des quatre premières compétences propres à l'éducation physique et sportive (CP1 à CP4), présentes dans la liste des prestations physiques de la première épreuve d'admission.

Parmi ces quatre Apsa, il en retient une pour être le support de la prestation physique et de l'entretien de spécialité. Le jury s'attend donc à interroger des candidats spécialistes de l'activité choisie dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Cette remarque est essentielle et conditionne la suite de cette présentation qui s'inscrit dans la continuité des rapports de 2011 et 2012. Le jury conseille aux candidats de choisir une activité qu'ils connaissent bien et dont ils maîtrisent les mises en œuvre qui conditionnent des acquisitions significatives chez des élèves présents dans l'ensemble du cursus scolaire secondaire. La connaissance des niveaux de pratique rencontrés dans l'enseignement facultatif, à l'Association Sportive et dans les sections sportives scolaires n'a pas été l'objet initial des questions cette année mais elle a fait l'objet d'un questionnement assez systématique et donc important. Le jury encourage donc vivement les candidats à travailler sur le Niveau 5 de compétence attendue.

Le choix des candidats par Compétence Propre et activité se répartit de la manière suivante :

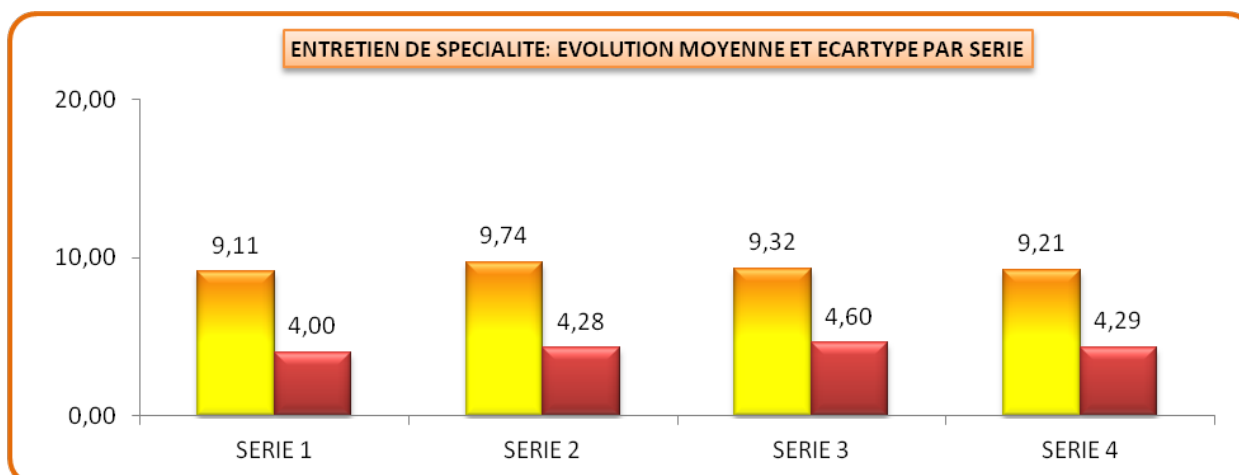
Compétence Propre	Activité physique de spécialité à l'inscription au concours	Nombre de candidats	% par rapport au nombre de candidats notés
CP1	Athlétisme course de haies	46	4.04%
	Athlétisme course de ½ fond	51	4.48%
	Athlétisme saut en hauteur	11	0.97%
	Athlétisme lancer de disque	21	1.84%
	Natation	125	10.97%
CP2	Canoë-kayak	20	1.76%
	Course d'orientation	20	1.76%
	Escalade	42	3.69%
CP3	Gymnastique sportive	64	5.62%
	Danse	48	4.21%
	Gymnastique Rythmique	9	0.79%
CP4	Judo	35	3.05%
	Savate Boxe française	36	3.16%
	Badminton	159	13.96%
	Tennis de Table	46	4.04%
	Handball	150	13.17%
	Football	218	19.14%
	Rugby	38	3.34%

Répartition des notes dans l'épreuve d'entretien de spécialité



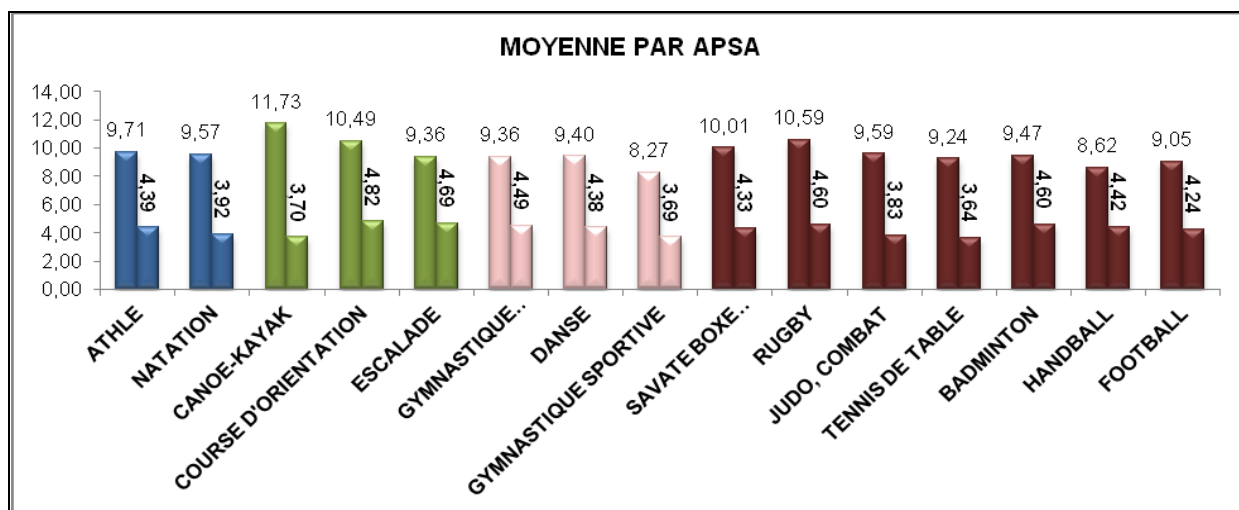
Cette année la moyenne générale se situe à 9.35, en légère hausse par rapport à 2012 (8,97). L'écart type est de 4.30, important comme en 2012 (4,17), il montre que le jury est doté d'outils d'évaluation qui permettent de classer les candidats en les discriminant finement. Cette dispersion est également le reflet de grands écarts entre les meilleurs candidats et les moins bons.

Les quatre séries de candidats ont obtenu les moyennes et écarts types suivants



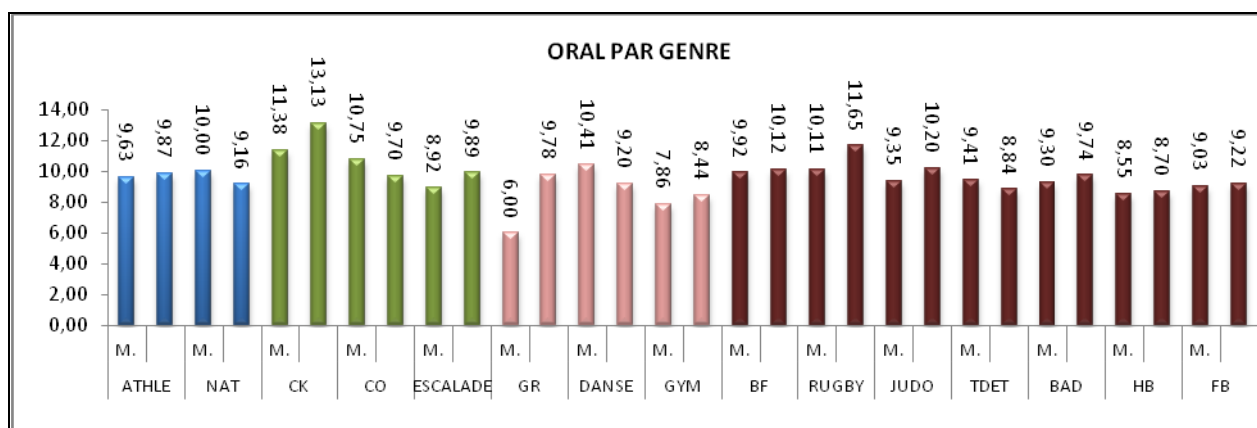
Ces résultats sont le fruit des moyennes de chacune des activités de spécialité, compte tenu de leur poids (effectif de candidats par activité) dans l'ensemble du concours. On peut constater qu'il y a très peu de variation d'une série à l'autre.

Les Moyennes par APSA



Les mêmes précautions de lecture sont, comme les années précédentes, nécessaires : les activités à faible effectif et moyenne élevée attirent sans aucun doute de véritables spécialistes alors que les activités à effectif important et moyenne basse servent sans doute de refuge à des candidats faibles ou ayant réalisé un choix par défaut lors de l'inscription et n'ayant pas effectué un effort suffisant de préparation.

Moyennes par APSA pour les FILLES et les GARÇONS



On peut noter un équilibre tout à fait satisfaisant entre les résultats des filles et ceux des garçons dans cet entretien.

Rappel de l'épreuve

Après une préparation d'une heure, l'épreuve débute par une phase d'exposé d'une durée maximale de 15 minutes en réponse à une question posée par le jury. L'exposé est suivi d'un entretien de 45 minutes qui porte sur les aspects techniques, didactiques, scientifiques, culturels de l'activité et des conditions d'appropriation des acquisitions visées. Dans le dernier quart d'heure d'entretien, le jury étend son questionnement à une autre activité relevant de la même compétence propre, dans le but de vérifier l'existence d'une conception compatible avec l'enseignement de l'EPS par compétence.

La question initiale repose sur le même libellé générique que pour le concours 2012 :

Avec des élèves de (niveau de classe) devant acquérir la compétence attendue de niveau (1 - 2 - 3 - 4) fixée par les programmes du (collège, lycée général, lycée professionnel) dans l'activité (APSA), vous constatez que...

A partir de l'analyse de ces éléments, quelle(s) situation(s) d'apprentissage concevez-vous pour leur permettre de progresser ?

Vous présenterez vos propositions en explicitant les fondements de vos choix techniques et didactiques.

Pendant le dernier quart d'heure de l'entretien, le jury poursuivra son questionnement à partir de l'activité (APSA)

Le libellé de la compétence attendue est noté sur le sujet.

Comme l'année dernière, lors de leur accueil en début de session par le Président du concours, les candidats ont reçu une information complémentaire concernant la dernière partie de l'entretien : « Le jury choisit une autre activité relevant de la même CP (choisie dans le tableau de référence du concours), où peuvent être transposées une ou plusieurs thématiques majeures de la question initiale (problème moteur, ressource sollicitée, conduite observable...). Le candidat sera évalué sur sa capacité :

- à tisser des liens entre des motricités engagées dans deux APSA caractérisées par le même motif d'agir,
- à prendre en charge, à des fins d'apprentissage délibéré, l'activité de l'élève, sa conduite et notamment sa motricité. ».

Analyse des prestations des candidats et conseils de préparation

L'analyse des prestations des candidats dans les différentes phases de cette épreuve s'appuie sur ce que le jury considère comme une réponse recevable. Les illustrations issues d'activités de spécialité sont présentées pour donner une réalité aux remarques quasi systématiques de l'ensemble du jury. Le premier exemple, proposé en gymnastique sportive est emblématique de l'effort qu'ont à faire les candidats à propos des transformations motrices qui constituent le centre des attentes dans cette épreuve. Lors du constat d'un arrêt dans l'enchaînement rondade, saut, tour au niveau 3, le candidat peut ne proposer qu'une unique hypothèse explicative d'ordre informationnel puis des propositions centrées sur un repérage visuel sans lien explicite avec les effets sur la motricité que l'élève doit développer pour enchaîner. Le jury attend une réelle mise en relation argumentée entre les principes techniques de l'activité et le comportement moteur de l'élève afin d'assurer la continuité des actions. Ainsi, pour conserver la vitesse d'exécution nécessaire à cette continuité, il convient de mettre en œuvre prioritairement un temps d'envol permettant au corps de se redresser complètement afin de s'organiser au mieux pour rebondir au sol.

Pour une description par défaut des candidats en difficulté, le rapport 2012 en indique toutes les facettes.

Des conseils de préparation sont proposés pour chacune des phases de l'épreuve.

1.1. Exposé

Analyse des prestations des candidats

Le jury attend évidemment une réponse à l'élément central de la question « à partir de l'analyse de ces éléments, quelle(s) situation(s) d'apprentissage concevez-vous pour leur permettre de progresser ? ».

Les candidats en réussite rendent compte clairement de l'analyse du sujet qu'ils ont réalisée au regard du niveau de compétence attendue rappelé dans la question. Ils montrent ensuite qu'ils savent concevoir des situations d'apprentissage en réponse au problème posé. Ces situations sont présentées de manière explicite au jury. Ces candidats se montrent capables de répondre à l'essentiel de l'épreuve : cibler des acquisitions motrices fondamentales au regard de la question posée tout en les situant dans le sens et le contexte fondamental de la compétence propre.

L'analyse de la question est donc primordiale et la pertinence avec laquelle elle est menée conditionne pour une grande part la recevabilité de ce qui suit dans l'exposé. Les comportements observables, ou attendus peuvent alors faire l'objet de descriptions plus fines et donner lieu à des hypothèses explicatives fondées sur un cadre annoncé et suivi, voire réutilisées à bon escient lors de la phase de transposition.

Les acquisitions visées font l'objet d'un soin particulier dans leur présentation pour de très nombreux candidats : le programme de la discipline en fixe le cadre. Le jury attire néanmoins l'attention des candidats sur la nécessité de hiérarchiser les propositions en indiquant celles qui sont essentielles et prioritaires. Par exemple, en natation, à propos d'un plongeon inadapté et dans le cadre de la progressivité des acquisitions, la fixation du bassin ne peut s'envisager sans un travail préalable du positionnement de la tête. De même en football pour un niveau 2 avec des élèves qui exploitent peu

une situation de surnombre offensif, plusieurs hypothèses de travail sont recevables mais laquelle le candidat choisit-il prioritairement et pourquoi ? L'identification de la situation de surnombre, le principe de la fixation, la maîtrise de la passe « intérieur du pied » dans la course du partenaire ou la nécessaire volonté du porteur de balle de jouer avec ses partenaires. En judo, lorsque les élèves attaquent en force leur adversaire en situation quadrupédique afin de l'immobiliser, sans y parvenir, le jury constate que le candidat, pour répondre à cette question, peut se restreindre dans ses choix didactiques et n'exploiter qu'une seule piste de traitement du sujet : celle du retournement sur le côté. Il serait ici souhaitable d'envisager différents axes de traitement du problème (les positions, les directions, les moyens et principes d'action mis en œuvre). C'est à partir de ces possibilités qu'il est alors possible d'effectuer des choix adaptés aux conduites énoncées des élèves. Le jury rappelle que les situations d'apprentissage qui vont permettre aux élèves d'accéder aux acquisitions attendues sont au centre de la réponse et elles donnent tout son sens à cette épreuve. Le jury apprécie à ce moment si le candidat se montre potentiellement capable de prendre en charge, jusque dans la mise en œuvre, un problème particulier d'apprentissage dans son activité de spécialité. En effet, l'adaptation de ces situations au problème posé et leur possibilité d'évolution sont aussi essentielles dans l'exposé qu'elles le sont dans l'exercice du métier d'enseignant d'éducation physique et sportive.

Conseils

La formation à l'analyse fine de la motricité, attendue dans cette épreuve, s'appuiera utilement sur l'observation, en direct, des élèves en situation d'apprentissage ou par l'utilisation de vidéos. Le recours fréquent à cette deuxième forme de travail représente une préparation dans le cadre de cette épreuve mais aussi de l'exercice du métier. Ce travail permettra de dépasser les descriptions souvent formelles et génériques de comportements « typiques » d'élèves. De plus, la présentation concrète des situations d'apprentissage sous forme de schéma facilite leur compréhension.

La référence aux « fiches ressources », si elle permet une lecture des comportements d'élèves en termes de connaissances, capacités et attitudes, ne doit pas faire oublier que le candidat doit être en capacité de faire des choix pertinents parmi ces ressources afin de répondre de façon contextualisée à l'analyse de la question.

1.2. Entretien

Cette année, comme en 2012, les mêmes modalités de questionnement de la part du jury ont été mises en œuvre : quatre temps occupent les 30 premières minutes.

Analyse du premier temps

Il permet de questionner la pertinence des propositions en revenant parfois sur des parties qui nécessitent un éclaircissement puis un approfondissement des propositions.

C'est dans l'interactivité de l'entretien que les candidats en réussite montrent leur capacité à « faire fonctionner » leur(s) cadre(s) d'analyse. Le jury, dans cette phase comme dans les suivantes, part de questions assez ouvertes qui permettent aux candidats de situer leur réflexion, le jury précise ensuite questionnement pour permettre aux candidats d'exprimer leur meilleur niveau. Cette phase permet parfois aux candidats qui ont fait en partie fausse route dans l'analyse du sujet de reprendre leurs propositions et de les revisiter de manière pertinente.

Conseil

Le jury conseille vivement aux candidats de se préparer à cette partie de l'épreuve, dans sa dimension interactive, il apparaît en effet délicat pour nombre de candidats de concilier la volonté légitime de justifier leurs propositions avec la nécessité de prendre le recul permettant de les approfondir, de les enrichir et de les mettre en perspective.

Analyse du deuxième temps

Il est dévolu à la situation ou aux situations présentées. Ce temps est consacré à l'exploration de la cohérence. Par exemple en badminton à propos d'un axe de transformation qui privilégie pour un niveau 2 des déplacements dynamiques au centre du terrain après chaque frappe, les situations d'apprentissage doivent nécessairement se dérouler sur un terrain entier et les observations se focaliser sur les enchaînements déplacements-frappe-déplacements. Le jury peut questionner un lien qui manquerait de cohérence en faisant abstraction de cette nécessité. De même en athlétisme, pour des élèves de 6^{ème} qui piétinent et perdent leur vitesse à l'approche de la haie, dire qu'ils sont trop au-dessus de la haie parce qu'ils sont trop prêts n'est qu'un constat. Le candidat fait ici l'économie d'une

analyse pouvant indiquer que le piétinement est dû à la perte de vitesse lors du franchissement de l'obstacle précédent. De ce fait l'élève va donc augmenter son nombre d'appuis dans l'intervalle. Si cette difficulté n'est pas identifiée, les situations risquent d'être peu ou pas adaptées.

La majorité des candidats propose des situations réalisables en sécurité par les élèves du niveau considéré. Les consignes ainsi que les indicateurs sont assez clairs pour que le jury estime qu'ils seraient compris et mis en œuvre par des élèves. Les candidats en réussite maîtrisent suffisamment les variables didactiques de leurs situations pour montrer que les élèves vont apprendre et se transformer. Par exemple en gymnastique rythmique, dans une situation d'apprentissage proposée pour "augmenter le taux de réussite des lancers " en classe de 5^{ème}, et basé sur un lancer sagittal. Les variables de complexification peuvent être des variables de hauteur, de distance, de plan, de prise ou de type de lancer. Les candidats en réussite hiérarchisent ces variables au regard du niveau de maîtrise des élèves et privilégient la hauteur ou la distance pour la construction des repères visuels (haut et devant). Un autre exemple en danse à propos d'élèves de 4^{ème} qui mobilisent peu l'axe vertébral montre la possibilité de complexifier une situation de « guidage d'un élève par un autre » en jouant sur le changement de niveau (en déplacement de debout au sol et inversement) ce qui demande aussi de gérer les relais moteurs ainsi que les transferts de poids et d'appuis. Une simplification peut s'obtenir en travaillant sans déplacement sur des appuis souples mais fixes, ce qui réduit les conséquences d'un déséquilibre issues d'une action externe.

Les très bons candidats intègrent un guidage du professeur dans leur démarche.

Conseils

Au-delà des lectures, le jury conseille aux candidats d'éviter de proposer des situations « plaquées » quel que soit le niveau de compétence attendue ou les acquisitions visées. Par exemple en escalade, la situation de « l'horloge », même avec ses variantes, ne peut pas être utilisée pour chaque niveau ou chaque problème.

Le jury recommande également aux candidats d'expérimenter les situations d'apprentissage qu'ils vont proposer et d'éviter des situations inadaptées voire irréalisables. Par exemple pour l'ensemble de la CP4, cela permettrait de prendre en compte la dynamique de l'affrontement en lien avec des acquisitions motrices précises. Ou enfin, toujours dans la CP4, d'aller jusqu'au bout de la réflexion pour s'interroger sur l'état émotionnel des élèves qui perdent les rencontres. Ce moment est aussi utilisé pour questionner la cohérence des situations au regard du problème identifié. Par exemple en handball, si l'on constate que des élèves de 6^{ème} tirent souvent sur le gardien, de nombreuses hypothèses peuvent être proposées mais la prise d'information visuelle par les élèves sur la cible est sans doute à privilégier. La proposition d'une situation en colonne de tireurs dans le couloir central avec un passeur fixe, face au gardien dont le déplacement est artificiellement créé (aller toucher un plot) n'est que très partiellement adaptée au problème. La présence d'un défenseur au pouvoir évolutif et d'un gardien qui peut se déplacer par rapport au porteur et au ballon apparaît plus adaptée.

Analyse du troisième temps

Il est consacré à la connaissance de l'élève en situation d'apprentissage, ce moment peut être l'occasion d'explorer les ressources sollicitées ou encore la progressivité des acquisitions dans l'ensemble du cursus scolaire. La très grande majorité des candidats connaît globalement, au moins dans leur spécialité, le contenu des compétences attendues dans leur spécialité.

Conseils

Le jury leur conseille de s'entraîner à traiter des questions « type » à travers tout le cursus. Par exemple le problème rencontré et traité lors de cet entretien peut-il se poser à d'autres moments du cursus et dans quelles conditions ? Ou encore, les conséquences d'un rapport de force défavorable sont-elles les mêmes sur tout le cursus ou/et peuvent-elles être traitées de la même manière dans toutes les activités de la CP4 ?

Analyse du quatrième temps

Ce moment permet enfin au candidat de montrer son niveau de maîtrise voire d'expertise dans son activité de spécialité. Les bons candidats ont souvent déjà fait la preuve d'une maîtrise affirmée de leurs connaissances. Ceci permet au jury d'ouvrir largement son questionnement sur les aspects

culturels, techniques et biomécaniques. Les bons candidats fournissent alors des réponses à partir de connaissances fondées et parfois référées à des lectures pertinentes.

Conseils

Pour progresser dans l'échelle de notation il est indispensable pour les candidats moyens de s'approprier la culture de l'activité par une pratique personnelle et une fréquentation régulière des lieux de pratique. Les spectacles, les rencontres UNSS et les compétitions fédérales sont des lieux et des moments qu'il convient d'explorer et de connaître. Par exemple en course d'orientation un minimum de pratique personnelle devrait permettre aux candidats moyens d'utiliser plus finement le support « carte » de manière plus interactive avec le jury. En Canoë-Kayak, par manque de connaissances justes du milieu (courants, contre-courant, vent...), des manœuvres, des coups de pagaie, des gestes et placements (biomécanique), des attitudes (ressources affectives et informationnelles) et par manque de pragmatisme sur les outils pédagogiques (bouées, portes, repères naturels...), le candidat peut s'égarer dans de longues digressions. En escalade le jury constate qu'un minimum de pratique est indispensable pour construire une représentation mentale d'un mouvement engendré par une configuration de prises donnée et donc être capable d'organiser le milieu pour voir apparaître les adaptations motrices souhaitées (reliefs, types, nombres, espacement et organisation des prises)

Phase de transposition à une autre activité relevant de la même compétence propre

Analyse

Cette partie débute par une question qui peut être très ouverte pour laisser le choix de la thématique au candidat si celui-ci est en capacité d'effectuer une proposition fondée. Elle peut aussi débiter par une proposition de thématique qui émane du jury. Rappelons qu'au sein de cette dernière phase de l'épreuve, un moment peut également être utilisé pour vérifier que le candidat, futur enseignant, maîtrise suffisamment les enjeux sécuritaires d'une autre activité susceptible de poser des problèmes autres que ceux de sa spécialité.

Les candidats en réussite montrent leur capacité à enseigner l'EPS en s'appuyant sur la notion de compétence propre. La ou les thématiques majeures retenues ou proposées par le jury les amènent à identifier ce qui relève du motif d'agir commun à l'ensemble des activités de la même CP puis à envisager, non pas une nouvelle réponse à la question initiale en changeant d'activité mais une réflexion sur la possibilité de voir apparaître dans une autre activité de la même compétence propre des comportements typiques d'un problème identique ou proche. A partir de cette première hypothèse les candidats en réussite envisagent de traiter cette thématique dans l'activité proposée. Ils procèdent par aller et retour entre l'activité de spécialité et l'activité de transposition. Les liens possibles sont explorés, discutés, retenus ou rejetés. Il est à noter que, comme en 2012, le niveau de la compétence attendue reste le même que celui de la question initiale. Les candidats en réussite ont préparé, même partiellement, des premiers éléments de réponse pendant leur temps de préparation. Ils dépassent les comparaisons strictement formelles entre les deux activités pour s'interroger au-delà. Par exemple l'équilibre et la rééquilibration, questionnés à un moment de l'entretien parce qu'ils jouent un rôle important dans la gestion du rapport de force, ne posent pas des problèmes strictement identiques à un élève en badminton et en football, pourtant la question de la prise d'information visuelle sur le contexte du jeu, tout en anticipant ou réajustant son équilibre, existe dans les deux cas et mérite d'être traitée de manière spécifique dans chaque activité.

Conseils

Les candidats doivent disposer d'une définition claire et fonctionnelle de la Compétence Propre dont est issue leur activité de spécialité. L'ensemble du jury souligne la nécessité de dépasser le cadre théorique au profit des connaissances sur l'élève en situation d'apprentissage dans les activités de la même Compétence Propre.

1.3. Conclusion :

Les attentes du jury sont restées les mêmes cette année à l'intérieur d'un cadre d'interrogation qui a volontairement peu évolué. Les analyses et conseils proposés dans ce rapport viennent donc s'ajouter à ceux des années précédentes.

Le jury rappelle donc aux candidats qu'il est indispensable

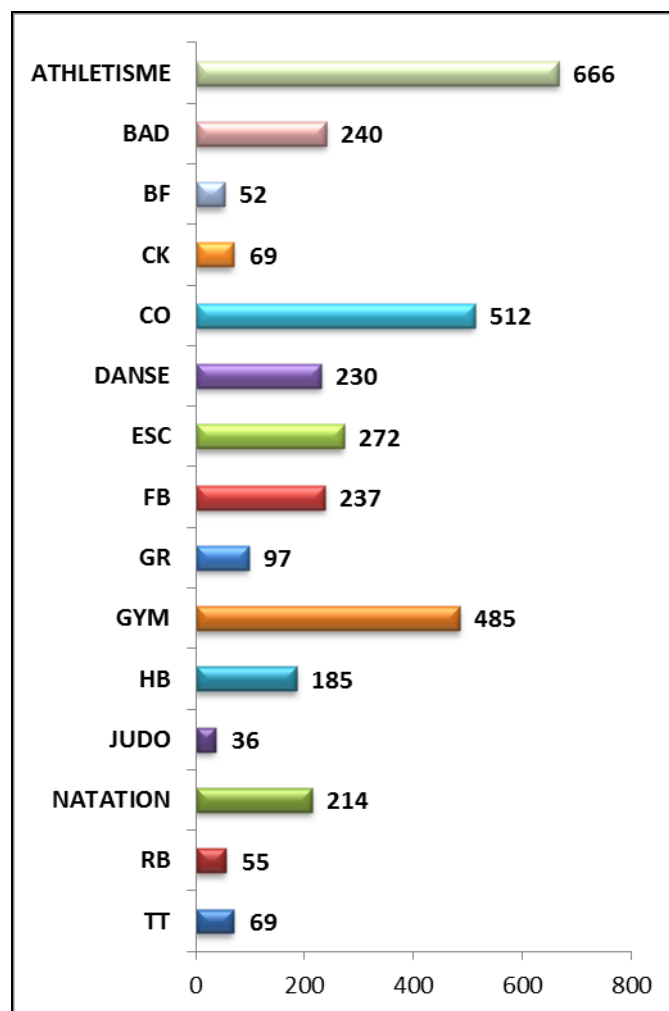
- De disposer de connaissances relatives à la motricité en lien avec les conduites typiques attendues des élèves.
- Que ces connaissances soient mises à l'épreuve du concret lors d'observation en situation réelle d'enseignement ou en situation différée.
- De maîtriser les aspects technologiques de leur activité de spécialité. Cette maîtrise concerne dans un premier temps le cursus scolaire mais une connaissance plus approfondie de tous les milieux de pratique est un avantage évident pour adopter un point de vue élargi.
- De s'habituer à construire des situations d'apprentissage en réponse à une question donnée. Les situations « préfabriquées » ou « passe partout » sont connues des jurys qui ne manquent pas de questionner leur adaptation au problème posé. Avoir vécu et avoir fait vivre des situations dans lesquelles le candidat apprend à manipuler les variables didactiques à des fins d'apprentissage apporte un avantage certain lors de l'entretien.

Il est évident que de nombreux candidats se sont préparés sérieusement pour cette session et le jury invite à nouveau les futurs candidats à se présenter en spécialistes de l'enseignement de leur activité de spécialité pour les sessions futures. Cette expertise est attendue au sein des compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur d'éducation physique et sportive.

2. LES PRESTATIONS PHYSIQUES

Cette partie d'épreuve se compose d'une série de trois prestations physiques inscrites dans le programme du concours. L'une est issue d'une liste de spécialités et les deux autres de la liste des polyvalences. Les APSA tirées au sort pour la polyvalence sont notifiées au candidat ou à la candidate sur sa feuille de route au moment de leur accueil par le président du jury. La prestation physique de spécialité est dotée d'un coefficient 1. Au terme des deux prestations physiques de polyvalence, seule la note sur 20, la plus basse des deux obtenues, sera retenue et dotée d'un coefficient 1. comme défini note de service n° 2011-211 du 5-12-2011. Les modalités pratiques d'évaluation sont précisées dans cette note de service s'appuyant sur des barèmes de référence mais ajustables afin de faciliter le classement et donc le départage des candidats Ce point est inscrit dans la note de service et rappelé aux candidats lors de l'accueil.

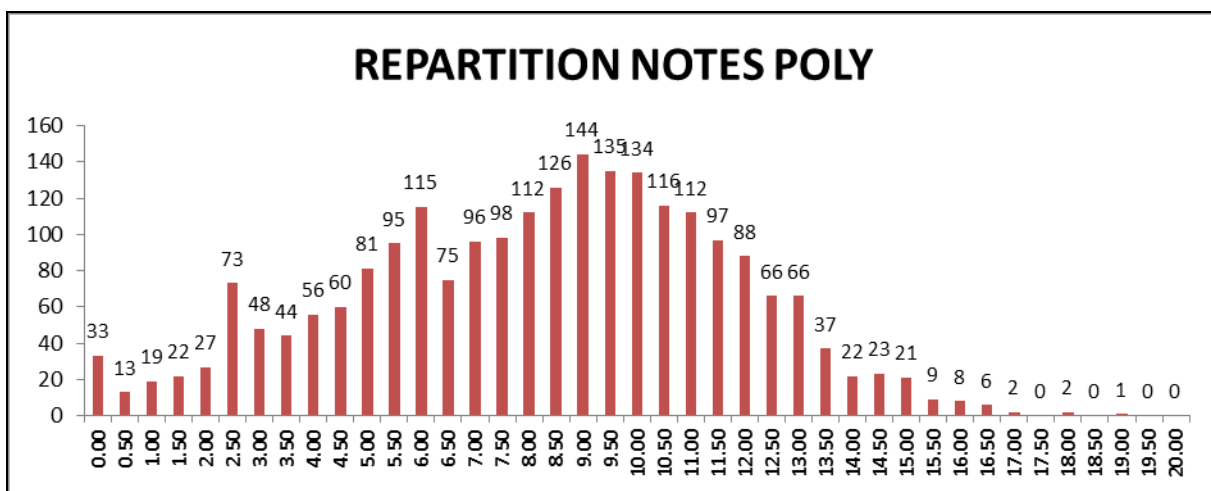
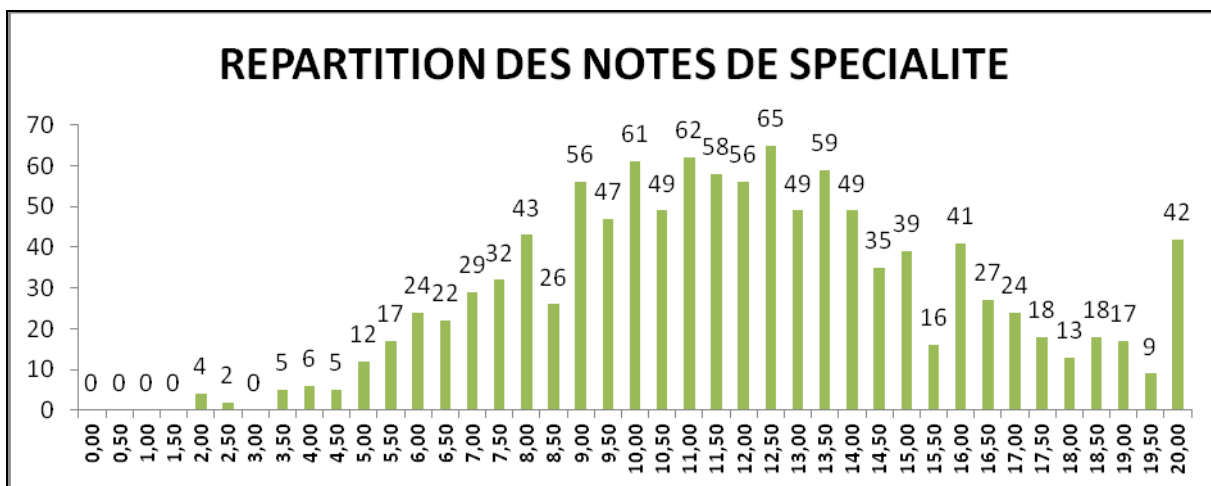
1143 candidats ont été notés sur au moins une prestation physique. La moyenne générale dans les prestations physiques est de **09.36/ 20**. Ce résultat, constant par rapport à l'an dernier, ne témoigne pas forcément d'une stabilité dans la préparation. En effet, Il se traduit cette année par une augmentation des bonnes notes dans la pratique de spécialité et d'une élévation du niveau moyen des pratiques de polyvalence même si le nombre de notes inférieures à 05/20 reste important. 33 notes de zéro ont été proposées par le jury. Ces notes, dont il convient de rappeler qu'elles sont éliminatoires, sont distribuées sur 6 APSA différentes. En dehors des cas de blessures, elles témoignent de performances et de niveaux de prestation extrêmement faibles, voire d'une totale méconnaissance des règles et de la culture propre à l'APSA choisie, qui a parfois posé des problèmes de conformité de la prestation et entraîné une disqualification du candidat. La distribution des candidats par activité se répartit de la manière suivante :



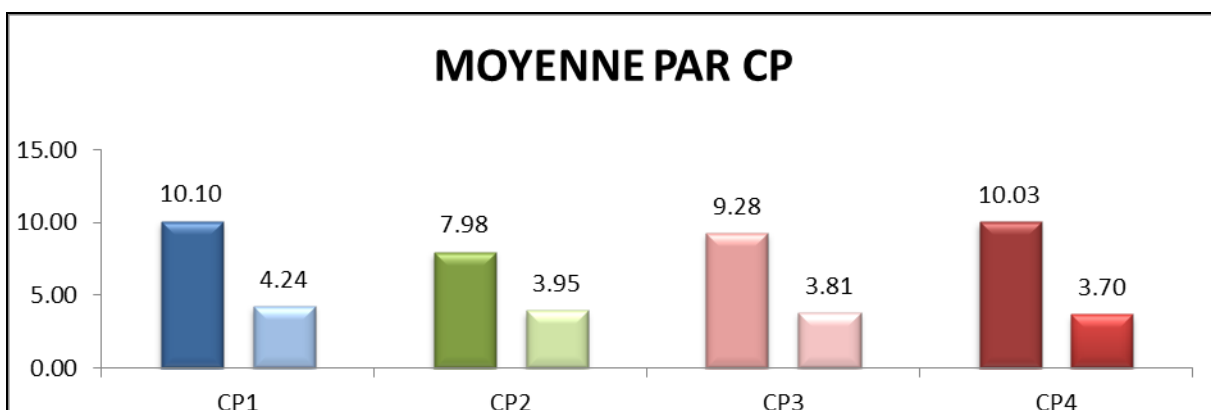
La moyenne dans les APSA de spécialité est de **11,89** ; elle est de **08,10** dans les APSA de polyvalence. La moyenne des pratiques de polyvalence la plus faible est de **06,32**.

En spécialité, 264 candidats, ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20, attestant d'une très bonne préparation, contre 34 qui ont une note inférieure ou égale à 05/20. Même si nous constatons un net recul de ces notes très faibles par rapport à la session précédente, pour une large majorité des candidats concernés, ce dernier résultat témoigne d'un choix de spécialité par défaut ou d'une stratégie peu glorieuse et professionnellement inacceptable, visant à écarter telle ou telle possibilité d'être interrogés dans l'épreuve de leçon sur la compétence propre de l'APSA considérée.

Dans les notes de polyvalence, 476 candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 05/20. Ce résultat traduit un clair déficit de préparation ou une préparation réduite aux quelques mois qui précèdent les épreuves d'admission. Il faut rappeler que les candidats doivent planifier leur préparation physique sur du moyen terme et qu'ils ne peuvent espérer atteindre une note décente en prestation physique sans une expérience suffisante en amont de l'inscription au concours.



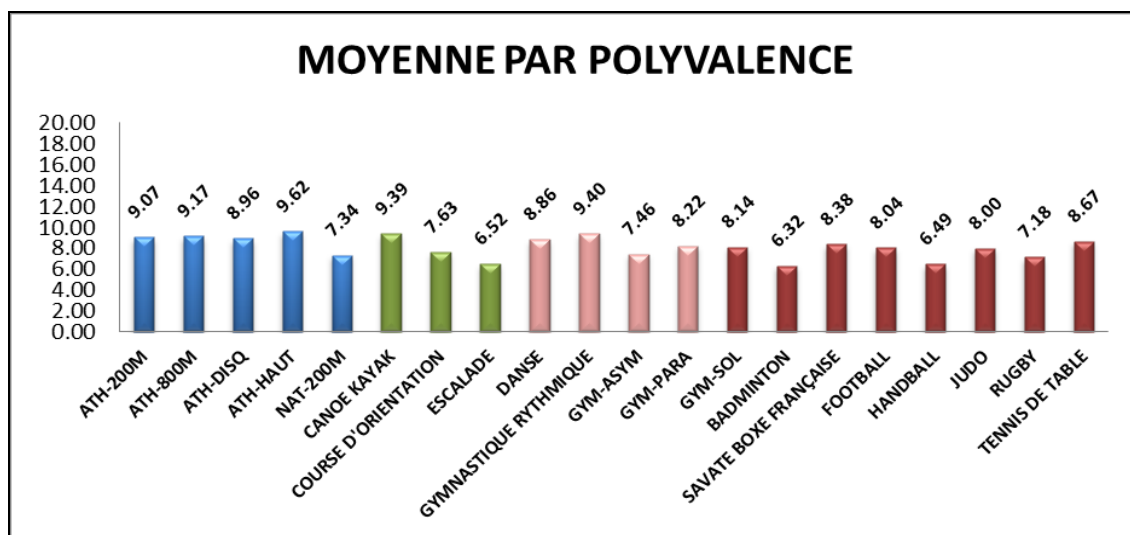
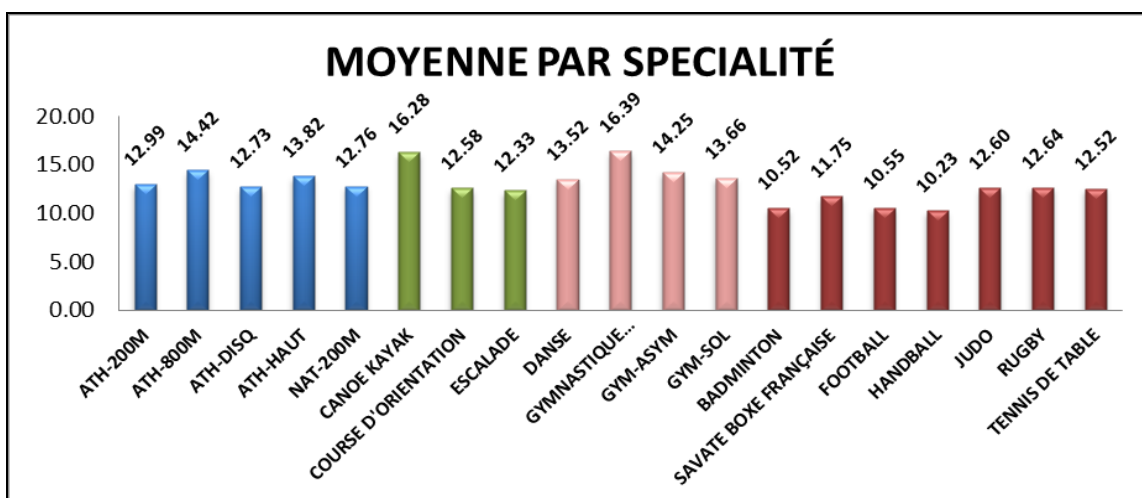
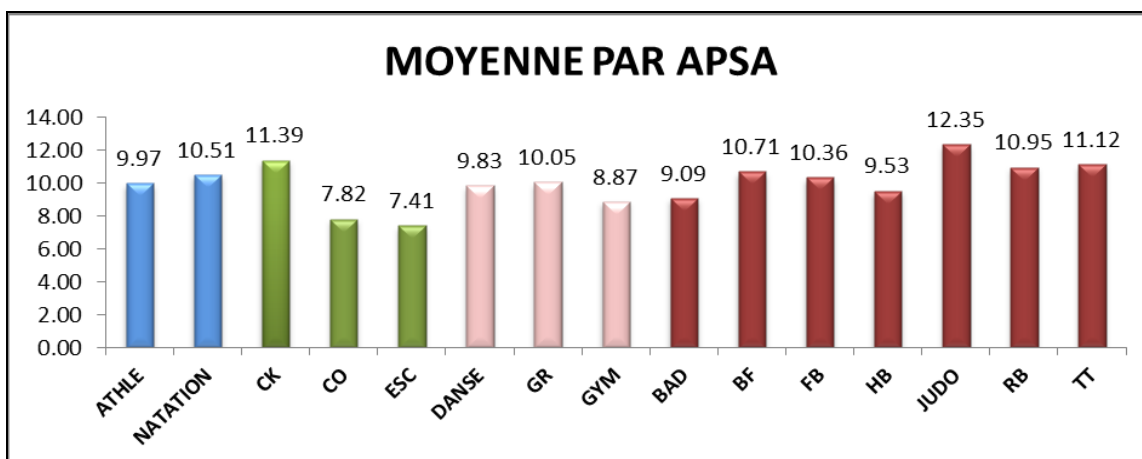
Les moyennes des compétences propres ne témoignent pas d'une homogénéité des résultats dans les APSA qui les composent. Seule la CP2 est en fléchissement par rapport à l'an dernier alors que toutes les autres CP ont des moyennes en augmentation.

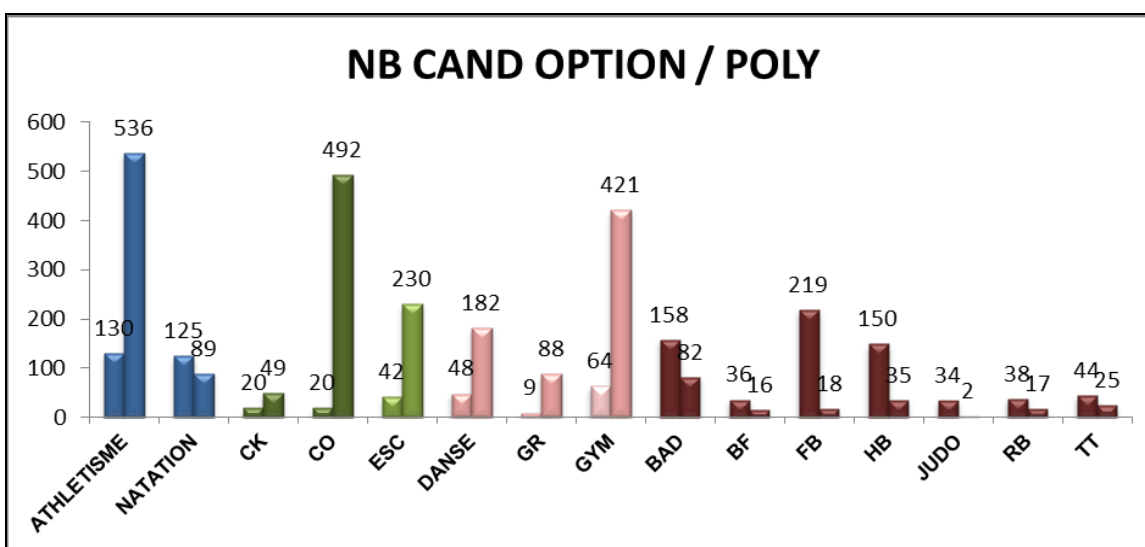
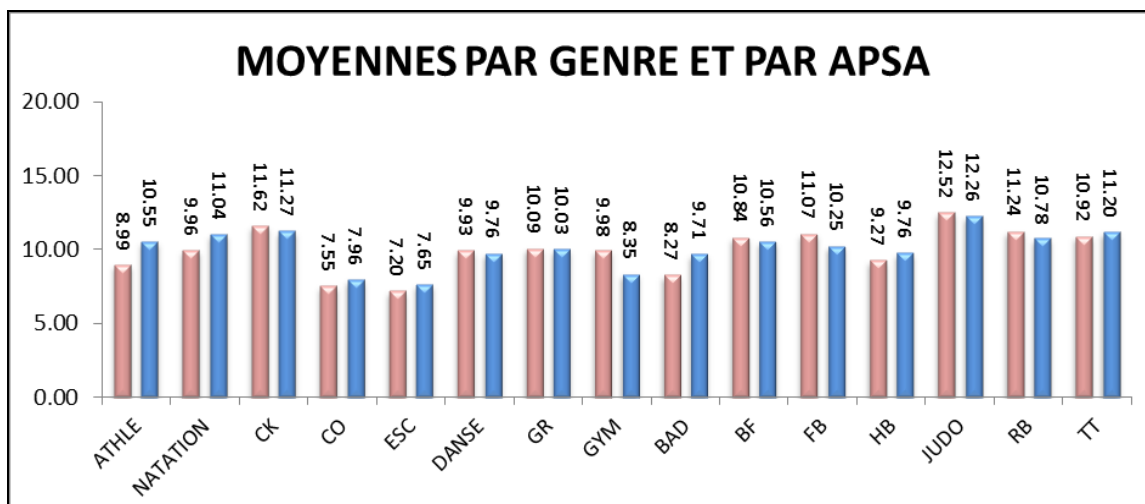


Les moyennes par APSA vont de 07,41 à 12,35. Les meilleures notes concernent des activités à faibles effectifs et où le nombre de candidats en spécialité est élevé par rapport au nombre de candidats en polyvalence. Si les moyennes des spécialités n'appellent pas de remarques particulières, on relève en revanche, dans quelques APSA, un niveau moyen de prestation de polyvalence extrêmement faible dont on ne peut se satisfaire. Ces résultats se retrouvent dans la distribution de l'APSA de polyvalence retenue comme la plus faible.

Dans l'ensemble, les candidates obtiennent une moyenne de **09.08** contre **09.31** pour les candidats. Cet écart est notamment sensible dans les CP1 et CP2. L'écart se réduit par rapport à l'an

dernier. Il est dû à une légère augmentation de la moyenne des filles et une baisse de 0,28 points de la moyenne des garçons.





Étiquettes de lignes	MOYENNES POLY INF	Nombre de PHYS_POLY
1-ATH-200M	5.72	68
1-ATH-800M	5.52	33
1-ATH-DISQ	7.28	68
1-ATH-HAUT	6.67	13
1-NAT-200M	5.12	43
2-CK	8.17	24
2-CO	5.83	253
2-ESC	6.17	166
3-DANSE	6.47	83
3-GR	7.47	39
3-GYM-ASYM	4.00	2
3-GYM-PARA	6.22	16
3-GYM-SOL	7.27	201
4-BAD	5.65	60
4-BF	7.43	7
4-FB	6.14	9
4-HB	5.29	21
4-JUDO	7.50	1
4-TT	7.12	13
4-RB	6.46	12
Total général	6.36	1132

2.1. Activités de la compétence propre n°1

Les épreuves proposées dans la logique de la CP1 « réaliser une performance motrice maximale mesurable à échéance donnée » exigent des candidats une préparation technique et physique anticipée. La notion de préparation suppose de la part des candidats une anticipation sur au moins deux années des méthodes d'entraînement spécifiques à la CP1 (confère conseils de préparation pour chacune des APSA). Par ailleurs, la connaissance des différents règlements ne souffre d'aucune approximation, certaines négligences entraînant parfois des conséquences dramatiques (la note zéro éliminatoire). En conséquence, le jury conseille vivement aux candidats (spécialistes ou polyvalents) de s'approprier et d'assister au minimum à des compétitions de type scolaire et/ou fédérale et intégrer de ce fait le règlement spécifique de chaque APSA.

La réalisation de la meilleure performance motrice suppose de la part des candidats la construction de capacités liées à l'entraînement, l'appropriation de connaissances réglementaires précises et l'émergence d'attitudes spécifiques à ces formes de compétition (échauffement, tenue adaptée et réglementaire).

2.1.1. Athlétisme

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

L'échauffement : Les candidats disposent d'une durée de 35 minutes au minimum pour se préparer à leur épreuve.

Déroulement de l'épreuve : les candidats doivent connaître le règlement IAAF de leur épreuve. Le jury n'est pas autorisé à donner d'informations, ni sur la prestation, ni sur le règlement. Dès l'appel, toute communication avec l'extérieur est interdite, les conseils entre candidats sont eux aussi interdits. Le jury constate quelques manques de connaissance du règlement (incompréhension des candidats lorsque des essais sont invalidés durant les concours ou disqualifiés pour non-respect du règlement en course). De même sur 800 m le jury a constaté que certains candidats ne connaissent pas la ligne de départ pour une course en couloir.

Il est également constaté que des candidats font le choix d'une épreuve inadaptée à leurs ressources, produisant des performances hors barème.

Certains candidats manifestent un manque d'ambition dans l'atteinte d'une performance et se contentent d'un résultat médiocre, se satisfaisant de ne pas être éliminés. Il semble impératif de se tester avant de faire le choix de l'épreuve.

B/ Niveau des prestations

2 types de profils se dégagent pour les « optionnaires » :

- les véritables spécialistes,
- les optionnaires par défaut et plus ou moins performants

3 types de profils de candidats polyvalents:

- les candidats non préparés, n'ayant pas eu d'apprentissage fondamental au vue de l'épreuve. Ils méconnaissent tout autant le règlement de l'épreuve (position non réglementaire au départ de la course) que leurs ressources.
- les candidats préparés mais n'ayant pas les qualités physiques requises pour l'épreuve.
- les candidats (trop rares) dont le choix de polyvalence semble réfléchi, effectuant des performances de bon niveau.

Conseils aux candidats :

Généralités

- Se préparer longtemps à l'avance.
- Intégrer la formation pratique dans le plan de formation des enseignements.
- Aller pratiquer en club (fédéral, universitaire, SUAPS...)
- Entrer dans une démarche de formation autonome.
- Participer à des compétitions universitaires pour apprendre à connaître le protocole et le règlement de l'épreuve et s'y confronter en situation de stress.

- Envisager le concours comme une propédeutique à son futur métier.

Par activité et ou par spécialité pour les APSA à choix.

200 m

- Le départ se fait en starting block : connaître le règlement. est une condition impérative ; des candidats ont encore été éliminés.
- le jury constate que certains candidats terminent cette épreuve avec difficulté (les cinquante derniers mètres), témoignant d'un volume de préparation certainement superficiel. Un entraînement spécifique est indispensable pour un effort de cette durée. **800m** :
- Le départ se fait en couloir, il faut connaître le règlement. : Par exemple l'immobilité est requise au commandement « à vos marques ».
- Elaborer un projet de course (les montres sont autorisées), connaître son temps de passage au 400 m au moins.

800 m :

- Le départ se fait en couloir, il faut connaître le règlement. : Par exemple l'immobilité est requise au commandement « à vos marques ».
- Elaborer un projet de course (les montres sont autorisées), connaître son temps de passage au 400 m au moins.

Saut en hauteur :

- Faire un projet de montée de barre et le tester avant le concours.
- Un concours de hauteur bien géré se compose d'une dizaine de sauts.
- Les marques évoluent tout au long du concours en fonction de la hauteur des barres.

Lancer de disque:

- Trop de candidats et peut-être plus de candidates n'ont pas assuré au moins une dizaine d'entraînements, ne disposant pas alors d'une base technique minimale
- Adapter sa technique à ses ressources
- Tenter d'améliorer sa performance en fin de concours en cherchant à optimiser les paramètres de réalisation du lancer en utilisant un élan complet si cela n'a pas été le cas avant. (Lancer avec volte, avec élan) Le jury constate un manque de prise de risque en fin de concours bien qu'une performance soit déjà assurée.
- La production de forme de lancer n'est pas garante de la performance. Il est nécessaire de s'entraîner afin de mobiliser et de développer les ressources propres à cette activité de performance.

Choix des activités

Le choix de ce qu'il est convenu de nommer des « activités- refuges » semble relever de différentes stratégies de fuite :

- éviter des épreuves qui comporteraient des risques plus importants de blessures (ce qui n'est pas avéré)
- éviter enfin les épreuves dans lesquelles le risque de disqualification est plus grand (le risque étant lié à la méconnaissance de l'activité).

Cette tactique souvent couronnée d'insuccès s'avère très pénalisante en terme de note obtenue (rappelons, en outre, que seule la polyvalence la plus faible est retenue pour la moyenne du concours) et nul ne peut savoir à l'avance la qualité de sa dernière prestation). L'exemple du lancer de disque, spécialité sur laquelle s'est reporté massivement le choix des candidats, est éloquent ; alors même que le barème était publié et connu à l'avance, et que les candidats possédaient un délai de préparation raisonnable après la date d'admissibilité, les résultats obtenus restent souvent très médiocres.

Il apparaît alors incompréhensible au jury que les candidats hypothèquent de cette façon leurs chances de réussite au concours

2.1.2.Natation

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Le 200 m NL.

- Les épreuves de natation se sont déroulées au stade aquatique Val d'Allier de Vichy, dans un excellent bassin extérieur de 50 mètres, équipé de huit couloirs, avec chronométrage électronique. Les séries sont composées par sexe.
- L'échauffement durait 30 minutes.
- Les épreuves se sont déroulées en référence au règlement FINA en vigueur au moment de l'inscription au concours (y compris pour ce qui concerne l'utilisation des maillots ou autres shortys). C'est aussi la raison pour laquelle un jury d'appel aurait pu être réuni en cas de nécessité.
- Les candidats ont été informés des conditions de la note ZERO.
- Le public devait rester dans les tribunes prévues à cet effet. Dans cet espace, les communications avec les candidats, les prises de vue, les prises de notes, ou l'utilisation d'un téléphone portable étaient interdites.

B/ Niveau des prestations

- les candidats ayant témoigné d'un faible niveau
 - Ne disposaient pas des bases techniques nécessaires à l'évolution dans un milieu spécifique.
 - Ne disposaient pas des ressources énergétiques suffisantes pour produire et maintenir un effort maximal.
 - N'ont pas su gérer leurs ressources afin de maintenir une allure de course adaptée à l'épreuve.
- les candidats ayant témoigné d'un niveau convenable
 - Ont réalisé une préparation spécifique adaptée à l'épreuve.
 - Ont organisé leur prestation dans un souci d'efficacité technique pour mieux se propulser, s'équilibrer et respirer tout en optimisant leurs ressources individuelles.
 - Ont manifesté d'un niveau de ressources énergétiques modeste.
- les candidats ayant témoigné d'un bon niveau
 - Se sont préparés spécifiquement à l'épreuve et à l'effort à produire.
 - **Ont fait preuve d'une technique adaptée à l'épreuve choisie, d'une allure correspondante à la distance de course et ont utilisé les aspects réglementaires de la nage pour améliorer leur performance.**

2 types de profil se dégagent pour les « optionnaires » :

- les véritables spécialistes
- les optionnaires **par défaut et plus ou moins performants**

3 types de profil de candidats polyvalents:

- les candidats non préparés,
- les candidats préparés mais n'ayant pas les qualités physiques requises pour l'épreuve,
- les candidats (trop rares) dont le choix de polyvalence semble réfléchi, effectuant des performances de niveau correct.

Conseils aux candidats :

- Le jury invite les candidats à :
- Connaître et respecter la réglementation FINA.
- Se préparer spécifiquement à l'effort à produire par un entraînement planifié sur une longue période précédant l'épreuve.
- Entreprendre un travail technique en corrélation avec leur niveau de pratique.
- Optimiser leur temps d'échauffement.
- Assister, voire participer à une réunion UNSS, FFSU ou FFN afin de mieux appréhender les protocoles réglementaires (départ, faux départ), le déroulement d'une compétition et la gestion de l'épreuve.

Il est conseillé de mettre en place une stratégie globale de préparation l'année qui précède le concours en s'attachant à se préparer aux spécificités d'une épreuve de 200m NL.

Pour ce faire, il est préconisé d'avoir une préparation régulière de deux séances « semaine » minimum (pour les candidats moyens à faibles un minimum de 1500 à 2000m par séance, pour les candidats confirmés un minimum de 2000 à 2500m par séance).

2.2. Activités de la compétence propre n°2

Les APSA issues du champ d'activité de la CP2 génèrent, de par leur spécificité, une prise de risque lors des prestations : risque de ne pas aboutir dans l'itinéraire choisi, même lorsque le candidat s'est engagé dans celui-ci. Ainsi, la chute, le dessalage, l'absence de balise trouvée ou encore l'impossibilité de terminer un parcours dans le temps imparti sont porteurs d'une forte dimension affective quant à l'échec potentiel, que les candidats doivent apprendre à gérer. Quelques hypothèses de travail semblent alors se dessiner :

- s'entraîner au minimum une séance par semaine dans l'année précédant le concours.
- pratiquer dans des conditions proches des conditions du concours (notamment du point de vue de la pression temporelle).
- connaître son niveau de pratique et ses limites dans les activités pour s'engager avec lucidité et de manière optimale dans les parcours proposés.

2.2.1.Canoë-kayak

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

La session 2013 s'est déroulée dans les mêmes conditions que la session 2012 sur la rivière artificielle de Vichy de classe 1-2 **conformément au B.O. numéro 29 du 22 juillet 2010.**

Chaque jour, les candidats ont été confrontés à des tracés différents selon des parcours de 3 niveaux de difficulté identifiés et hiérarchisés. Ces tracés leur ont permis d'exprimer leurs compétences et potentialités. Pour cela, à divers moments de l'épreuve, les candidats ont été amenés à effectuer des choix et ce, tant au regard du niveau de difficulté du parcours (1, 2 ou 3), qu'au regard du type d'embarcation utilisée (de bateaux dépontés aux bateaux pontés, plus ou moins stables).

Déroulement de l'épreuve :

Tout d'abord, il est procédé à l'accueil des candidats permettant de vérifier leur identité, le niveau de difficulté du parcours de la première manche (déjà choisi par les candidats lors de l'accueil des épreuves d'admission), ainsi que le type de bateau choisi.

Pour les candidats ne disposant pas de matériel personnel, un parc de matériel est mis à leur disposition : kayaks dépontés (type Torrent et Mambo), kayaks d'initiation polyéthylène (type strim et Chopper) et kayaks perfectionnement polyéthylène (type Fox). Par ailleurs, du matériel complémentaire (pagaies, jupes néoprènes et plastiques, gilets et casques) est également à la disposition des candidats (matériel en conformité avec les normes de sécurité). La gestion et la bonne utilisation de ce matériel étant placée sous l'entière responsabilité des candidats.

Nous encourageons, cependant, les candidats à venir avec leur matériel personnel (bateau, pagaie, gilet, jupe et casque). Ceci étant, l'utilisation de matériel de navigation personnel doit correspondre aux exigences des normes de sécurité et est systématiquement contrôlé avant l'embarcation des

candidats (gilet et casque aux normes C.E., gonflés dans l'embarcation permettant d'assurer son insubmersibilité et chaussures fermées). En cas de non conformité de tout ou partie du matériel personnel, du matériel complémentaire, issu du parc à disposition sera attribué au candidat.

Ensuite, un exposé par l'un des membres du jury précise aux candidats les consignes sur le déroulement de l'épreuve, à savoir :

- rappel du principe de l'épreuve : 2 manches avec possibilité de réguler le niveau de difficulté du parcours entre les 2 manches (conservation ou augmentation du même niveau de difficulté initial), prise en compte de la meilleure des 2 manches et cas d'attribution de la note 0 (dessalage sur la manche, débarquement au cours de l'épreuve ou épreuve non terminée, c'est à dire, ligne d'arrivée non franchie)
- sécurité et équipement des candidats : caractéristiques du bassin et mise en place de plongeurs
- zones de déroulement de l'épreuve et horaires : présentation sur papier du parcours, précisant les 3 niveaux de difficultés des parcours (1, 2 et 3), explication des différentes zones du concours (zone candidat excluant toute communication avec une personne extérieure, mais autorisant l'analyse du parcours, sans toutefois laisser la possibilité aux candidats de pouvoir communiquer entre eux, zone d'échauffement) et horaires de départ.
- modalités de franchissement et précisions sur les pénalités : touches autorisées sans pénalité, en revanche pénalité de 30 secondes pour toute bouée non franchie de manière conforme, affichage des temps et pénalités éventuelles, sur un panneau prévu à cet effet, réalisées par les candidats, dès leur arrivée

Enfin, en tenue et à bord de leur embarcation, les candidats, accompagnés par les ouvreurs se rendent sur le stade d'eau vive. Depuis le bord, ils assistent à une démonstration des 3 parcours, réalisés par 3 ouvreurs, dans un ou des bateaux mis à disposition pour les candidats, mais ayant préalablement réalisés respectivement, en bateau type fox, les 3 temps de référence.

A compter de la fin de la démonstration, un temps minimal de 20 minutes est laissé aux candidats, afin de leur permettre d'analyser, de façon personnelle, les parcours et de consacrer le temps nécessaire à leur échauffement (période au cours de laquelle les candidats ont encore la possibilité de modifier le choix de leur embarcation).

Les candidats s'élancent alors dans l'ordre d'attribution des dossards (sans que les derniers aient la possibilité d'observer le passage des 1ers candidats). Lors de chacune de ses prestations, le candidat est suivi tout au long de son trajet par 3 membres du jury, qui chronomètrent sa prestation (attribution de sa note de performance, corrélée à la difficulté du parcours) et relèvent les indicateurs significatifs de son niveau d'habileté (attribution de sa note de maîtrise partiellement corrélée au type d'embarcation choisie). A noter que les candidats utilisant un kayak déponté ont obtenu des notes minorées.

A l'issue de la première manche, les temps et pénalités sont affichés sur un panneau prévu à cet effet, ce qui permet aux candidats de déterminer le choix du niveau de difficulté du parcours de la deuxième manche (manche obligatoirement d'un niveau égal ou supérieur à celui choisi en première manche). Par ailleurs, en fonction de sa prestation, le candidat peut, entre ses 2 manches, procéder à un changement éventuel d'embarcation.

Enfin, un délai d'au moins quarante-cinq minutes est laissé aux candidats, entre le départ de leur première manche et de leur seconde manche. Cette période laisse alors, à nouveau, la possibilité aux candidats, d'observer le parcours, ainsi que de s'échauffer avant le départ de la deuxième manche.

A l'issue des deux manches réalisées, seule la meilleure des prestations est retenue (dissociant la note de performance et la note de maîtrise).

Niveau des prestations des candidats optionnaires :

- ont témoigné d'un niveau convenable, les candidats qui :
 - ont choisi une embarcation adaptée à leur niveau (bateau d'initiation ou de perfectionnement)
 - ont choisi et réalisé le parcours 1, sans pénalité, dès la 1ère manche, avant de s'engager dans le choix d'un parcours 2, sans pénalité, en 2nde manche
 - ont majoritairement choisi et réalisé le parcours 2, sans pénalité, dès la 1ère manche
 - ont parfois tenté le parcours 3, sans toutefois concrétiser cette option (pénalité(s))
- ont témoigné d'un bon niveau, les candidats qui :
 - ont intégré la direction à la propulsion (navigation plus enchaînée et plus fluide) et ont su varier la cadence de coups de pagaie

- anticipent et réalisent des trajectoires plus précises et plus courtes (choix d'options rapides)
- exploitent les caractéristiques de leur embarcation, ainsi que celles de la rivière
- choisissent et réussissent le parcours 3, sans pénalité, soit dès la 1ère manche, soit en 2ème manche

Parmi les 20 candidats optionnaires :

- aucun candidat n'a réalisé sa meilleure performance en parcours 1
- 8 candidats ont réalisé leur meilleure performance en parcours 2 (moyenne :13,31/20)
- 12 candidats ont réalisé leur meilleure performance en parcours 3 (moyenne 18,25/20), sachant que 8 d'entre eux avaient fait le choix du parcours 3, dès leur 1ère manche
- 9 candidats ont choisi un parcours supérieur en 2ème manche et parmi eux, 5 ont amélioré leur performance du fait de ce choix.

Au final :

- la moyenne des 4 filles optionnaires est de : 15,50/20
- la moyenne des 16 garçons optionnaires est de : 16,47/20
- la moyenne générale des 20 optionnaires est de : 16,28/20

Niveau des prestations des candidats polyvalences :

- ont témoigné d'un niveau faible, les candidats qui :
 - ont parfois eu des difficultés à maintenir leur trajectoire en eau calme
 - ont choisi une embarcation inadaptée (bateau trop instable ou bateau ne permettant pas d'exprimer leur potentiel physique et technique)
 - ont fait le choix d'un parcours inadapté à leur niveau : difficultés de mise en œuvre de leur projet de trajectoire (problème d'anticipation)
 - ont fait état d'habiletés très modestes, essentiellement centrées sur des problématiques d'équilibrage et de rattrapage de la direction du bateau
 - ont fait des erreurs de trajectoires révélant des difficultés de lecture de l'environnement subissent les effets du courant, lorsqu'ils abordent la portion du parcours d'eau vive, en classe 2
- ont témoigné d'un niveau convenable, les candidats qui :
 - ont adapté leur choix d'embarcation à leur gabarit et à leurs niveaux d'habiletés
 - ont bien maîtrisé la première partie du parcours en eau calme : parcours 1
 - ont adopté leur choix de parcours à leur niveau
 - ont assuré l'équilibre de leur embarcation et contrôlé les dérapages
 - ont eu une lecture des mouvements d'eau évitant les grosses erreurs de trajectoires, ainsi que les déséquilibres importants et les pertes de vitesse
 - ont su réajuster le choix de leur parcours, entre les 2 manches (passage valorisé de P1 à P2),
 - ont réalisé leur meilleur niveau de prestation en parcours 2, majoritairement en deuxième manche
 - ont généralement bien maîtrisé les habiletés liées à la propulsion
 - ont manqué de précision et d'anticipation dans le placement de leur embarcation lorsque le courant était plus rapide ou les portes plus resserrées (parcours 3)

Parmi les 48 candidats polyvalences :

- 26 candidats ont réalisé leur meilleure performance en parcours 1 (moyenne :7,48/20)
- 22 candidats ont réalisé leur meilleure performance en parcours 2 (moyenne :11,66/20)
- aucun candidat n'a réalisé sa meilleure performance en parcours 3
- 31 candidats ont choisi un parcours supérieur en 2ème manche et parmi eux, 20 ont amélioré leur performance du fait de ce choix

Au final :

- la moyenne des 18 filles polyvalences est de : 10,89/20
- la moyenne des 30 garçons polyvalences est de : 8,50/20
- la moyenne générale des 48 polyvalences est de : 9,40/20

Soixante-huit candidats présents, avaient tiré au sort l'épreuve pratique de canoë-kayak : 48 dans le cadre d'une pratique de polyvalence et 20 dans le cadre d'une pratique d'option.

Parmi ces 68 candidats :

- 26 ont été évalués en parcours 1 (moyenne 7,48/20)
- 30 ont été évalués en parcours 2 (moyenne 12,10/20)
- 12 ont été évalués en parcours 3 (moyenne 18,25/20)
- 40 candidats ont choisi un parcours supérieur en 2ème manche et parmi eux, 25 ont amélioré leur performance du fait de ce choix

Conseils aux candidats :

Dans les mois qui précèdent l'épreuve :

- pouvoir consacrer un temps de pratique suffisant, de l'ordre d'une quarantaine d'heures, pour atteindre un niveau convenable (« Pagaie verte »)
- connaître et tester les différents types d'embarcations (notamment ceux mis à disposition pour l'épreuve) et ce, afin de choisir une embarcation adaptée à ses compétences et à sa morphologie
- pouvoir enchaîner deux manches successives sur des efforts proches de deux minutes
- apprendre à gérer la vitesse de son bateau en fonction de sa technique (ne pas privilégier la vitesse au détriment des trajectoires)
- apprendre à identifier et à analyser un parcours : observer les mouvements d'eau, les obstacles, les reliefs, le placement des portes ou bouées par rapport au milieu
- apprendre à mémoriser des parcours (numérotation des portes, sens de franchissement, actions ou enchaînements d'actions à réaliser)
- pour le choix d'un parcours 3 : apprendre à réaliser des trajectoires intégrant les différents paramètres des portes suivantes (l'anticipation devient indispensable)

Le jour de l'épreuve :

- prévoir une tenue adaptée (à la pratique et aux conditions météorologiques), de quoi s'alimenter et s'hydrater pendant l'épreuve
- faire avant la première manche un choix d'embarcation adapté à son gabarit et à son niveau ou/et exploiter la possibilité entre les deux manches, de changer d'embarcation, si nécessaire après la démonstration, prendre le temps d'analyser le parcours et ses caractéristiques afin de déterminer son projet de trajectoire (choix d'options éventuelles)
- ajuster après la première manche, le niveau de parcours en fonction de sa prestation.

2.2.2.Course d'orientation

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

L'épreuve s'est déroulée sur le site d'une forêt proche du CREPS de Vichy. Plusieurs départs différents ont été mis en place sur la zone de course. Chaque zone de départ propose des circuits de niveau 1, de niveau 2, et de niveau 3.

Les circuits, comprenant de six à dix postes selon le niveau de difficulté, sont à réaliser dans l'ordre imposé. Chacun des circuits proposés mesure entre 1400 et 2800m en fonction du Niveau choisi. Des ouvriers ont étalonné les circuits, et leur temps ont servi à l'élaboration de la note de performance sur 10 points.

La note d'habileté tient compte du niveau de circuit choisi préalablement par le candidat.

Pour le niveau 1, la note d'habileté est comprise entre 0 et 3 points maximum. Pour le niveau 2, la note d'habileté est comprise entre 0 et 6 points. Pour le niveau 3, la note est comprise entre 0 et 10.

- Déroulement de l'épreuve

L'appel des candidats a lieu sur le parking de la CO à 13h45. Après celui-ci les candidats rejoignent l'espace d'attente, espace d'isolement. La liste de départ avec les horaires est affichée ce qui a permis aux candidats de gérer leur temps d'échauffement en fonction de leur heure de départ.

Les candidats se rendent ensuite au point de départ ou leur était remis une puce électronique après vérification de l'identité de ceux-ci. Un juré donne la carte au candidat une minute avant le départ. Le nom et le numéro de la puce sont inscrits sur la carte du candidat.

Après avoir donné le « bip » de départ, le candidat s'élance pour sa course.

A l'arrivée, les candidats après avoir bipé le boîtier « arrivée », procèdent à la lecture de leurs puces pour contrôle, pour l'édition du ticket de résultat et l'enregistrement sur l'ordinateur. Leurs cartes sont récupérées par les jurés pour archivage.

A l'issue de leur épreuve, les candidats rejoignent la zone de stockage des effets personnels et quittent définitivement le site de l'épreuve.

B/ Niveau des prestations

Il faut établir une distinction entre les prestations choisies par les candidats optionnaires et les candidats polyvalents : pour les deux profils il faudra renseigner les trois niveaux de pratique suivants :

- les candidats ayant témoigné d'un faible niveau
- les candidats ayant témoigné d'un niveau convenable
- les candidats ayant témoigné d'un bon niveau

2 types de profil se dégagent pour les « optionnaires » :

- les véritables spécialistes

Pour la session 2013, un seul candidat était « spécialiste ». Choix d'un niveau 3 de parcours, réalisé avec un temps relativement proche du temps de l'ouvreur et sans erreur. Ce candidat a obtenu une note maximale. Ce candidat manifeste des compétences élevées tant d'un point de vue technique que sur l'aspect de la préparation physique.

- les optionnaires par défaut et plus ou moins performants
Ces candidats présentent les caractéristiques suivantes :
 - Malgré leur bonne préparation physique associée à une expérience en course d'orientation, ils ne peuvent pas s'approcher des temps des ouvriers par manque de technique spécifique en course d'orientation, notamment les techniques de sélection des informations pertinentes pour réaliser un itinéraire. Néanmoins ces « optionnaires par défaut » ont globalement obtenu de bonnes notes (supérieures à 13).
 - Seuls quelques rares optionnaires ont échoué. L'enjeu du concours, la forte intensité émotionnelle, ont neutralisé les aptitudes de ces candidats qui n'ont pas su gérer des situations techniques qui nécessitaient d'être en possession de toutes les capacités de raisonnement.

3 types de profil de candidats polyvalents:

- les candidats non préparés,

Les candidats ne connaissent dans l'action pas les fondamentaux de l'activité : orientation de la carte au départ, connaissance de la légende, confusion des symboles « départ » « arrivée », vérification des codes balises.

- les candidats préparés mais n'ayant pas les qualités physiques et techniques requises pour l'épreuve.

Ces candidats se contentent de suivre les lignes de niveau 1 (chemins essentiellement) alors que d'autres lignes sont facilement identifiables sur le terrain et sur la carte que le traçage incite à utiliser pour gagner du temps.

- Les candidats (trop rares) dont le choix de polyvalence semble réfléchi, effectuant des performances de niveau correct.

Ces candidats présentent de bonnes qualités physiques qui leur permettent d'aller vite sur les lignes de niveau 1 et possèdent également une technique suffisante pour emprunter des lignes plus directes.

Conseils aux candidats :

Une pratique régulière de l'activité en amont (1 ou 2 ans) de l'épreuve est conseillée :

- Pour envisager d'obtenir une note maximale dans le niveau choisi, un entraînement de type demi-fond est indispensable.
- Pour ne pas limiter la préparation uniquement à la connaissance des aspects théoriques, il est nécessaire de connaître les conduites simples pour assurer sa sécurité, en particulier être capable de revenir ou rejoindre un point de sécurité. être capable d'estimer une distance et le temps nécessaire pour la parcourir, être capable d'arrêter la recherche de poste et de rentrer à l'arrivée à l'approche du temps limite. Prévoir de s'entraîner sur différents terrain (cartes)

Il est rappelé au candidat que la réalisation complète du circuit est toujours plus valorisée qu'un retour rapide avec une ou plusieurs balises manquantes.

Généralités

Il est conseillé d'avoir une tenue adaptée, chaussures crantées, jambes couvertes.

2.2.3. Escalade

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Les prestations physiques se sont déroulées sur une SAE de 200m² de surface « grimpable » sur une hauteur de 8m. Vingt-deux voies ouvrent un éventail de difficultés allant de 4c à 7b ont été ouvertes par le jury. L'ouverture des voies a été conçue pour exploiter la richesse du mur, tant du point de vue de l'inclinaison, des macro-reliefs ou que des configurations proposées (dièdre, étrave, devers, mur et surplomb). A noter que le support ne présente aucune prise en réservation.

Pour que les candidats puissent exprimer leur « compétence à grimper », les voies ont été élaborées de telle sorte que la difficulté soit répartie de manière relativement homogène tout au long du trajet (absence de pas de bloc marqués). Dans un but d'allonger le trajet moteur, mais aussi afin de pouvoir observer la richesse motrice, informationnelle et énergétique des candidats, la majorité des voies suit un cheminement non linéaire.

Déroulement de l'épreuve :

Les candidats de chaque série ont été invités à prononcer leur choix de parcours le jour de leur accueil. Le jury a ainsi pu organiser le passage des candidats en 2 tranches quotidiennes de 16 candidats maximum.

Après passage au vestiaire, les candidats se sont vus proposer une première séquence durant laquelle se déroule :

- L'appel.
- Le visionnage du parcours choisi.
- Le rappel des modalités d'évaluation.
- L'échauffement.
- Enfin l'obligation de valider un prérequis sécuritaire : s'encorder avec un nœud en huit complété par un nœud d'arrêt, le tout compacté près du pontet.

Les modalités d'évaluation :

- Réaliser flash, en tête, en libre, 2 voies différentes. La seconde voie étant choisie et visionnée à l'issue de la première prestation.
- Chaque voie est repérée par :
 - Un départ matérialisé par une ou deux prises de mains entourées de scotch.
 - Un trajet illustré par une seule couleur de prise, le support et les macro-reliefs appartenant à la ligne de dégaines de la voie.
- Le critère de validation est unique : être capable de mousquetonner la dégaine sommitale dans le temps imparti de 7 min.

- Le jury prend en charge la sécurité des candidats, tant à l'échauffement que durant leurs prestations, et le pilote veillera à ce qu'ils disposent, a minima, de vingt minutes de récupération entre chaque passage.
- Chaque candidat a obligation d'utiliser les 3 types d'E.P.I fournies par le concours, à savoir : des dégaines en place sur la S.A.E, les harnais de sécurité ainsi que des cordes.
- Un essai, autorisé, est décompté aux candidats en cas de chute, d'utilisation d'une prise interdite ou s'il n'a pas quitté le sol dans le délai d'une minute et quinze secondes après le déclenchement du chronomètre.

B/ Niveau des prestations

Dans l'ensemble, le niveau des prestations reste relativement stable et il n'y a plus à déplorer de candidats incapables d'enchaîner les voies d'entrée, 4c pour les filles et 5a pour les garçons.

Pour autant, une majorité préfère « assurer » leur seconde voie, plutôt que de s'engager réellement. Est-ce un choix tactique ? Est-ce une mauvaise maîtrise du stress de l'épreuve ? Est-ce la modalité d'enchaînement intégral de la voie mal vécu (malgré le droit à une chute) ? Ou encore le peu d'intérêt pour le candidat à augmenter sa note en escalade lorsqu'il sait qu'elle ne comptera pas (autre pratique plus faible dans une autre CP) ?

Enfin, une très infime minorité n'est toujours pas capable de s'encorder de manière automatique et il lui faudra tout le temps de l'échauffement parfois, pour réussir à réaliser un encordement correct. Les candidats sont trop souvent conditionnés à s'encorder sur un seul type de baudrier ce qui engendre des désagréments lorsque les habitudes sont bousculées.

2 types de profil se dégagent pour les « optionnaires » :

- les véritables spécialistes :
 - Très minoritaires et capables d'évoluer dans des voies du septième degré.
 - Connaissances : les techniques de sécurité sont automatisées, les prises ainsi que leur type de préhension sont souvent connues, réduisant de ce fait l'incertitude par rapport aux autres candidats. La vidéo, si elle sert de support ne sera pas l'essentiel de leur prise d'information. Ils préfèrent profiter du temps de lecture au pied de la voie afin d'identifier les véritables inclinaisons du support. Ils miment toujours leur progression avant l'action.
 - Capacités : Leur répertoire gestuel est exhaustif même si l'on peut distinguer 2 morphotypes gérant le rapport vitesse/ précision avec plus ou moins de rythme. La principale caractéristique s'observe dans la gestion de l'effort/ relâchement avec de surcroît un capital énergétique bien supérieur aux autres candidats. Enfin, les erreurs de lecture sont relativement rares ou alors, leur niveau permet une solution motrice alternative et une réadaptation du trajet moteur.
 - Attitudes : Le plus souvent, ils profitent du temps d'isolement pour se concentrer et réaliser un échauffement efficace, enfilant leurs chaussons au dernier moment pour éviter transpiration et inconfort, ce qui pourrait nuire à la précision de leurs appuis. Ils sont souvent calmes et gèrent la pression affective comme une situation habituelle. Nous aurons tout de même à déplorer une attitude un peu hautaine d'une très infime minorité par rapport à leur estime de soi et leurs capacités supposées. Nous voudrions leur rappeler que ce concours a pour vocation de recruter des professeurs d'EPS fonctionnaires de l'état agissant de manière « éthique » et responsable.
- les optionnaires par défaut et plus ou moins performants
 - Ils évoluent souvent dans le sixième degré, voire moins pour certains. Ils constituent le gros des optionnaires.
 - Connaissances : les techniques de sécurité sont maîtrisées, l'utilisation de la récupération en cas de chute est effective, un temps de lecture avant la prestation est toujours utilisé et souvent mimé. Certains mouvements peuvent parfois dépasser l'échantillon de leur répertoire gestuel, observable par des mimes parfois tâtonnants ou incertains. Enfin l'analyse de leur prestation laisse à penser qu'ils ont tous une légère expérience de l'escalade en falaise, dépassant la relative « stabilité » des SAE.
 - Capacités : un répertoire gestuel encore en construction pour être exhaustif mais surtout un déficit dans la gestion de l'effort et du stress lorsqu'une difficulté survient dans la voie.

Aussi, tremblements, grimpe saccadée ou encore inhibition peuvent apparaître relativement rapidement. S'ils y parviennent dans l'ensemble, ils restent réticents à se réorganiser dans l'action. Les saisies s'adaptent en général au sens des prises avec une dissociation du poignet mais un « armer » reste encore à développer. Les macro-reliefs, arêtes, surplombs ou encore les toits posent encore des problèmes informationnels, engageant parfois les candidats dans des situations de non-retour et donc de chute. La précision des appuis semble acquise mais nous notons un manque de décision dans la poussée lorsque les prises deviennent fuyantes ou plus petites. L'utilisation du support s'intègre à leur programme moteur en cas de nécessité. Après analyse de leur façon de grimper, nous pouvons dire qu'il s'agit essentiellement de pratiquants issus de la SAE.

○ Attitudes : Rien de significatif ne se dégage dans leurs attitudes, allant du « concentré », au « bavard » en passant par le « solitaire » ; dégageant plus des personnalités de candidats que de véritables attitudes optionnaires rompues aux phases de concentration.

3 types de profil de candidats polyvalents:

- Les candidats non préparés,
 - Trop nombreux encore car incapables d'être sereins dans le niveau minimal exigible.
 - Connaissances : Le nœud d'encordement comme le passage de la corde dans le harnais sont toujours incertains et suscitent un stress non acceptable à ce niveau de recrutement. La vue de la vidéo, ou encore celle des prises sur le mur, ne suscitent pas de programme moteur dépassant le pas à pas. Seuls, l'inclinaison du support ou le ressenti de l'effort dans la vidéo semblent être significatifs. De nombreuses questions démontrent une méconnaissance du rapport de jury et de la circulaire du concours.
 - Capacités : Un répertoire gestuel insuffisant, caractérisé par des changements de mains quasi-systématiques sur les « bacs ». Ils refusent les préhensions non-crochetantes, n'utilisent pas les membres inférieurs comme « stabilisateurs », ce qui les emmène souvent à des positions de déséquilibre. En fait, le principal souci apparaît comme étant justement la recherche constante de cet équilibre vertical, de terrien, tout en tentant de progresser vers le but à atteindre. De plus, si un macro- relief croise le trajet de la voie, ils ont le plus grand mal à l'utiliser, omettant des prises et refusant d'utiliser le support proposé pour y prendre appui. Ces mêmes appuis sont en général imprécis, les pieds heurtent souvent le support avant de venir se caler de manière non conduite sur les prises. Ils tâtonnent, avant de prendre la décision de pousser de manière incomplète le plus souvent. S'ils adoptent parfois une escalade de profil, nous déplorons qu'ils agissent plus par mimétisme que par un véritable souci d'efficacité motrice ; par conséquent, ces mises en position se font le plus souvent à mauvais escient. Le mousquetonnage s'avère souvent périlleux, le plus tôt possible au détriment de l'économie motrice, et rarement maîtrisé dans les deux sens. Enfin, le support n'est jamais utilisé et la validation de la voie s'effectue souvent dans un état de fatigue avancée qui se fait sentir dès la moitié de la voie.
 - Attitudes : Stressés dès l'échauffement, les candidats ont souvent besoin de plusieurs essais pour s'encorder correctement. Ils ne sont pas capables de réaliser une lecture du trajet moteur depuis le pied de la voie, si ce n'est de repérer le relais sommital à atteindre. Ils présentent enfin une tension globale du corps dès le départ de la prestation et ne les quittera pas jusqu'au sommet.
- les candidats préparés mais n'ayant pas les qualités physiques requises pour l'épreuve,
 - Une bonne moyenne des candidats, évoluant dans une difficulté de 5b en général; plus rarement de 5c, qui semble rester un cap pour beaucoup.
 - Connaissances : L'encordement est acquis, leur niveau est connu, témoignant de 30 à 40h de pratique a minima. Les différentes configurations proposées par la SAE sont reconnues. Le mousquetonnage dans les deux sens ne les déroutent plus.
 - Capacités : Les candidats démontrent un répertoire gestuel dépassant le grimpeur « d'échelle », anticipant sur 1 à 2 pas les déplacements. Une phase rapide de lecture s'effectue au pied de la voie. Les appuis s'enrichissent, même si l'utilisation du support et des adhérences reste exceptionnelle. Les appuis commencent à se libérer, démontrant ainsi qu'ils appréhendent mieux le stress généré par l'escalade en tête et les conditions du concours. Les positions de mousquetonnage s'effectuent encore bras fléchis mais dans une posture, en générale, équilibrée. Surtout nous observons une certaine décision dans les phases de progression. Les réajustements d'équilibres (changement de pieds...) et de remplacement (drapeaux, équilibres sur 2 appuis,...) restent par contre encore rares ou subis mais non « ressentis ». La gestion du capital énergétique commence à être appropriée (délayage...), mais tout se dégrade très vite (motricité, gestion énergétique, prise

d'information...) lorsqu'une difficulté rencontrée n'est pas résolue rapidement. La prise d'information et les placements imposés par les macros reliefs sont souvent mal vécus (crispation, hésitation...). Enfin, ces candidats sont encore incapables de gérer un effort d'escalade de type résistance ou de continuité quand le support commence à déverser. Lorsque les PME ne sont pas évidentes, elles ne sont pas reconnues ni utilisées (nécessité de se replacer, d'utiliser un appui manuel ou de libérer un ou plusieurs segments).

- Attitudes : relativement sereines dans l'ensemble mais vite dégradées dans la difficulté. Si le choix de leur première prestation semble évident, ils ne font que rarement preuve d'engagement lors du choix de la seconde, preuve d'une mauvaise appropriation de leurs capacités ou de l'incapacité à gérer une situation qui pourrait devenir incertaine.

- les candidats (trop rares) dont le choix de polyvalence semble réfléchi, effectuant des performances de niveau correct.

- Encore une minorité, capable d'évoluer dans des difficultés de 5c et plus rarement 6a. Ce niveau témoigne d'un vécu a minima de 40h de pratique.

- Capacités : La lecture de la voie avant de s'engager se systématiser, les deux premiers pas sont souvent anticipés. Les positions de rééquilibration ainsi que la notion de rythme prennent sens (phase de prise d'information buste décollé/ phase d'accélération gestuelle). Les appuis deviennent conduits et précis même si les adhérences et le grattage restent encore en cours d'acquisition. La motricité se dégrade moins vite lorsqu'une difficulté est rencontrée. Certains candidats sont même capables de se surpasser et de proroger leur progression en cadence. Ils s'engagent, à proprement parler, dans l'activité. Pour autant, les erreurs de lecture restent encore fréquentes, mais les candidats sont en général capables d'y remédier tant qu'ils ne sont pas dans un état de fatigue avancée. L'utilisation des prises verticales ou encore de « plats » n'est pas encore maîtrisée, demandant une organisation gestuelle acceptant les équilibres instables et surtout, dissociant les contractions/ relâchements des différents segments. Le manque de gainage de la charnière pelvienne dans les portions déversantes crée vite un état de fatigue des fléchisseurs des doigts. Par contre, les candidats recherchent et utilisent les PME, montrant ainsi un découpage de la voie en sections logiques, et non plus fondé seulement sur les phases de mousquetonnage.

- Attitudes : Motivés pour réussir, les candidats ont encore du mal à maintenir leur sérénité lors des phases de fatigue. Ils utilisent la zone d'isolement pour se concentrer et adopte un choix objectif et réfléchi pour leur seconde prestation, preuve d'une connaissance de soi et d'une certaine expérience de l'activité.

Conseils aux candidats :

Généralités

La première compétence à acquérir par les candidats concerne l'appropriation des attentes d'un tel concours, à savoir être capable de démontrer en acte un minimum exigible pour enseigner l'activité escalade. Cela exige des compétences sécuritaires (encordement et mousquetonnages règlementaires...), mais aussi des capacités physiques, informationnelles ou encore affectives permettant la réalisation en tête de voie de difficulté 4c pour les filles à 5a pour les garçons. L'acquisition d'une telle compétence ne peut, à notre sens, s'acquérir sans un minimum de 30 à 40 heures de pratique pour :

- Automatiser les techniques de sécurité.
- Acquérir l'expérience dans les différentes configurations proposées sur SAE.

Conseils spécifiques en escalade.

- Un volume de pratique :
 - Si 40 heures de pratique sont un minimum requis, 60 heures seront souvent nécessaires pour acquérir un niveau convenable voir satisfaisant (5c à 6a).
- Un support adapté :
 - La SAE semble de facto le support le plus adapté pour autant que celle-ci propose toutes les configurations de bases (dalle, devers, dièdre...), et soit d'une hauteur suffisante, afin de mettre en évidence les problèmes énergétiques à résoudre.

- Le pan devrait être à utiliser avec modération par des grimpeurs non expérimentés. Il peut s'avérer démotivant au vu des cotations proposées dans les salles privées, mais aussi vite traumatisant si un échauffement sérieux ne précède pas la séance. En outre, ces grimpeurs devront se garder d'un des effets pervers lié à cette forme de pratique, c'est à dire une focalisation sur le registre physique ou énergétique au détriment de l'enrichissement gestuel, dont pourtant ils ont le plus besoin. Cependant, la pratique sur pan offre un rendement d'escalade important, comme la possibilité d'enrichir son répertoire gestuel en toute sécurité si on est guidé par les personnes compétentes.

- La falaise reste incontournable pour les candidats qui souhaitent acquérir un bon niveau. Elle propose des conditions de gestion des affects bien supérieures aux SAE mais surtout les voies permettent d'élargir le panel de prises significatives tout comme des positions et réajustements moins manichéens que sur SAE.

- Le bloc enfin qui peut permettre d'utiliser des typologies de prises rarement utilisées (du fait des conditions de stress) ou présentes sur les autres supports (plats, grattons...).

- Des modalités de pratique en relation de l'épreuve.

- Le « à vue » nous semble devoir être privilégié pour que le candidat utilise son temps de lecture, trop souvent inefficace, au pied des voies. Il permet aussi de s'appropriier la notion d'incertitude et donc la gestion du stress inhérent à l'activité.

- Le « Flash » bien entendu, car c'est encore la modalité de pratique retenue par le concours.

- « Après travail » enfin, car cette modalité permet de donner du rythme dans la progression des candidats, de réaliser un programme moteur décidé au préalable sans hésitation. L'occasion enfin de se surpasser dans des mouvements que l'on doit apprendre puis automatiser, rendant possible l'irréalisable initial.

2.3. Activités de la compétence propre n°3

Les thématiques générales qui traversent l'ensemble de la CP3 reposent sur la maîtrise acrobatique, esthétique et ou artistique des prestations et ce, dans le domaine de la composition, de l'interprétation et de la réalisation des éléments corporels et/ou techniques.

L'exigence de la compétence 3 oblige les candidats à présenter un enchaînement ou une chorégraphie dans une tenue adaptée à la spécificité des activités. Les compositions doivent être conçues au regard des ressources particulières de chacun des candidats et doivent témoigner :

- d'une sensibilité du candidat à l'enjeu culturel de l'APSA
- d'une connaissance des principes liés à la conception des prestations

Ces prestations évaluées nécessitent une maîtrise de la gestion des émotions dans le déroulement de l'épreuve face à un public.

2.3.1. Gymnastique sportive

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

Le référentiel du concours est défini par les textes suivants : l'arrêté du 28 décembre 2009 et le texte définissant le programme du CAPEPS externe publié le 6 avril 2012,

Les modalités de déroulement s'appuient sur le règlement de la Fédération Internationale de Gymnastique, quel que soit le code de référence en vigueur au moment de l'inscription des candidats. Les documents que sont les normes des engins et les codes de pointage FIG se trouvent sur le site internet de la FIG.

Les critères d'évaluation sont déterminés par le code de référence (UNSS ou FIG) retenu par le candidat. Le jury ajuste les barèmes en fonction des nécessités de fonctionnement du concours.

Dans un premier temps, l'appel est effectué puis quelques consignes sont données aux candidats et au public. La fin de l'appel définit le début de l'épreuve, à partir de cet instant pour les candidats aucune communication verbale et non verbale n'est possible avec des membres extérieurs au jury (téléphones, ordinateurs fermés et rangés). Pour le public aucune manifestation n'est autorisée, pas

d'applaudissements, pas de prises de vues, de notes ou d'enregistrement sous quelque forme que ce soit. Chaque après-midi, lors de l'appel, les candidats sont répartis en groupe 1 et/ou 2 et en sous-groupes A et B en fonction des effectifs. L'effectif de chaque groupe ou/et sous-groupes est resté égal ou inférieur à 9 candidats maximum. L'ordre de passage est défini par l'ordre de l'appel. Chaque groupe bénéficie de 20 minutes d'échauffement et le sous-groupe B un échauffement supplémentaire de 5 minutes après le passage du sous-groupe A. Pour leur sécurité, les candidats sont invités à rester vigilants et se concerter quant à l'utilisation de l'espace du praticable, spécifiquement lors des diagonales. Les aides sont possibles entre les candidats du même groupe.

Il a été rappelé les critères qui peuvent amener un zéro :

- un non-respect réglementaire,
- une attitude éthique ou sécuritaire non recevable du début de l'épreuve (la fin appel) à la fin de l'épreuve (la récupération de la carte d'identité après le passage du groupe concerné)
- un niveau de pratique insuffisant.

Après l'échauffement, les candidats sont appelés, par un juré. Ces derniers doivent se présenter au jury 1 ou 2 chacun constitué de 3 jurés puis réalisent une prestation, sur l'agrès choisi par le candidat. La tenue vestimentaire se doit d'être conforme aux normes du code FIG. Il est à noter qu'un nombre important de candidats masculins est pénalisé de 0,30 point pour une tenue non conforme. Pour les musiques, très peu de dysfonctionnements. Attention une pénalisation de 2 points est appliquée pour présentation d'un enchaînement au sol sans musique. Il est rappelé aux candidates que le CD ne comporte qu'une plage d'enregistrement. Il est fortement conseillé d'utiliser un compact disque CD-R compatible avec tout lecteur et d'enregistrer la musique sous WAV ou MP3.

B/ Niveau des prestations

Nous pouvons noter que

- 10 candidats ont choisi les barres asymétriques représentant 2 spécialistes et 8 polyvalents dont 2 masculins. La distribution des notes se fait entre 14,5 points à 2 points.
- 30 candidats polyvalents ont choisi les barres parallèles, la distribution des notes se fait entre 14,5 à 0 points.

Ont obtenu la note 00 :

- Concernant le code FIG et le code UNSS :
 - Les candidats dont le malus d'exécution est supérieur ou égal à la note de base.
- Concernant le code UNSS :
 - Les candidats ayant obtenu à l'issue de leur prestation un total de points (difficultés + exigences de composition + valeur artistique) inférieur ou égal à 3,8 pts correspondant à une note de base de 00 et n'ayant pas bénéficié d'un bonus d'au moins 0,25 pt.

Candidats spécialistes

Sur l'ensemble, seules 2 candidates ont fait le choix des barres asymétriques. D'autre part, 20 candidats ont choisi le code FIG.

- **les candidats ayant témoigné d'un faible niveau (notes entre 04 et 08).**

Les candidats ont opté pour le code UNSS. Le total de la valeur des difficultés est faible soit en référence à un niveau de capacité trop faible soit à une réalisation qui amène une non reconnaissance ou un déclassement du niveau de difficulté. Il manque souvent la validation d'une exigence de composition. La valeur artistique reste faible. L'exploitation de l'espace aérien est réalisée uniquement par des sauts gymniques, pas d'élément acrobatique avec envol. Aux barres, le travail est très proche de l'agrès. De plus, les difficultés sont majoritairement juxtaposées, réalisées lentement, avec monotonie et liaisons peu harmonieuses. Quant à l'exécution, elle est caractérisée par de nombreuses fautes techniques et de tenue qui amènent un malus d'exécution.

- **les candidats ayant témoigné d'un niveau convenable (notes entre 10 et 14,5)**

La majorité des candidats a opté pour le code UNSS excepté 3 candidats qui ont choisi le code FIG.

Ces candidats montrent un niveau de difficulté proche ou égal au maximum (6 points), une présence des 4 exigences de composition (4 points). Les différences se font à partir, de la valeur artistique avec la présence ou non de une ou plusieurs séries acrobatiques avec envol, d'un rythme soutenu et varié et des liaisons fluides, personnalisées mais aussi avec l'exécution qui a apporté un bonus de 2 à 0,5.

- **les candidats ayant témoigné d'un bon niveau (notes entre 16 et 20)**

Les candidats ont choisi le code FIG. Ils ont su exploiter au mieux leurs ressources avec les exigences du code de pointage et celles de l'épreuve.

Candidats polyvalents

Sur l'ensemble, seuls 6 candidats ont fait le choix du code FIG, avec une répartition des notes entre 11 et 0 points. Le choix du code FIG pour ces candidats ne semble pas très pertinent. Les notes, liées au code UNSS, se distribuent entre 14 points et 0 point. Ces choix semblent non judicieux en référence aux résultats chiffrés.

- **les candidats ayant témoigné d'un faible niveau (notes entre 0,25 et 06,5).**

Les candidats ayant obtenu à l'issue de leur prestation une note de base égale ou inférieure à 7 points. Le total de point pour le secteur difficulté se situe entre 5 points et 2,6 points pour les plus faibles. Quelques candidats présentent un enchaînement avec un nombre de difficulté insuffisant, moins de 6 difficultés. Dans ces cas, une pénalité de 2 points a été appliquée sur chaque élément manquant. C'est le reflet d'un niveau de pratique insuffisant et d'une méconnaissance de l'activité gymnique. Au niveau des exigences de composition, seulement 3 ou 2 exigences sont présentées. Pour la majorité des candidats, la non intégration de l'Appui manuel renversé est la raison première de ce manque. Pour la valeur artistique, il est constaté un enchaînement peu construit présentant de nombreux arrêts, une juxtaposition d'éléments, un rythme très lent, un espace très peu exploité et une absence de liaisons construites. Le total de points pour le secteur exécution entraîne un malus le plus souvent compris entre -0,25 et -2,5. La motricité du train supérieur n'est pas acquise, les coordinations sont inefficaces, mal ordonnées, les segments libres sont perturbateurs et provoquent de nombreux mouvements rééquilibrateurs, les postures, groupée, carpée, tendue sont très imprécises. La maîtrise technique et esthétique est très approximative. Pour la quasi-totalité d'entre eux, ils sont très éloignés des enjeux culturels fondamentaux de la gymnastique.

- **les candidats ayant témoigné d'un niveau convenable (notes entre 7 et 12)**

Les candidats montrent une qualité de prestation irrégulière sur la durée de l'épreuve. Ils ont construit un enchaînement qui articule l'analyse du code et leurs possibilités. Les difficultés présentées permettent d'obtenir un nombre de point généralement compris entre 6 et 5 points.

Les 4 points d'exigence de composition sont attribués. Exceptionnellement, une exigence est manquante à cause d'une non-validation pour mauvaise exécution.

La valeur artistique a été évaluée autour de 0,5 plus ou moins un. Les caractéristiques suivantes ont été observées : un rythme uniforme, monotone, une utilisation de l'espace avec un passage au sol, un passage aérien avec appui ou sans appui manuel, des liaisons plus ou moins harmonieuses ou hésitantes et enfin 2 séries avec des éléments acrobatiques de base.

L'exécution des prestations a amené l'attribution d'un bonus inférieur à 1 point jusqu'à un malus de 1 point.

- **les candidats ayant témoigné d'un bon niveau (notes supérieures à 12)**

Les candidats adoptent une attitude de gymnaste tout au long de l'épreuve.

Ils présentent un enchaînement avec un niveau de difficulté correspondant aux 6 points maximum avec le respect des 4 exigences de composition.

La différenciation entre les candidats est faite grâce à la valeur artistique et/ou à l'exécution. La valeur artistique est supérieure à 0,6 point grâce à la présence d'éléments avec envol avec ou sans appui manuel, de séries acrobatiques plus ou moins complexes, de liaisons harmonieuses, fluides et une utilisation de l'espace de l'agrès dans toutes les dimensions.

L'exécution de la prestation permet un bonus majoritairement compris entre 2 à 1 points.

Conseils aux candidats :

Le candidat doit envisager sa préparation au concours sur plusieurs années.

- Pour la conception de son enchaînement :
 - Anticiper la préparation dès le niveau de licence.

- Lire et intégrer les textes réglementaires que sont les textes du concours, les codes de pointage UNSS, FIG, le guide des normes des agrès de la FIG, les rapports des concours précédents (2011-2012-2013).
 - S'informer régulièrement sur les évolutions des textes de référence et leur application.
 - Etablir un bilan de son potentiel gymnique et de ses ressources motrices et psychologiques.
 - Elaborer son enchaînement en conformité avec les attentes du concours, des compétences gymniques à montrer au jury et des ressources du candidat afin d'obtenir la note la plus élevée.
 - Choisir avec clairvoyance les difficultés, les exigences de composition, les liaisons acrobatiques, gymniques, les séries acrobatiques, gymniques pour répondre aux exigences techniques et artistiques de l'activité gymnastique artistique. Pour le sol, une durée entre 50 secondes et 1'10 minutes est préconisée.
 - Choisir une musique adaptée à sa personnalité, pour les candidates au sol. Vérifier les enregistrements réalisés sur les 2 CD à présenter lors du concours. Garder les CD propres (aucune trace de rayure ou d'étiquette collée).
- Pour la réalisation de son enchaînement :
 - Concevoir et réaliser une programmation et une planification des actions à mener (une séance par semaine minimum).
 - Construire une motricité gymnique à partir de la ceinture scapulaire et d'actions pliométriques.
 - Se préparer physiquement (force-souplesse) et psychologiquement.
 - Construire une attitude gymnique
 - Expérimenter son enchaînement devant des juges en tenue réglementaire.

2.3.2.Danse

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

A l'appel des candidats, le jury procède au contrôle des pièces d'identité et convocation, et effectue le tirage au sort de l'ordre de passage. Cet ordre est conservé pour les 2 parties de l'épreuve. A partir de ce moment, tout retardataire est porté absent.

La prestation physique de danse comporte 2 phases d'évaluation : un solo, d'une durée de 2 '30 à 3' et une chorégraphie à paramètres imposés d'une durée d'1' à 1'30.

Le solo :

Les candidats disposent de 30' d'échauffement (dont 15' sur l'espace scénique) pendant lesquelles ils ont la possibilité de sortir de la salle et d'utiliser leur matériel personnel (lecteur mp3, etc.). Pendant ce temps les candidats donnent un support sonore aux surveillants qui procèdent au réglage de leur volume sonore. Le jury rappelle que le support sonore est un CD audio, de format « wave » de préférence, calé sur la durée de leur prestation. A la fin des 30', les candidats doivent être prêts pour le déroulement de l'épreuve. Dans le cas d'une installation scénographique, celle-ci doit se faire au moment du passage du candidat ; il dispose alors de 2' maximum. A l'issue de sa prestation, le candidat doit rendre l'espace neutre dans un même délai.

Le solo fait appel aux compétences d'interprète et de chorégraphe, il permet de mettre en valeur :

- Les potentialités du candidat, fruit d'un travail spécifique sur le mouvement
- Un projet artistique personnel où le candidat s'inscrit dans une démarche de création pour aboutir à une prestation singulière.

La chorégraphie à paramètres imposés :

Les candidats sont répartis en 2 groupes. Le temps de préparation est de 25' pour une prestation de 1' à 1'30 à partir d'un paramètre tiré au sort. Les candidats ne sont plus autorisés à sortir de la salle, ni à utiliser leur matériel personnel. Les brouillons, stylos sont fournis. Les candidats utilisent leur chronomètre personnel. A la fin des 25', les candidats sont assis dans l'espace qui leur est réservé.

La chorégraphie à paramètre imposé fait appel à la capacité de réécriture du candidat : ses compétences d'interprète et de chorégraphe au regard du paramètre imposé.

B/ Différents profils de candidats :

3 types de profil se dégagent pour les « optionnaires » :

- Ont témoigné d'un bon niveau les véritables spécialistes qui :
 - Lors du solo, ont présenté un projet artistique et singulier, qui met en jeu différents états de danse, explorant le détail et la qualité du mouvement. Ces candidats s'appuient sur les fondamentaux du mouvement, mettant en valeur des qualités d'interprétation fondées sur une gestuelle subtile, virtuose, complexe, maîtrisée et / ou nuancée. Les meilleurs prennent des risques et luttent contre les évidences. L'espace scénique devient un véritable lieu de spectacle. Tous les éléments chorégraphiques contribuent à créer un univers poétique.
 - Lors de la séquence à paramètre imposé, ont présenté des transformations approfondies, combinées, subtiles et nuancées.
- Ont témoigné d'un niveau convenable les optionnaires par défaut et plus ou moins performants qui :
 - Lors du solo, sont parvenus à créer un univers particulier grâce à une composition reposant sur une écriture simple et cohérente, rendant le propos chorégraphique lisible. Les éléments scénographiques et / ou l'argument ne font qu'accompagner le propos. Parfois le fil conducteur s'épuise dans une abondance de propositions et / ou dans la juxtaposition de procédés et de formes stéréotypées. Se démarquent les candidats qui articulent leur choix d'écriture et dont la gestuelle témoigne d'un certain travail de recherche. Au niveau de l'interprétation, certains candidats utilisent une motricité simple, plus ou moins contrastée, d'autres, une gestuelle plus aboutie. L'engagement émotionnel permanent du candidat participe à la lisibilité du propos.
 - Lors de la séquence à paramètre imposé, ont présenté des transformations permanentes et ont combiné les 2 aspects du paramètre.
- Ont témoigné d'un niveau faible, voire très faible les optionnaires qui :
 - Lors du solo, n'ont pas montré de motricité spécifique à la danse ; leur vocabulaire est simple et partiellement maîtrisé, il ne sert pas le projet expressif qui reste peu lisible.
 - Lors de la séquence à paramètre imposé, ont présenté des transformations simplistes, évidentes, attestant davantage d'une illustration que d'une réécriture

3 types de profils se dégagent des candidats polyvalents :

- Ont témoigné d'un niveau correct, les quelques candidats dont le choix de polyvalence a été réfléchi, qui :
 - Lors du solo, sont parvenus à créer un univers particulier grâce à une composition reposant sur une écriture simple et cohérente, rendant le propos chorégraphique lisible. Les éléments scénographiques et / ou l'argument ne font qu'accompagner le propos. Parfois le fil conducteur s'épuise dans une abondance de propositions et / ou dans la juxtaposition de procédés et de formes stéréotypées. Se démarquent les candidats qui articulent leur choix d'écriture et dont la gestuelle témoigne d'un certain travail de recherche. Au niveau de l'interprétation, certains candidats utilisent une motricité simple, plus ou moins contrastée, d'autres, une gestuelle plus aboutie. L'engagement émotionnel permanent du candidat participe à la lisibilité du propos.
 - Lors de la séquence à paramètre imposé, sont parvenus à réaliser des transformations permanentes et combinant les 2 aspects du paramètre.
- Ont témoigné d'un niveau faible les candidats préparés, mais n'ayant pas les qualités physiques requises pour l'épreuve, qui :
 - Lors du solo ont présenté une composition dont le projet est peu lisible. Les choix d'écriture sont partiels et mettent en avant des ruptures dans l'interprétation. Les éléments scénographiques sont illustratifs, naïfs ou inappropriés, altérant ou desservant la lisibilité du propos. La motricité est simple et usuelle, principalement distale, mal maîtrisée ; le vocabulaire gestuel reste formel et plaqué. Les candidats ont une concentration intermittente et le plus souvent un manque de présence.

- Lors de la séquence à paramètre imposé, ont présenté des transformations ponctuelles, le paramètre étant simplement illustré.

- Ont témoigné d'un niveau très insuffisant les candidats non préparés qui :

- Lors du solo ont présenté un projet simpliste
- Lors de la 2ème phase d'évaluation, ont présenté une esquisse de transformation témoignant d'une méconnaissance évidente des fondamentaux de la danse et des exigences de l'épreuve.

Certains candidats polyvalents ont témoigné d'un bon, voire d'un très bon niveau en réinvestissant leurs qualités au service de la danse. Ces candidats ont su développer des projets de qualités.

C/ Conseils aux candidats :

- Le candidat doit mener une réflexion approfondie sur le projet expressif qu'il a choisi de développer.
Penser à une écriture chorégraphique développée et articulée (début-développement-fin)
- Il doit préparer sa prestation en prenant en compte tous les éléments constitutifs de sa composition chorégraphique :
 - Eviter d'utiliser des formes corporelles et des attitudes plaquées sans lien avec le projet expressif (grand écart, roue, respiration forcée, cris intempestifs, roulade arrière)s.
 - Avoir une scénographie en relation avec son propos.
 - Veiller à présenter un enregistrement sonore de qualité
 - Réfléchir à la pertinence de la note d'intention.
 - Avoir une attention particulière à sa tenue (pas de survêtement, éviter les logos et sous vêtement apparents, le port des chaussettes et les bijoux
- Optimiser la durée de la chorégraphie (2'30 - 3') en fonction du propos à développer.
- Il doit développer une pratique régulière en danse, un travail d'atelier dans des vocabulaires gestuels variés.
- Il doit enrichir sa culture chorégraphique en fréquentant des lieux de spectacle vivant.

Généralités

Nous notons un grand nombre de candidats garçons qui ont investi l'activité danse et qui ont une réelle capacité à écrire et investir de façon singulière le projet expressif.

2.3.3. Gymnastique rythmique

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Appel des candidats en tenue (tenue conforme au code FIG pour les filles et tenue gymnique appropriée pour les garçons), avec vérification des identités (pièce d'identité et convocation); chaque candidat donne son support musical (CD et CD de remplacement), son engin (et engin de remplacement) et sa fiche technique FIG (en cas d'absence de fiche technique, le candidat sera obligatoirement évalué sur le code UNSS). L'appel des candidats détermine l'ordre de passage. Ordre de passage par choix de code (UNSS puis FIG) et par ordre alphabétique.

Chaque candidat présente un enchaînement individuel de 1' 15 à 1'30 au cerceau; le référentiel du concours est la référence pour l'évaluation de l'épreuve de ce jour. Les modalités de déroulement s'appuient sur le règlement FIG. Les modalités d'évaluation sont déterminées par le code de référence (UNSS ou FIG) retenu par le candidat.

Les candidats sont appelés par le jury qui signifie au candidat qui se prépare et celui qui présente sa prestation

Le candidat se présente sur le praticable à son appel, la musique est déclenchée quand il est en position immobile.

A la fin du passage du dernier candidat du groupe, les candidats récupèrent les pièces d'identité, les CD et les cerceaux et peuvent quitter le gymnase

Rappel :

- Les points suivants peuvent amener un zéro : un aspect non réglementaire, une attitude éthique ou sécuritaire non recevable, un niveau de pratique insuffisant.

Remarques :

- La plupart des candidats sont venus avec du matériel aux normes.
- Les supports musicaux ont été conformes, quelques noms manquaient sur des CD.
- La tenue a été bien respectée à une exception près (short ample qui a induit une pénalité)
- Les fiches techniques FIG comportaient quelques erreurs de symbolique.
- Les 20' d'échauffement général sont globalement bien utilisées.
- Les espaces d'attente et les règles de non communication ont été bien respectés

B/ Niveau des prestations

Il faut établir une distinction entre les prestations choisies par les candidats optionnaires et les candidats polyvalents : pour les deux profils il faudra renseigner les trois niveaux de pratique suivants :

- les candidats ayant témoigné d'un faible niveau
- les candidats ayant témoigné d'un niveau convenable
- les candidats ayant témoigné d'un bon niveau

2 types de profil se dégagent pour les « optionnaires » :

- **les véritables spécialistes:**

L'ensemble des candidats annoncés comme spécialistes sont de véritables optionnaires ayant eu une pratique réelle de la GR. Les enchainements sont construits avec la référence du code FIG, avec une recherche d'expression, de virtuosité et de prise de risque. Leur niveau de performance est variable en fonction de leur niveau de compétition antérieur, mais atteste d'un travail régulier, de longue durée, et témoigne d'un très bon niveau de pratique.

- Les optionnaires par défaut et plus ou moins performants
Il n'y en a pas eu en GR.

3 types de profil de candidats polyvalents:

Il est à souligner que 60% des candidats étaient des candidats garçons. Leur prestation met en évidence une véritable Gymnastique Rythmique masculine; et pour certains une amplitude de travail , une virtuosité et un engagement de très bon niveau.

- **les candidats non préparés, ayant témoigné d'un faible niveau**
Ils sont en nombre limité (environ 20%):

Ces candidats présentent une juxtaposition d'éléments souvent non maîtrisés avec de nombreuses fautes d'exécution (prise, plan, formes corporelles non respectées...). Ces candidats répètent souvent les mêmes éléments corporels ou à l'engin, signe d'un manque évident de travail et de recherche. Les règles comportementales de l'activité sont à peine respectées.

Le versant artistique est inexistant.

- **les candidats préparés mais n'ayant pas les qualités physiques requises pour l'épreuve, ayant témoigné d'un niveau convenable:**

Ces candidats présentent un enchainement construit avec de bonnes liaisons et quelques variétés dans les plans, les sens et le choix des éléments. L'utilisation minimale du praticable est respectée. Au niveau du versant artistique l'enchainement est récité, parfois en décalage avec la musique, les dynamismes sont peu variés. Un effort est fait au niveau de la tenue corporelle, même si les difficultés corporelles ne sont pas toujours maîtrisées, avec un manque d'amplitude et de précision (forme pas assez définie pour les sauts, manque de rotation pour les pivots et souvent équilibres pas suffisamment tenus).

Dans ce profil de candidat on constate des candidats qui se présentent avec le même enchainement (musique et contenu identique). Ce qui est préjudiciable dans une prestation de la CP3. Il est recommandé aux candidats de présenter un enchainement personnalisé.

- **les candidats dont le choix de polyvalence semble réfléchi, effectuant des performances de niveau correct, et ayant témoigné d'un bon niveau:**

Ces candidats ont compris la logique de l'activité, présentent un enchaînement répondant aux exigences artistiques et techniques de l'activité grâce à une motricité fine. Ils font preuve d'une belle interprétation, d'une grande virtuosité et de choix d'éléments riches et variés. Les difficultés corporelles bien choisies permettant de mettre en valeur les qualités des candidats.

Conseils aux candidats :

Les candidats qui choisissent la polyvalence GR doivent impérativement avoir une pratique régulière tout au long de l'année dans une démarche d'affinement corporel et de travail technique à l'engin.

Le candidat doit s'attacher à présenter un enchaînement réellement composé :

- avec présence de tous les groupes corporels utilisés de manière variée
- avec présence de toutes les familles à l'engin utilisées de manière variée au niveau des plans, sens, critères de maîtrise.
- avec une composition riche et variée au niveau de l'espace (orientation, niveau...)
- avec une relation à la musique utilisée de manière riche (thème et structure rythmique)
- avec une fluidité et une continuité du mouvement conforme aux principes de l'activité
- avec une exécution des difficultés corporelles très précise tant dans la forme que dans l'amplitude (maintien des équilibres, forme des sauts, forme des pivots avec giration complète, netteté de la forme des éléments de souplesse).

Le choix du code doit être adapté :

- aux qualités physiques du candidat,
- au niveau de la maîtrise de l'engin par le candidat.

Le choix de la musique doit se faire au service du projet et être en adéquation avec le niveau du candidat et sa capacité à s'exprimer dessus.

Pour viser au-dessus de la moyenne il est indispensable que le candidat élargisse son champ de pratique personnelle, par le biais de la FFSU ou toute autre association sportive.

2.4. Activités de la compétence propre n°4

Dans les diverses activités de la CP4 « Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif », le candidat doit se préparer et s'entraîner en tant qu'attaquant, défenseur, porteur ou non porteur de balle, ou adversaire. Il doit être en mesure de faire basculer le rapport de force individuel et collectif en sa faveur au travers de rôles (la notion de polyvalence en action prend ici tout son sens) en liant avec efficacité les aspects techniques, tactiques, informationnels et énergétiques. L'intelligence de jeu, la créativité, la lucidité, l'engagement, les prises de décisions pertinentes permettent de valoriser cette compétence. L'approche psychologique et émotionnelle de l'épreuve doit être connue et maîtrisée. Il est souhaitable que les candidats soient capables de mobiliser et d'optimiser leurs ressources dans un contexte de concours. Ils doivent connaître le règlement spécifique de l'activité (tenues et matériel notamment) et s'y conformer. Le jury leur conseille vivement de se préparer physiquement, mentalement, techniquement et tactiquement à une épreuve duelle ou d'opposition comportant plusieurs reprises, plusieurs combats, plusieurs rencontres.

Une préparation pluriannuelle d'entraînement et de compétition, principalement dans le cadre fédéral, constitue un gage de réussite en permettant la construction d'une culture de pratiquant spécialiste. Il est indispensable de planifier cette préparation en vue du concours et non pas simplement en lien avec un calendrier fédéral et/ou universitaire.

2.4.1. Tennis de table

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

L'épreuve s'est déroulée dans de très bonnes conditions matérielles.

L'épreuve se déroule en 5 phases :

- Après l'appel de 13 h 45 à l'issue duquel toute personne déclarée absente ne peut plus concourir, une brève présentation de l'épreuve est faite aux candidats.
- Ils disposent ensuite d'une période d'échauffement libre jusqu'à 14 h 25. Durant cette période, ils sont observés par les membres du jury en vue de les pré-placer pour la phase de « montées-descentes ». Cette phase d'observation n'est pas une phase d'évaluation.
- Celle-ci, d'une durée de 6 tours, permet un premier brassage des niveaux de jeu. Si aucune note définitive n'est attribuée durant cette phase, elle joue cependant un rôle important dans l'évaluation du niveau des joueurs puisqu'elle permet de constituer les poules de pré-classement en fonction du « parcours » du joueur durant les 4 derniers tours.
- Les poules constituées à l'issue de cette première phase regroupent chacune un ou deux joueurs ayant effectué un bon parcours, un ou deux joueurs ayant effectué un parcours moyen et un ou deux joueurs ayant réalisé un parcours moins bon. Lors de ces poules, les joueurs se rencontrent au cours de parties d'une seule manche dans lesquelles le vainqueur est le premier arrivé à 15 points avec 2 points d'écart.
- La dernière phase, dite de classement, regroupe dans des poules homogènes les joueurs ayant terminé au même rang dans les poules de la phase précédente. Ainsi, la poule 1 regroupe tous les vainqueurs, la poule 2 tous les deuxièmes, etc. C'est lors de cette phase que le jury arrête ses notes. Ces rencontres se jouent au meilleur des 3 manches de 11 points selon le règlement FFTT, l'arbitrage étant effectué par les candidats sous la surveillance du jury qui se réserve le droit d'intervenir en cas de manquement aux règles de l'activité.

Les candidats doivent donc se préparer pour une épreuve physique assez longue au cours de laquelle ils multiplieront les parties dans des modalités de jeu différentes.

B/ Niveau des prestations

Deux profils se dégagent pour les « optionnaires » :

- les véritables spécialistes

	Utilisation des services	Bagage technique	Intentions stratégiques et tactiques
Pour les garçons	Le joueur est capable d'imprimer de multiples effets, de les combiner, de les maquiller pour appliquer des schémas cohérents avec son système de jeu	Le candidat maîtrise tous les coups techniques du TT mais privilégie ceux qui servent son système de jeu. Dans le cadre de son système de jeu, il est capable de varier les actions sur la balle.	A partir d'un système de jeu repéré, le joueur est capable de s'adapter et/ou de varier ses actions selon son intention tactique.
Pour les filles	La joueuse est capable d'imprimer de multiples effets, de les combiner, de les maquiller pour appliquer des schémas cohérents avec son système de jeu.	La candidate maîtrise tous les coups techniques du TT mais privilégie ceux qui servent son système de jeu. Dans le cadre de son système de jeu, elle est capable de varier les actions sur la balle.	A partir d'un système de jeu repéré, la joueuse est capable de s'adapter et/ou de varier ses actions selon son intention tactique

- les optionnaires par défaut et plus ou moins performants

	Utilisation des services	Bagage technique	Intentions stratégiques et tactiques
Pour les garçons	Le service à rotation ou rapide est un élément tactique organisateur de l'activité du joueur.	Les candidats sont capables de changer la nature de l'effet au cours de l'échange, mais l'intensité de rotation et de vitesse est faible. Ils sont par exemple capables de démarrer en lift sur une balle coupée d'intensité faible.	Le joueur commence à s'organiser autour de la prise d'initiative, de la lutte contre l'initiative ou du jeu contre l'initiative notamment au service et à la relance..
Pour les filles	Le service à rotation ou rapide est un élément tactique organisateur de l'activité de la joueuse.	Les candidates sont capables de soutenir l'échange en vitesse ou en rotation arrière avec une bonne intensité. Elles éprouvent alors des difficultés à rompre l'échange..	La joueuse est à l'aise dans un seul registre de jeu qu'elle privilégie grâce à son service. A l'inverse, la relanceuse subit le choix adverse..

3 profils sont repérables pour les candidats polyvalents

- les candidats non préparés

	Utilisation des services	Bagage technique	Intentions stratégiques et tactiques
Pour les garçons et les filles	Le service n'est pas réglementaire, même après avertissement du jury.	N'assure pas la continuité de l'échange , même sur des balles à trajectoire lente et arrondie. Le contact balle-raquette n'est pas maîtrisé.	L'intention principale est d' assurer le contact avec la balle.

- les candidats préparés mais n'ayant pas les qualités requises pour l'épreuve

Certains candidats ne réussissent pas au mieux leur épreuve à cause d'un manque d'adaptation aux différents formats de jeu proposés.

D'autres sont en grande difficulté dans les moments présentant un enjeu important.

- les candidats (trop rares) dont le choix de polyvalence semble réfléchi, effectuant des performances de niveau correct.

	Utilisation des services	Bagage technique	Intentions stratégiques et tactiques
Pour les garçons	Le service à rotation ou rapide est un élément tactique organisateur de l'activité du joueur.	Les candidats sont capables de changer la nature de l'effet au cours de l'échange, mais l'intensité de rotation et de vitesse est faible. Ils sont par exemple capables de démarrer en lift sur une balle coupée d'intensité faible.	Le joueur commence à s'organiser autour de la prise d'initiative, de la lutte contre l'initiative ou du jeu contre l'initiative notamment au service et à la relance..
Pour les filles	Le service à rotation ou rapide est un élément tactique organisateur de l'activité de la joueuse.	Les candidates sont capables de soutenir l'échange en vitesse ou en rotation arrière avec une bonne intensité. Elles éprouvent alors des difficultés à rompre l'échange..	La joueuse est à l'aise dans un seul registre de jeu qu'elle privilégie grâce à son service. A l'inverse, la relanceuse subit le choix adverse..

Conseils aux candidats :

Prendre connaissance du règlement FFTT. Il ne sera pas admis à l'épreuve pratique de tennis de table des candidats ne disposant pas d'une tenue vestimentaire adaptée (short et chemisette à manches courtes), et d'une raquette homologuée à la date d'ouverture du concours (faisant apparaître le sigle « ITTF »). Nous rappelons à cet effet que les tenues blanches et orange sont proscrites. Le jury ne prête aucun matériel. Une raquette homologuée de rechange est donc conseillée.

Maîtriser les principales règles du jeu. Les règles de l'arbitrage sont parfois méconnues surtout en ce qui concerne les services, le choix initial et le déroulement d'une éventuelle 3ème manche.

Se préparer énergiquement et mentalement. L'épreuve de tennis de table est éprouvante par sa durée et son intensité croissante puisque les parties opposant les joueurs au profil le plus proche se déroulent à la fin. Nous ne pouvons que conseiller aux candidats de se préparer à ces différentes dimensions avec attention.

Prendre en compte les périodes d'échauffement et de montées-descentes. Elles sont importantes en pour l'estimation des niveaux.

Le jury conseille aux candidats de participer à des compétitions officielles de tennis de table, que ce soit dans le cadre de la FFTT ou de la FFSU, afin de mieux appréhender l'aspect compétitif institutionnel de cette activité.

La maîtrise des effets est l'une des conditions permettant de réussir cette épreuve.

2.4.2. Badminton

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Lors de cette session, les rencontres se sont déroulées au temps dans des rapports de force de plus en plus équilibrés, avec des volants plastiques (mavis 500).

Déroulement de l'épreuve :

Echauffement : Les candidats disposent de 15' d'échauffement spécifique maximum sur les terrains avant le début officiel de la prestation physique.

Le candidat apporte son matériel personnel (raquette, short ou jupette), ce dernier doit être conforme au règlement fédéral en vigueur. Les volants, exclusivement en plastique sont fournis par le jury.

Les rencontres se déroulent au temps (4' chacune), elles sont auto-arbitrées par les candidats. Dans un souci d'identification rapide du candidat, des chasubles distinctives sont attribués aux candidats au début de l'épreuve.

A la suite d'une première phase de brassage sous forme de poules, les regroupements initiaux évoluent dans le but d'organiser la seconde et la 3ème phase de classement.

L'évaluation de la prestation physique est celle constatée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. A ce titre, rappelons que si le candidat est invité lors de l'accueil des épreuves d'admission à signaler s'il dispose ou non d'un classement, cette information n'a d'autre intérêt que d'organiser au mieux les 2 phases du duel.

Le référentiel d'évaluation intègre la note de 0/20, la liant non seulement au non-respect des conditions règlementaires en vigueur, mais également à un registre de jeu qualifié d'insuffisant au regard des exigences des niveaux de compétence de niveau 1 attendue.

Il est attendu des candidats qu'ils respectent scrupuleusement le règlement. En cas de manquement avéré et/ou répété, le jury se réserve le droit d'intervenir.

Nous avons rajoutés quelques précisions aux candidats concernant l'épreuve, lorsque le volant touche une structure au plafond (câble ou panier de basket) lors du service, celui-ci est à remettre seulement 1 fois. Lorsque le volant touche ces éléments pendant le match, c'est faute.

Ne pas oublier de finir le point en cours au coup de sifflet de la fin du match.

Niveau des prestations

La moyenne générale de l'épreuve physique est de : **09,09**

- Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui adoptent une prise de raquette inadaptée à la pratique, font de nombreuses fautes directes, y compris au service, ont un faible volume de jeu lié à leur motricité qui s'illustre par : une frappe coude bas, une faible dissociation segmentaire et des déplacements déséquilibrés. Le jeu au filet est quasi absent.
 - Caractéristiques d'un niveau insuffisant :
Le joueur adopte une posture de face ne permettant la mise en rotation de la ligne d'épaule.
Les déplacements proches vers l'avant sont équilibrés, et en pas courus inappropriés sur des volants lointains. Les déplacements sont tardifs.
Prise de raquette « universelle », mais empreinte de crispation excessive, avec peu de fouetté.
Trajectoires uniformes avec très peu de variations : Dégagements tendus, amortis et contre amortis en « cloche » qui ne permettent pas la création et l'utilisation d'une situation favorable. La rupture est fortuite et consécutive à une maladresse adverse. On observe peu de modalités de rupture et beaucoup de fautes directes. Niveau 1 à niveau 2. Les services sont uni modaux, souvent vers la profondeur du terrain adverse.

- Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui utilisent des coups variés qui permettent d'atteindre l'ensemble de l'espace adverse. Ils construisent le point en fixant ou débordant, se déplacent en pas chassés sur tout le terrain avec quelques déséquilibres aux extrémités, en particulier sur le fond de court revers. Les frappes de fond de court avec rotation centrale sont stabilisées (dégagements, amortis). Le jeu au filet (contre-amorti, rush) est exploité dans la construction du point.

- Caractéristiques d'un niveau convenable :

Les candidats utilisent des coups variés qui permettent d'atteindre l'ensemble de l'espace adverse. Ils construisent le point en fixant ou débordant, se déplacent en pas chassés sur tout le terrain avec quelques déséquilibres aux extrémités, en particulier sur le fond de court revers. En retard le revers est bloqué, en avance il est contourné. Les déplacements sont entrepris mais tactiquement perfectibles car insuffisamment corrélés aux retours possibles. Les frappes de fond de court avec rotation centrale sont stabilisées (dégagements, amortis). Le jeu au filet (contre-amorti, rush) est exploité dans la construction du point. Le joueur utilise la prono-supination de l'avant-bras pour accélérer le volant. Les services sont parfois variés pour **déséquilibrer** l'adversaire. Une différenciation est perceptible avec les filles qui à ce niveau restent encore en difficulté vers l'avant lors de trajectoires rapides et/ou précises, et sur les coups défensifs et le jeu est moins rapide. Niveau 3 à niveau 4.

- Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui maîtrisent de nombreux coups techniques, se déplacent et frappent de manière équilibrée dans tous les secteurs du terrain, sont décisifs dans le jeu au filet (block, kill), jouent près des lignes et varient le rythme du jeu (smashes d'interceptions). Les préparations sont masquées et les feintes efficaces. Le candidat s'adapte au jeu adverse.

- Caractéristiques d'un bon niveau de prestation :

On observe une anticipation et une rapidité de la mise en mouvement, les déplacements fluides et économes visent l'interception précoce du volant. Préparation similaire, parfois masquée, pour un ensemble de coups. Efficacité dans tous les secteurs du jeu, en coup droit comme en revers. Les candidats sont décisifs dans le jeu au filet (blocks, kills, contre-amortis) jouent près des lignes, varient le rythme du jeu et sont capables de feintes avant la distribution des trajectoires. Le candidat s'adapte au jeu adverse. **Le jeu est rapide. Niveau 5 et joueurs classés.**

Conseils aux candidats :

- Se préparer longtemps avant l'épreuve en envisageant cette prestation comme une rencontre continue avec des oppositions différentes. Le candidat doit témoigner du meilleur niveau de performance et de compétence à chaque instant de chaque rencontre.
- Avoir une pratique régulière et encadrée qui permette de construire une motricité adaptée. La participation à des compétitions est recommandée.
- Une bonne qualité de préparation nécessite de se présenter dans les meilleures conditions pour exploiter ses qualités en badminton. Il s'agit, pour les candidats, d'arriver dans un état de fraîcheur physique, psychologique et prêt à gérer les émotions indissociables d'une telle épreuve.
- Les candidats doivent avoir conscience des sollicitations énergétiques, musculaires, articulaires inhérents à cette pratique pour gérer au mieux sa prestation et son intégrité physique.
- Les candidats doivent être prêts physiquement pour jouer 6 matchs à intensité élevés. Ils doivent s'entraîner avec des volants plastiques pour pouvoir d'adapter à des niveaux scolaires.
- Il est impératif que les candidats connaissent le règlement du badminton.
- Le port de chaussures de salles semble incontournable pour se préserver et optimiser ses capacités de déplacement.
- Deux années de préparation encadrée, incluant une pratique régulière et la participation à des compétitions, sont recommandées pour construire une motricité spécifique et efficiente, ainsi qu'une expérience de pratiquant.

Généralités

Conseil aux formateurs : penser à former les étudiants quant à la pratique du badminton lorsque ces derniers prennent l'activité en polyvalence. L'activité badminton ne peut pas être considérée comme

une activité refuge sans un minimum de formation, les formateurs doivent avoir une connaissance approfondie des attentes du jury et des compétences qui lui sont propres.

2.4.3. Handball

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

- Appel des candidats : 13h45. Présentation d'une pièce d'identité, de la convocation et remise d'un maillot de couleur numéroté qui sera rendu à la fin de l'épreuve pratique de handball.

Tout candidat qui se présente après cette annonce est considéré comme absent et n'est pas autorisé à concourir dans l'épreuve.

A l'attention des candidats : quelques obligations à respecter

- L'espace d'attente pendant toute la durée de l'épreuve se présente sur le côté droit du terrain (sous les tribunes)
- Echauffement possible de 25' dans la salle ; pendant lequel seront indiqués le poste de départ et l'ordre des rencontres. Début de rencontres à 14h15.
- Toute communication avec les personnes extérieures au concours est interdite. Les téléphones portables doivent être éteints.
- Un retour dans les vestiaires n'est possible qu'avec l'accord de l'arbitre ou du responsable de l'épreuve.

Précisions concernant le cadre réglementaire de l'épreuve :

- Les **modalités pratiques** de cette évaluation sont tirées du B.O.n°29 du 22 juillet 2010.
- **Rencontres de handball selon 2 phases** : L'une à effectif normal puis à effectif réduit.
- **En 1^{ère} phase (7 contre 7)** : la défense 1-5 est imposée. Les candidats seront amenés à jouer contre plusieurs équipes (sauf si 17 candidats et moins).
- **PAUSE** d'environ 30 minutes à partir de laquelle seront constituées de nouvelles équipes homogènes de niveau pour la 2^{ème} phase.
- **En 2^{ème} phase** : la défense est imposée : étagée 2-3 au départ de l'attaque placée, qui peut être temporairement déformé.
- **Le temps de jeu** (poste de GB compris) est d'environ 30 minutes minimum, mais peut varier légèrement selon le contexte (effectif, diversité des postes ou lignes, GB..)
- **Ligne préférentielle** : l'évaluation porte au moins sur 50% du temps effectif sur cette ligne.
- **L'évaluation s'établit sur 2 lignes différentes** (AV/AR, AV/GB, GB /AR).
- **L'arbitrage** : règlement fédéral sauf pour les sanctions, signifiées (ex.2') mais non appliquées pour ne pas fausser le rapport de force.
- **Les conditions du Zéro** : Le référentiel d'évaluation intègre la note de 0/20, la liant non seulement au non-respect des conditions réglementaires en vigueur, mais aussi à des questions de sécurité, de manquement à l'éthique sportive ; ou encore au regard d'un registre de jeu qualifié d'insuffisant quant aux exigences des niveaux de compétence attendue au collège et au lycée.
- En cas de blessure, il y aura arrêt du jeu et appel du médecin si cela s'avère nécessaire. Un temps de récupération est laissé au candidat qui ne pourra reprendre le jeu qu'après les soins et l'avis du médecin.

A l'attention du public :

- Le public est accueilli et installé dans un espace réservé – Il reçoit les informations suivantes :

Le silence est exigé. Aucune circulation hors de la tribune dédiée aux personnes extérieures à l'épreuve. Toute communication avec les candidat(e)s est interdite, de même que filmer, photographier ou prendre des notes durant l'épreuve. Les téléphones portables doivent être éteints. En cas de non-respect des exigences inhérentes au concours, il sera procédé à une sortie de la salle.

B/ Niveau des prestations

- les candidats ayant témoigné d'un faible niveau

En terme de connaissances : un manque d'informations ou de vécu concernant les règles simples du handball (l'engagement du jeu par l'intermédiaire d'une passe, la pose du pied sur la ligne lors de touche, les contacts sur les bras des joueurs lors des tirs...), les limites du terrain (joueurs appelant la balle en zone ou en touche...), le statut attaquant / défenseur, la position favorable de tir . En défense, certain(e)s ne connaissant pas le placement en fonction du poste annoncé et se trompent, nécessitant un arrêt du temps et un recadrage de poste.. Quelques-uns n'ont aucune connaissance des gestes usuels d'arbitrage, notamment en ce qui concerne l'engagement rapide.

En terme de capacités : les candidats accompagnent le jeu avec un temps de retard et leurs placements nuisent à la continuité du jeu. Ces candidats sont donc peu concernés par les actions de jeu de leur équipe. Pour beaucoup d'autres, la gestion de l'effort pose problème. La perception des partenaires, adversaires et du couloir de jeu direct en 1ère comme en 2ème phase est minimale, voire absente ; conduisant à des choix d'actions peu pertinents. L'enchaînement et/ou la coordination des actions est faible et séquentialisée. En défense, les candidats ne font pas de choix pertinents dans leurs actions et sont souvent dangereux pour les autres comme pour eux-mêmes. Le duel tireur / gardien de but est rarement favorable au tireur, et beaucoup tirent même de façon inopportune. Ces candidats fuient le rapport de force. D'autres enfin n'ont que très peu de capacités compatibles avec cette activité physique.

En termes d'attitudes : Quelques rares candidats contestent l'arbitrage alors qu'ils sont en faute ou critiquent le jeu de leurs partenaires. Certains adoptent une attitude de fuite de la pratique et évitent de jouer avec les autres.

- les candidats ayant témoigné d'un niveau convenable

En terme de connaissances : l'acquisition des règles associées au niveau de jeu, notamment l'engagement rapide, les rôles dévolus aux différents postes occupés, surtout en 2ème phase.

En terme de capacités : celles et ceux ayant su s'entraîner pour tenir et soutenir un effort optimal sur différentes périodes de jeu. En tant que Porteur de balle, certains ont su gérer l'alternative passe/dribble de progression vers la cible sans pression défensive, rechercher prioritairement un partenaire démarqué en avant ou dans le secteur proche, sont capables d'enchaîner une course dans un intervalle et un tir en zone favorable. En tant que non porteur de balle, ceux-ci sont capables de se démarquer dans l'espace proche du porteur de balle, à distance optimale et en déplacement. En tant que défenseur, les actions individuelles de harcèlement, dissuasion et/ ou interception sont acquises sans pour autant s'inscrire dans un projet commun. Ces candidats accompagnent le jeu ou agissent de manière adaptée mais selon un registre de jeu partiel.

En terme d'attitudes : les candidats ont su s'impliquer dans toutes les phases de jeu à leurs postes respectifs ; s'engager dans les deux phases de jeu en respectant son intégrité physique et celles des autres, sans pour autant en intégrer tous les rôles.

- les candidats ayant témoigné d'un bon niveau

En terme de connaissances : les principes d'efficacité tactiques en effectif normal et réduit (comment attaquer de manière efficiente la cible adverse face à une défense imposée en 1-5 ou 2-3 par exemple...); les principes d'efficacité techniques (au niveau défensif : la variété et la disponibilité des appuis ; la notion de distance de charge, les interceptions au niveau offensif : le placement pour tirer et battre le gardien...) ;les principes de jeu liés à chaque rôle au sein d'une organisation défensive et offensive.

En terme de capacités : le fait de soutenir un effort intense en gardant une lucidité lui permettant de peser sur le jeu. En tant que porteur de balle, la palette des passes est variée et justifiée (courte, à rebond, en vision périphérique, avec effet...). Les enchaînements d'action (engagement, fixation, prise d'intervalle ...) se font en dissociation segmentaire dans un temps et un espace varié, augmentant l'incertitude de l'adversaire. Les tirs permettent de systématiquement battre le gardien car ce duel est toujours à leur avantage. En tant que non porteur de balle, l'engagement dans l'intervalle est judicieux

et apporte du sens à l'attaque, les actions d'induction, de changement de rythme, de variété des courses sont constatées, créant des incertitudes multiples pour l'adversaire direct comme pour l'équipe adverse. En tant que défenseur, les actions supplémentaires d'aide au joueur en difficulté, de contre effectif, d'anticipation sur la phase de jeu suivante sont les indices d'un niveau supérieur, en liaison avec une communication orale efficace permettant de s'impliquer dans un jeu collectif.

En terme d'attitudes : la maîtrise de son engagement face aux joueurs adverses et à leur différence de niveau est un élément positif. Certains savent défendre mais prendront en compte le rapport de force favorable en adaptant leur jeu au niveau plus faible de l'adversaire. D'autres encore se sont pris(e)s au jeu en motivant leurs partenaires en cas d'échec, en les encourageant durant les rencontres. Cette attitude n'est pas objet d'évaluation mais a été appréciée à sa juste valeur.

Remarque : même si, lors de l'épreuve, le jury n'a pas connaissance du statut de chaque candidat ; 2 types de profil se dégagent pour les « optionnaires » reconnus comme tels :

- les véritables spécialistes guident le jeu et en sont les initiateurs. Ils permettent aux autres de se mettre en situation favorable et font évoluer favorablement le niveau de jeu de leur équipe dans l'espace et dans le temps.
- les optionnaires par défaut (et plus ou moins performants) possèdent des capacités indéniables de joueurs de sports collectifs, mais ont des problèmes moteurs ; surtout en ce qui concerne le tir. Leur motricité spécifique est révélée par le temps de jeu. Les intentions de jeu sont louables mais le résultat de leurs actions demeure aléatoire. Certains ont su adapter leurs actions au regard de l'épreuve

Les 2 types de profil de candidats polyvalents:

- les candidats non préparés à l'épreuve se font rapidement remarquer par leurs capacités réduites, leurs connaissances parcellaires et leurs attitudes non conformes à la pratique. Ils s'essouffent vite et perdent rapidement de leur lucidité. Leur motricité spécifique est visible et ne peut s'adapter à la nouvelle forme demandée, d'où des difficultés réglementaires, techniques et tactiques.
- Les candidats (trop rares) dont le choix de polyvalence semble réfléchi, effectuant des performances de niveau correct. Ceux-ci ont intégré les attendus de l'épreuve et se sont préparés physiquement et intellectuellement. Ils savent appréhender leurs actions avec justesse, même si leurs actions sont limitées, et ceci dans les 2 phases de jeu.

Conseils aux candidats :

Généralités

Il convient de demander au candidat de se préparer à une épreuve physique en en intégrant les composantes : énergétiques, informationnelles, motrices, réglementaires, stratégiques et tactiques.

Une pratique régulière durant le cursus universitaire est indispensable. Une connaissance des différents niveaux de jeu par le biais d'observations de rencontres au niveau fédéral permettrait une meilleure maîtrise des règles, des systèmes, des dispositifs et formes de jeu couramment utilisés.

L'échauffement est un moment important de préparation à l'épreuve, qu'il convient de ne pas négliger ; notamment en terme d'intensité. La gestion de l'effort doit permettre aux candidats de rester lucide et de continuer à s'exprimer avec efficacité à son meilleur niveau sur la totalité de l'épreuve.

En 1^{ère} phase, le respect des postes annoncés n'empêche pas la diversité des rôles à tenir. Il convient d'être capable de connaître et d'appliquer les crédits d'action inhérents à chaque poste.

En 2^{ème} phase, le changement de dispositif défensif oblige chacun à des évolutions dans le jeu à produire. L'adaptation et la créativité sont des éléments permettant une élévation du niveau au regard de l'originalité de la défense 2-3 imposée. Une préparation spécifique à l'attaque de ce dispositif défensif, et réciproquement la gestion de cette défense, sont des étapes incontournables de préparation à l'épreuve.

L'efficacité des actions offensives -avec et sans ballon- et défensives est une composante de l'évaluation.

2.4.4. Football

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Durant l'épreuve, l'éthique sportive doit être observée par l'ensemble des candidats. Il est nécessaire d'adopter une attitude exemplaire, respectueuse en adéquation avec les exigences du concours. Le fait de réaliser une faute grave ou d'enfreindre les lois du jeu avec persistance est pris en compte lors de l'évaluation. Chaque candidat est garant de la préservation de son intégrité physique ainsi que de celle des autres joueurs.

Le jury rappelle l'obligation de se présenter avec une tenue règlementaire et adaptée à la pratique du football sur gazon naturel (chaussures, bas, protège-tibias, short, aucun objet ou bijoux dangereux ne sera autorisé).

Le jury est amené à pénaliser durement un candidat qui manifeste une méconnaissance flagrante du règlement en vigueur dans l'épreuve et s'il n'agit pas de façon évidente selon la logique interne de l'activité.

Dans cette perspective, le candidat qui présente une méconnaissance des modalités d'intervention sur le ballon, l'adversaire, le partenaire et qui ignore les aspects fondamentaux de l'activité (marque, aire de jeu, hors-jeu), s'expose à la rigueur sans concessions du jury.

A l'inverse, le jury reçoit de façon très favorable un candidat qui développe un investissement remarquable et qui propose une attitude exemplaire sur la totalité de l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve se déroule en deux phases sur la base d'une opposition à 6 contre 6 sur un terrain en gazon de 60 mètres par 45 mètres avec des buts de 7m32 X 2m44.

La première phase d'une durée de 10 minutes permet de constituer des équipes de façon homogène lors de la deuxième phase.

La deuxième phase d'une durée de 20 minutes (2 séquences de 10 minutes espacées d'un temps de repos) permet d'évaluer les candidats de manière définitive

Selon les besoins liés à l'organisation de l'épreuve, un candidat peut être amené à évoluer à un poste déterminé par le jury pour compléter une équipe (son temps de jeu à ce poste n'est alors pas pris en compte pour l'évaluation). Il est ainsi possible qu'un candidat occupe le rôle de gardien ou de joueur plastron pour faire respecter les bases d'un rapport de force équilibré.

Il est aussi envisageable qu'une équipe évolue quelques minutes supplémentaires pour garantir une opposition cohérente et permettre à l'ensemble des joueurs de l'équipe adverse d'être évalué selon une équité de temps.

Règlement spécifique de l'épreuve :

La prestation physique des candidats est arbitrée par un membre expert du jury qui fait respecter des aménagements spécifiques dans l'épreuve :

- la ligne de hors-jeu est placée à 13 mètres du but
- à l'intérieur de la surface de réparation matérialisée par cette ligne, toutes les fautes seront sanctionnées par un pénalty
- sur le reste de l'aire de jeu, toutes les fautes aboutissent à un coup franc indirect, le premier adversaire étant positionné à 6 mètres du ballon
- sur but marqué, la reprise du jeu est exécutée à la main par le gardien, le ballon devant franchir la ligne des 13 mètres
- toutes les relances du gardien sont réalisées à la main, le dégagement du pied ou en drop est interdit
- après une prise de balle, le gardien ne peut mettre la balle à terre pour la jouer avec le pied
- sur sortie de but, la reprise du jeu se joue au pied ballon arrêté dans la surface de réparation, la balle devant franchir la ligne des 13 mètres
- le gardien ne peut se saisir du ballon si il a été botté volontairement par un de ses partenaires

B/ Niveau des prestations

Les candidats ayant témoigné d'un faible niveau sont les candidats qui, par un volume de jeu insuffisant et un manque d'aisance technique, ne font jamais basculer le rapport de force en faveur de leur équipe. Leur activité est neutre, sans prise de risque et très souvent loin de la cible adverse.

En substance, ces candidats ont proposé une motricité inadaptée, non spécifique à l'APSA et des pertes de balles quasi systématiques.

Ils ont également produit un volume d'évolution très faible qui était uniquement dicté par la présence du ballon dans leur espace proche

Les candidats ayant témoigné d'un niveau convenable sont les candidats qui ont fait parfois basculer le rapport de force en faveur de leur équipe dans un registre préférentiel (défensif ou offensif) et rarement sur l'autre.

Ces candidats ont manifesté une aisance et une fluidité qui leur permet d'assurer la continuité du jeu mais leur bagage technique n'empêche pas certaines erreurs dans l'utilisation et la maîtrise du ballon. Ils maintiennent un volume de jeu constant mais n'investissent pas toutes les zones de l'espace de jeu.

Les candidats ayant témoigné d'un bon niveau sont les candidats qui par leur aisance avec le ballon ont permis la continuité du jeu sans erreurs techniques (à plus ou moins haute pression défensive).

Ces candidats investissent les différentes zones du terrain et enchainent les actions.

Ils font souvent basculer le rapport de force en leur faveur tant défensivement que offensivement.

Niveau de prestation des gardiens

Les candidats évalués sur le poste de gardien sont soumis aux mêmes exigences que les joueurs de champ mais doivent témoigner de compétences particulières.

Ont témoigné d'un niveau faible les gardiens qui ont présenté une attitude statique, des appuis instables et réalisé des arrêts fortuits.

Ces candidats gardiens ont produit par ailleurs des sorties rares et inappropriées et une relance mal assurée

Ont témoigné d'un niveau convenable les gardiens qui ont proposé une motricité spécifique du poste dans les différents registres : parades, sorties, relances, communication avec la défense.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats gardiens qui ont réalisé des arrêts déterminants sur les différentes formes de frappes et qui par leurs placements ont induit les comportements offensifs adverses.

Ils ont réalisé des sorties et des relances pertinentes et ont communiqué opportunément avec l'ensemble du collectif.

L'activité pratique football représente 250 candidats qui se subdivisent entre optionnaires et polyvalents. Vu le petit nombre de candidats polyvalents (environ 7% du volume total) et la non connaissance de leur statut avant la pratique physique, le jury ne peut porter un jugement objectif et explicite sur la particularité de leurs prestations.

Toutefois, on constate une certaine hétérogénéité au sein de l'ensemble des « optionnaires ».

Deux profils se distinguent :

- les véritables spécialistes

Ces candidats se caractérisent par une fluidité et une aisance technique qui leur permet d'assurer une continuité des actions même à très haute pression défensive. Ils maintiennent un bon volume de jeu dans toutes les zones avec une répétition des efforts même en fin d'épreuve, et font régulièrement basculer le rapport de force dans le registre offensif et défensif.

- les optionnaires par défaut et plus ou moins performants

Ces candidats manquent d'aisance technique, ce qui les conduit parfois à faire des choix inadaptés au vue des situations de jeu rencontrées. Ils jouent pour ne pas perdre la balle mais non pour déséquilibrer la défense adverse. Ils ne prennent pas ou peu d'initiatives pour faire basculer le rapport de force.

Ces candidats semblent manquer de préparation athlétique : leur volume de jeu décroît sensiblement en fin d'épreuve voire même dès la fin de la première phase.

2.4.5. Rugby

A / Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve:

Une tenue règlementaire est indispensable (Short type rugby, chaussettes hautes, chaussures à crampons)

Appel à 13h45 : l'échauffement individuel et collectif, d'une durée d'environ 30 minutes, n'est pas évalué. Il doit prendre en compte les spécificités de l'activité (courses, contacts...). Durant cette phase, les équipes ayant été informées du déroulement de l'épreuve, du règlement et de la durée de jeu, s'organisent collectivement.

L'épreuve se déroule en deux séquences de jeu opposant deux équipes de 8 joueurs sur un espace de 65m de long sur 45m de large. Le jury se réserve le droit de réduire les équipes à 7 joueurs en fonction des effectifs présents.

L'organisation des équipes est laissée libre aux candidats, mais la polyvalence étant recherchée sur l'ensemble de l'épreuve, le jury impose aux trois joueurs les plus proches de la remise en jeu de constituer la phase statique de mêlée. L'arbitre extérieur à l'évaluation, applique le règlement fédéral qu'il faut connaître.

Le règlement est identique à celui du rugby à XV, catégorie C, avec les aménagements suivants :

- La mêlée s'effectue à trois joueurs, 2 en 1^o ligne et 1 joueur en 2^o ligne pour autoriser le départ type 3^o ligne centre. La mêlée est simulée et le demi de mêlée ne peut pas suivre la progression du ballon.
- La touche s'effectue avec un alignement constitué de 4 joueurs maximum, lanceur et relayeur compris. Le choix d'organisation est laissé à l'équipe bénéficiant du lancer comme dans le rugby à 15. L'alignement est disposé dans une zone dont les limites sont à 5 et 10 m de la ligne de touche. Le relayeur n'a pas le droit de rentrer dans l'alignement pour sauter. Le soulevé en touche du sauteur est interdit.
- La ligne des 22m est remplacée par une ligne située à 10m de la ligne de but.
- L'équipe qui marque un essai effectue le coup d'envoi.
- Le temps d'épreuve est découpé en deux séquences de 15 minutes effectives d'évaluation.

Le jury se donne la possibilité de rééquilibrer le rapport de force à tout moment de l'épreuve.

Procédures de notation

Les candidats sont évalués selon un indice de jeu correspondant au rapport du volume de jeu du candidat et de son efficacité, associée à une hiérarchisation des candidats.

Les candidats ayant un très faible volume de jeu seront pénalisés même si leurs actions sont efficaces.

Les actions évaluées prennent en compte les comportements du porteur de balle, des non porteurs et des défenseurs.

Ces actions sont répertoriées en actions « bonifiantes », positives, neutres, négatives ou pénalisantes.

La valeur des actions prend en compte la capacité à :

- s'engager avec pertinence dans l'activité.
 - prendre des initiatives et à renverser le rapport de force en attaque comme en défense.
- réaliser des habiletés gestuelles spécifiques inhérentes aux différents rôles.

En conclusion :

Le respect du protocole est un gage d'équité pour les candidats.

Ces derniers sont évalués par 4 jurés différents.

B/ Niveau des prestations

Les candidats ayant témoigné d'un niveau irrecevable :

- la note zéro sur 20 fait référence au non-respect des conditions réglementaires et sécuritaires en vigueur, mais aussi à un niveau de pratique qualifié d'insuffisant au regard des exigences des niveaux de compétences attendues au collège niveau 1.
- Dans le cas où le jury et/ou le médecin du concours estime qu'un candidat met en danger son intégrité physique et/ou celle des autres candidats, ils s'accordent le droit de stopper la prestation de ce candidat. La note sera pondérée au prorata du temps effectif de pratique.

Les candidats ayant témoigné d'un faible niveau

- Les candidats qui méconnaissent le rugby (règlement, circulation des joueurs, diversité des rôles etc..) et/ ou qui s'impliquent de façon épisodique dans l'activité (évitent les défis, manquent d'engagement, disposent d'un espace d'intervention limité, se situent toujours à la périphérie du jeu, très faible volume de jeu), qui ne sont jamais à l'initiative du jeu.
- Les candidats ayant un haut niveau d'engagement physique mais des grandes lacunes techniques occasionnant un danger pour eux-mêmes et leurs adversaires notamment dans les attitudes au contact et au duel.
- Les candidats qui manquent de disponibilité pour le jeu et qui n'assurent aucun rôle lors des phases de conquête.

A un degré moindre, n'ont pas témoigné d'un niveau suffisant :

- Les candidats "énergétiques" présentant une importante présence au ballon désordonnée ou stéréotypée.
- les candidats n'assurant que partiellement les statuts d'attaquant ou de défenseur dans les différents jeux de ligne.
- Les candidats qui ne peuvent s'exprimer que dans un rapport d'opposition avec peu de pression

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Faible volume de jeu ou nombreuses actions inadaptées.

- Qualitativement: Prédominance d'actions de transmission à distance de l'adversaire, ou pénalisant systématiquement la continuité du jeu, fautes réglementaires graves et/ou répétées, jeu dangereux, anti- jeu.

Les candidats ayant témoigné d'un niveau convenable

Présentent une activité régulière durant les deux séquences en attaque et en défense, capables:

- d'assurer la conservation du ballon sur la ligne de front.
- d'effectuer des choix adaptés et de s'intégrer dans les différentes formes de jeu pour maintenir la continuité.
- de prendre des initiatives dont la réalisation ne modifie pas le rapport de force.
- Les candidats qui se cantonnent dans un rôle mais qui sont moins à l'aise dans la suppléance.

Indicateurs retenus :

- Quantitativement : Volume de jeu conséquent.
- Qualitativement : Equilibre entre les actions positives et négatives.

Les candidats ayant témoigné d'un bon niveau

Montrent durant les deux séquences:

- un volume de jeu important.
- un registre technique et tactique complet en attaque et en défense (intégrant aussi les formes de jeu au pied).
- une capacité à créer des actions décisives de déséquilibre quel que soit le rapport de force, quels que soient les rôles assurés.
- une prestation constante et un niveau d'intensité élevé **durant les deux séquences de jeu.**
- une communication efficace en défense et en attaque

Indicateurs retenus:

- Quantitativement : Volume de jeu très important.
- Qualitativement : Grande quantité d'actions positives, et/ou « bonifiantes ».

Conseils aux candidats :

Le jury invite les candidats à :

- Se préparer individuellement et collectivement :
- Se préparer à maintenir son niveau de prestation élevé (dimension énergétique) pendant toute la durée de l'épreuve. On observe trop souvent une « baisse de régime » en séquence 2 préjudiciable à la notation.
- Se préparer à tenir tous les rôles et les différents postes imposés dans les phases de lancement de jeu. (Stratégie à adopter en rapport avec l'organisation collective et l'efficacité de son équipe.). Cela nécessite aussi une maîtrise de son engagement physique, ainsi qu'une maîtrise technique des gestes fondamentaux. Le niveau de compétence 5 sert de référence à l'évaluation. Il est souhaitable d'avoir une pratique régulière hebdomadaire d'entraînement.
- Respecter l'esprit, connaître et appliquer les règles du jeu (plus particulièrement autour de l'intervention sur le porteur de balle, le jeu au sol et la zone plaqueur-plaqué).

Généralités

- Renseigner la fiche d'identification.
- Prévenir la veille de l'épreuve tout problème physique auprès du médecin du concours.

A titre préventif, il est rappelé que la spécificité de l'activité et de l'épreuve nécessite un niveau de préparation suffisant, garantissant le maintien de l'intégrité physique des candidats.

Il est fortement conseillé de se munir d'un protège dents, d'une protection (haut de corps) spécifique et adaptée, et d'une réserve d'eau suffisante pour la durée de la pratique.

2.4.6.Judo

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

A l'issue de l'appel et la présentation de l'épreuve, les candidats sont pesés en judogi complet. L'épreuve commence par un échauffement libre et autonome. Le jury propose ensuite, de manière facultative, une seconde phase d'échauffement (exercices conventionnels de judo). En fonction de leur poids et, le cas échéant, du niveau attesté sur les trois dernières années, les candidats sont répartis dans des poules. Le temps de combat est de 4 minutes pour tous les candidats. A l'issue des poules, afin de mieux évaluer la prestation des candidats, le jury peut procéder à des combats supplémentaires. Un classement est alors établi en fonction de la prestation du jour.

Lors de la prestation, différents paramètres sont pris en compte : la performance, la diversité des actions offensives et défensives, les systèmes d'attaque et de défense ainsi que la gestion énergétique des combats. L'éthique, la connaissance de l'arbitrage et l'attitude en général, sur la durée de l'épreuve, sont également appréciées.

Laisser échapper des grossièretés pendant l'épreuve ne correspond ni à l'esprit du judo, ni à l'exemplarité que l'on attend d'un enseignant d'EPS. Cette attitude contraire à l'éthique sera sanctionnée.

Dans le cas où le candidat n'a pu effectuer ses trois combats minimum suite à un abandon, l'attribution de la note se fait au prorata des combats réalisés. L'arbitrage est effectué conformément au code d'arbitrage de la fédération française de judo. De ce point de vue, le rituel est à respecter. Néanmoins des adaptations liées à l'organisation de l'épreuve, sont apportées. Conformément au règlement d'arbitrage, l'attribution directe d'une pénalité pour faute grave (HANSOKU MAKE) entraîne pour le candidat sanctionné la perte du combat. En cas de récurrence d'un acte dangereux, le candidat est exclu de la compétition. En cas d'égalité, à la fin du temps réglementaire d'un combat, la décision est rendue aux drapeaux. En cas de problème médical, l'arbitre demandera l'intervention du médecin. Après diagnostic, celui-ci prononcera la poursuite de la compétition ou l'arrêt du combat ou le retrait définitif de l'épreuve pour le candidat. Dans le cas où l'un des deux candidats marque ippon avant la

fin du temps réglementaire, la victoire lui est attribuée, mais si le combat est trop bref pour juger qualitativement de la performance, le jury se réserve le droit de prolonger la prestation, éventuellement jusqu'au terme des 4 minutes et sous la forme de combat ou de randori.

B/ Niveau des prestations

Il faut établir une distinction entre les prestations choisies par les candidats optionnaires et les candidats polyvalents : pour les deux profils il faudra renseigner les trois niveaux de pratique suivants :

Les candidats ayant témoigné d'un faible niveau ont :

- une méconnaissance du règlement et du rituel
- marqué peu d'avantages.
- manifesté une attitude exagérément défensive.
- eu une saisie et des déplacements aléatoires mettant en péril leur intégrité physique.
- une mauvaise gestion des combats sur le plan énergétique qui laisserait penser que les candidats ne se préparent pas correctement au regard des attentes de l'épreuve.

Les candidats ayant témoigné d'un niveau convenable ont :

- gagné une partie de leurs combats.
- mis en place un projet tactique simple et stéréotypé.
- une saisie intentionnelle adaptée à la réalisation d'une technique de projection
- montré une attitude et un engagement positifs tout au long de l'épreuve
- réalisé des actions offensives debout et/ou au sol

Les candidats ayant témoigné d'un bon niveau ont :

- fait preuve de continuité en attaque et en défense dans les différents secteurs (debout, liaison debout-sol, sol).
- mis en place un projet technico-tactique performant et adapté aux caractéristiques de l'opposition.
- ont majoritairement gagné leurs combats avant la limite de temps.
- une saisie préférentielle leur permettant de construire un système d'attaque et de défense efficace ainsi qu'un spécial performant
- géré de façon optimale l'ensemble de la compétition, ont une pratique régulière de l'activité judo, gèrent la globalité de l'épreuve (3 à 4 combats).

Types de profil se dégagent pour les « optionnaires » :

- **les véritables spécialistes**
 - Les actuels compétiteurs qui pratiquent encore l'activité de façon régulière en milieu fédéral.
- **les optionnaires plus ou moins performants**
 - les candidats ayant repris l'activité judo pour présenter l'épreuve du concours.
 - les pratiquants de club qui ne s'engagent pas dans une pratique compétitive.
 - Les candidats qui supposent leur niveau de pratique antérieure suffisant et qui ne se sont pas suffisamment investis dans leur préparation au concours.

Types de profil de candidats polyvalents :

Les candidats ayant des qualités technico-tactiques insuffisantes pour s'opposer aux optionnaires majoritaires dans l'épreuve Judo ont préparé l'épreuve sur le plan :

- de l'éthique
- de l'arbitrage
- de la gestion du combat.

Conseils aux candidats :

Il est important de se préparer spécifiquement à l'épreuve et à ses sollicitations.

Les attentes du jury vont dans le sens de l'efficacité mais aussi de la maîtrise technique de l'activité. L'expérience récente acquise en compétition s'avère un atout majeur pour le candidat, notamment sur le plan de la gestion énergétique et tactique des combats. Le candidat peut se construire des repères utiles pour la gestion de cette épreuve (gestion de l'échauffement, préparation aux combats, récupération, intensité des combats).

Les candidats gagneraient à maîtriser leurs émotions pendant toute l'épreuve. De plus, ils devront prendre en considération l'évolution récente de l'arbitrage.

2.4.7. Savate-Boxe française

A/ Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Précisions concernant le cadre réglementaire de l'épreuve :

- L'appel est réalisé en tenue réglementaire de savate (Intégrale en une ou 2 parties ; chaussures de savate),
- La pesée se fait à l'issue de l'appel .Les boxeurs sont regroupés en poids approchants.
- La durée de l'échauffement est de 20 minutes. Chacun aura la possibilité de rester en mouvement durant l'épreuve sans en gêner le déroulement (absence de bruits).
- L'intégrale en une ou deux parties est obligatoire, ainsi que toutes les protections obligatoires de l'assaut.
- Les chaussures doivent être homologuées SBF (semelle et bords lisses).
- Les casques seront prêtés par le jury et les gants personnels pourront être refusés s'ils ne présentent pas toutes les conditions de sécurité. Dans ce cas une paire plus conforme sera proposée au candidat.
- Déroulement de l'épreuve :
- Les candidats s'opposeront lors de 2 assauts de 2 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos contre 2 adversaires différents.
- Une reprise supplémentaire peut leur être imposée à l'issue des 2 rencontres.
- De ce fait le candidat sera disponible jusqu'à la remise de ses papiers d'identité qui marquera la fin de l'épreuve.
- Le second assiste le boxeur sans pour autant lui promulguer de conseil (Gestion de l'eau et de la bassine)
- L'arbitre, de qualification fédérale applique le règlement de la FFSEBF qu'il faut connaître.

B/ Niveau des prestations

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- Touchent peu ou pas (boxe dans le vide) ;
- Ne prennent pas en compte les actions de l'adversaire ;
- Ne gèrent pas l'aspect énergétique.
- Ne maîtrisent pas les fondamentaux réglementaires (la distance ;le contrôle et l'armé)

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- Présentent une motricité de boxeur (garde, appuis et déplacements adaptés) ;
- Enchaînent deux à trois coups (même segment ou segments différents).
- Prennent des informations sur l'adversaire et sont dans une logique de riposte.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- Enchaînent de manière variée (armes, coups, cibles) ;
- Utilisent des enchaînements pied(s)-poing(s) ou poing(s)-pied(s) ;
- Utilisent l'enceinte (début de cadrage).
- Prennent des informations sur l'adversaire pour faire basculer le rapport de force (contre)

2 types de profil se dégagent pour les « optionnaires » :

- les véritables spécialistes : Les candidats ayant un vécu de l'activité en compétition.

- les optionnaires par défaut et plus ou moins performants : Les candidats ayant une pratique régulière dans un cadre fédéral ou universitaire depuis au moins 2 années.

3 types de profil de candidats polyvalents:

- les candidats non préparés, présentant une insuffisance technico tactique ; une méconnaissance du règlement et de la logique de l'activité.
- les candidats préparés mais n'ayant pas les qualités physiques requises pour l'épreuve et ceux qui présentent une mauvaise condition physique.
- Les candidats (trop rares) dont le choix de polyvalence semble réfléchi, effectuant des performances de niveau correct. Ce type de candidats présente une motricité de boxeur , garde, appuis, déplacements, distance prend en compte les actions de l'adversaire en attaque **et** en défense. Sa boxe est variée (armes, cibles, coups), et ses coups sont enchaînés. Enfin il se caractérise par une gestion du potentiel énergétique afin de rester lucide.

Conseils aux candidats :

- Avoir une condition physique adaptée au type d'effort de l'assaut. Ce qui induit une préparation physique adaptée et spécifique.
- Chercher à gagner chacun des assauts tout en faisant preuve d'une maîtrise technique et tactique.
- Respecter les contraintes réglementaires de la Savate Boxe Française (contrôle, distance, trajectoires) dans une logique d'opposition en assaut Une pratique régulière (minimum 2 fois par semaine sur une durée de 2 ans apparaît comme étant le minimum pour se rapprocher de la moyenne).
- Avoir participé à des compétitions en assaut.

D. DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSION : LA LEÇON D'EPS

1. DEFINITION ET SENS DE L'ÉPREUVE

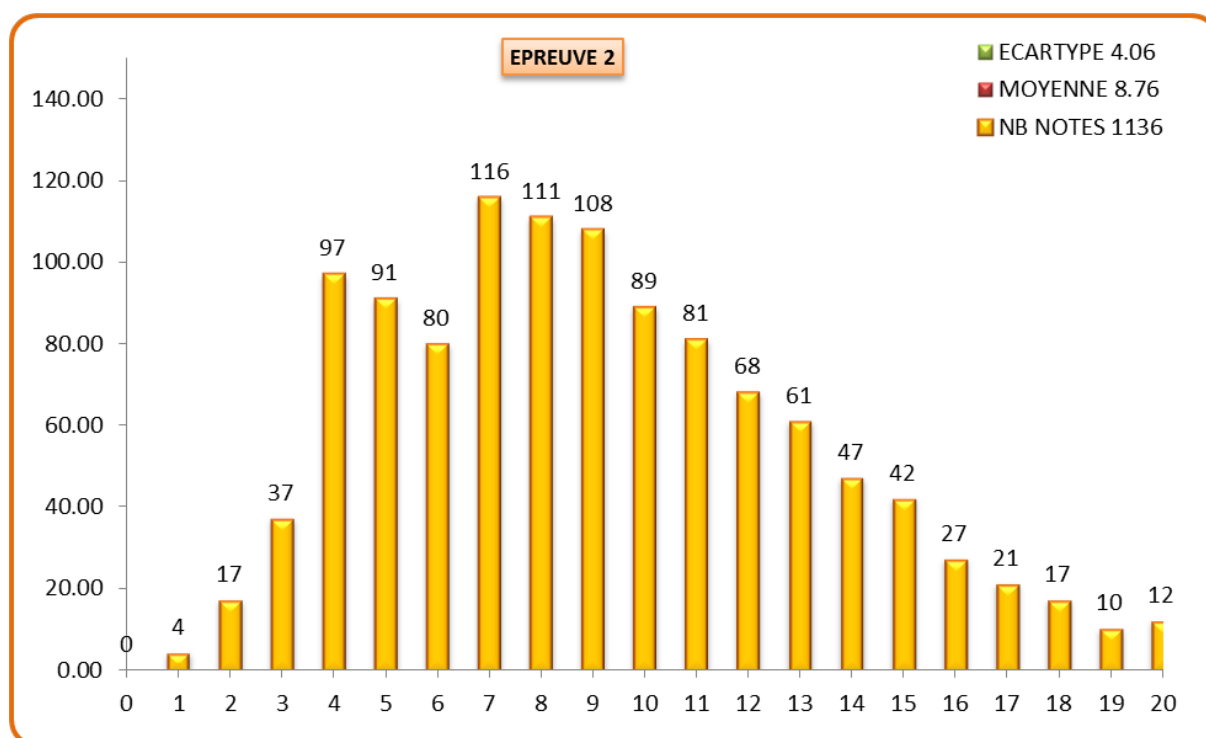
L'arrêté du 28 décembre 2009 fixe et délimite la deuxième épreuve d'admission du CAPEPS-CAFEP. Cette épreuve représente la moitié des coefficients des épreuves d'admission et se compose de deux parties : la première partie de l'épreuve consiste en une leçon d'éducation physique et sportive se référant aux programmes d'EPS des collèges et des lycées, déclinée dans un contexte d'établissement et organisée par un projet pédagogique d'EPS (exposé : vingt minutes ; entretien avec le jury : cinquante minutes) ; la seconde partie de l'épreuve consiste en une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire d'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes, entretien avec le jury : dix minutes). 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde.

Dans cette épreuve, le candidat² doit faire preuve de sa capacité à mobiliser ses connaissances, à analyser, à prendre position, à se distancier pour situer son action et se projeter dans sa future mission de professeur, concepteur de son enseignement, assumant des responsabilités dans sa classe, dans l'établissement et au sein du système éducatif, permettant, ainsi, au jury de recruter un fonctionnaire de l'Education Nationale (catégorie A de la fonction publique).

Pour la session 2013, la **moyenne** des notes **des candidats classés** à cette épreuve est de **08,76** ; **aucun candidat n'a obtenu une note égale à zéro** à l'une ou l'autre des deux parties de l'épreuve.

Les moyennes sur chaque sous parties d'épreuve sont Leçon : **06.11 / 14** Agir : **02.65 /06**

Voici la répartition des notes



2. PREMIERE PARTIE DE L'ÉPREUVE : « LEÇON D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE »

Le candidat doit démontrer qu'il a réfléchi aux enjeux de l'Education Physique et Sportive au sein du système éducatif. A partir de choix d'enseignement élaborés pour un contexte particulier, il doit envisager les effets de ses propositions en référence aux textes et aux préconisations officielles.

² Dans ce rapport le terme « candidat » est utilisé de manière générique pour désigner les candidats des deux sexes.

2.1. La question initiale

Pour la session 2013, la question était la suivante :

A partir des éléments que vous aurez retenus, vous exposerez, pour la classe de (X élèves présents), la leçon n° au sein de laquelle vous présenterez une ou plusieurs situations. Vous considérerez que cette leçon a une durée de pratique effective de

COMPETENCE ATTENDUE Niveau dans l'activité

Par décision du jury, la durée de la leçon, quels que soient les éléments du dossier, était d'une heure trente pour l'activité physique sportive et artistique support de la leçon et d'une heure pour l'activité natation. Le libellé de la compétence attendue correspondait à celui du programme en vigueur.

2.2. Les éléments du dossier d'établissement fourni aux candidats

Le dossier d'établissement est composé d'un document papier et d'un document vidéo qui témoignent et rendent compte d'un contexte d'enseignement de l'EPS inscrit dans « l'écologie singulière » d'un EPLE. Les documents présentent les priorités retenues dans le projet d'établissement, les principaux éléments du projet pédagogique d'EPS et de l'association sportive, le projet de classe ou du groupe d'élèves, le projet de cycle, le plan du lieu d'enseignement (suivant le cas sous forme d'un document papier ou au travers des images vidéo), des informations relatives aux deux dernières leçons précédant la leçon à exposer. Le dossier d'établissement (documents papier et vidéo) apporte des éléments concernant les élèves de la classe en EPS et dans l'activité physique sportive et artistique support de la leçon : leurs comportements et attitudes scolaires, certains traits caractéristiques de leur engagement dans l'apprentissage. Concernant ce dernier point, le document vidéo, d'une durée comprise entre 6 et 7 minutes, propose des images extraites des différents moments de la leçon précédant celle que devra concevoir le candidat. Ces images portent sur l'activité de la classe puis de différents élèves ou groupes d'élèves ; elles ont été retenues pour susciter la réflexion du candidat.

2.3. Compétences du candidat validées par cette partie de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier le niveau de maîtrise des connaissances didactiques, pédagogiques, scientifiques et institutionnelles du futur enseignant lui permettant de proposer une leçon d'EPS, inscrite dans un contexte d'établissement, pour une population caractérisée d'élèves, en vue d'acquisitions référées aux compétences des programmes d'enseignement.

En référence aux compétences requises des enseignants en fin de formation initiale, définies dans le cahier des charges de la formation des maîtres en vigueur (arrêté du 12 mai 2010), il est attendu du candidat, **futur enseignant d'Education Physique et Sportive du service public d'éducation** :

- Qu'il maîtrise les connaissances nécessaires à l'enseignement de l'EPS pour comprendre et rendre opérationnelle la matrice disciplinaire actuelle en articulant des :
 - connaissances des textes en lien avec le contexte de l'EPLE ;
 - connaissances des élèves en activité d'apprentissage dans le cadre des finalités de l'EPS ;
 - connaissances sur le traitement didactique et pédagogique des activités physiques sportives et artistiques support de la leçon, adapté à un contexte scolaire et des élèves singuliers.

- Qu'il conçoive une leçon, complète et séquencée, inscrite dans un cycle d'enseignement, composée de situations d'apprentissage, fondée sur une analyse problématisée et fonctionnelle des données du contexte, tout en répondant aux exigences institutionnelles.
 - Qu'il prévoie l'organisation du travail des élèves de la classe ou du groupe d'élèves.
 - Qu'il prenne en compte la diversité des élèves de la classe ou du groupe classe.
 - Qu'il envisage l'utilisation des différentes fonctions et modalités de l'évaluation.

- Qu'il situe son intervention dans un contexte professionnel élargi (EPLÉ et système éducatif) et s'y engage.

Ainsi, le jury valide les compétences du candidat à :

- anticiper une démarche d'enseignement dans un contexte singulier,
- sélectionner des informations (analyse du contexte, des élèves en activité d'apprentissage en EPS à partir des différentes pièces du dossier),
- mettre ces informations en relation pour opérer des choix permettant de contribuer à l'atteinte de la ou des « compétences attendues » des programmes,
- planifier une leçon dans son intégralité et concevoir une ou des situations d'apprentissage,
- établir des relations entre les données extraites du dossier (document papier et vidéo) et les propositions formulées, et argumenter les choix opérés dans cette leçon,
- mobiliser des connaissances de différents registres au service de son argumentation,
- répondre avec précision, cohérence et recul critique.

Le jury est attentif à identifier les capacités du candidat à anticiper, s'adapter et s'engager.

2.4. La leçon d'EPS : exposé et entretien

Les prestations du candidat dans cette partie de l'épreuve peuvent être caractérisées de la façon suivante :

L'exposé

Le candidat a totale liberté de se positionner en continuité ou en rupture, partiellement ou totalement, par rapport au traitement des éléments proposés ; il n'y a pas d'attente *a priori* du jury. Ce positionnement doit être impérativement argumenté.

Sélectionner les éléments remarquables d'un contexte singulier (dossier d'établissement papier et vidéo), **les articuler, les problématiser au service d'une démarche d'enseignement.**

Les éléments remarquables sont relatifs aux élèves en activité d'apprentissage en EPS : dimensions motrices, dimensions méthodologiques et sociales, en lien avec ce contexte singulier.

- Les meilleurs candidats sont en mesure de présenter un cadre de lecture des éléments clefs du dossier dans les domaines moteurs et non moteurs. Ils identifient, problématisent et hiérarchisent les éléments caractéristiques qui vont leur permettre de construire leur leçon. Ils les remobilisent pour leur argumentation. Ces choix ne sont pas seulement énoncés mais sont opérationnalisés tout au long de la présentation de la leçon. De ces choix, se dégage une problématique de construction de leçon. Ils sont capables de repérer les liens entre document papier et vidéo en montrant ce qui a été construit par les élèves sur les différents plans. Ils interprètent la vidéo comme étant la partie émergée du chemin réalisé par la classe. Ils n'identifient pas seulement des manques dans les prestations des élèves mais repèrent la nature des différents obstacles que ces derniers rencontrent ainsi que les ressources disponibles pour les dépasser. Ces candidats sélectionnent des éléments remarquables qu'ils analysent au regard des acquisitions visées motrices, méthodologiques, sociales. Ils identifient des profils d'élèves et/ou repèrent les difficultés rencontrées par les élèves mais aussi leurs réussites et proposent des transformations différenciées. Les meilleurs candidats sont en mesure d'analyser la motricité des élèves.

Ils se positionnent par rapport aux éléments du dossier en portant un regard critique sur le contexte, la programmation, le projet de cycle et les leçons. Ils proposent une leçon cohérente qu'ils justifient au regard des différents éléments du contexte (positionnement dans le cycle, articulation avec les Compétences Attendues et la Compétence Propre ainsi qu'avec les besoins effectifs des élèves...). Ils conçoivent des situations d'apprentissage adaptées aux possibilités des élèves. Les meilleurs candidats sont capables de mettre en relation les Compétences Méthodologiques et Sociales avec les compétences motrices et d'opérationnaliser cette mise en relation.

- Les candidats en difficulté se contentent de lister quelques caractéristiques sans les exploiter. Ils se centrent quasi-exclusivement sur l'une ou l'autre des pièces du dossier d'établissement (papier

ou vidéo). Certains candidats perdent du temps à énumérer ce qu'ils retiennent du dossier sans extraire les points sur lesquels ils pourraient fonder leur approche de la leçon. Ils s'arrêtent le plus souvent sur des détails qu'ils n'exploitent pas réellement dans l'exposé de leur leçon. Certains généralisent ou infèrent des conduites d'élèves à partir d'un incident ou d'un élément remarquable du dossier (papier ou vidéo). Ces candidats corrélaient quasi-systématiquement les informations sélectionnées dans la vidéo, au plus, à deux niveaux d'habiletés motrices d'élèves génériques. Ils présentent la leçon sans lien explicite avec ce qui précède ou ce qui suit. Ils ne prennent pas de recul par rapport aux informations présentes dans le dossier.

Opérer les choix de leçon et les présenter dans la perspective de la compétence attendue du programme dans l'APSA pour la classe donnée

Les meilleurs candidats montrent en quoi la leçon qu'ils conçoivent prend en compte les éléments du dossier d'établissement. Ils émettent des hypothèses :

- sur les obstacles à franchir en relation avec la mobilisation et le développement de ressources ;
- sur les transformations à envisager ;
- sur les acquisitions recherchées en lien avec la compétence attendue qui leur est proposée dans l'énoncé du sujet.

Ils exploitent ces données de façon raisonnée, en les interprétant à partir de cadres variés, pour présenter les objectifs de la leçon qu'ils situent dans le cycle. Ils envisagent des stratégies d'intervention en proposant des régulations sur l'activité d'apprentissage des élèves.

La plupart des candidats perçoivent les comportements moteurs, les élèves atypiques, les éléments liés à la sécurité ; d'autres se centrent essentiellement sur l'ambiance de travail ou sur des caractéristiques de climat de classe.

Les candidats en difficulté ne parviennent pas à utiliser les éléments listés pour faire des choix, reproduisant le plus souvent la structure, les contenus, les formes de travail de la dernière leçon présentée dans le dossier. Ils se centrent sur l'APSA indépendamment de l'activité des élèves. Ils ne proposent que des solutions plaquées, inadaptées sans lien avec les constats qu'ils ont eux-mêmes effectués. Les conduites typiques énoncées s'appuient sur des éléments de motricité externes au dossier, supposés ou inférés.

Exposer la leçon : de la prise en main à la fin de son intervention avec les élèves

Sur le registre de la temporalité interne à la leçon

Les meilleurs candidats entrent rapidement dans l'exposé de la leçon, en présentent la structure chronologique et indiquent la manière dont elle se termine. Ils centrent leur exposé sur les apprentissages des élèves conçus dans une continuité.

Les candidats en difficulté privilégient un exposé linéaire des éléments factuels du contexte d'établissement, ce qui ne leur permet pas de réserver un temps suffisant à l'exposé de la leçon dans son intégralité : ils confondent souvent conclusion de l'exposé et bilan de la leçon. Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance d'explicitier la manière dont ils terminent leur leçon avec les élèves.

Sur le registre de l'organisation spatiale de la leçon

Les meilleurs candidats situent les élèves et leur propre positionnement dans les espaces de travail, au regard des installations et matériels disponibles. Ils précisent la place de l'enseignant dans ces dispositifs. Les candidats anticipent la faisabilité des dispositifs proposés. Ils indiquent comment ils prennent en compte la diversité des élèves et envisagent différentes formes de régulations et d'interactions montrant ainsi leur compétence à organiser le travail de la classe.

Les candidats en difficulté proposent une organisation peu opérationnelle, qui manque de cohérence avec l'objectif de la leçon. En se limitant souvent à la seule mise en activité des élèves, ils exploitent peu les ressources offertes pour construire la leçon (formes de groupement, matériel, gestion de

l'espace, etc.). Ils reprennent les situations du dossier sans argumenter. Les situations proposées sont peu opérationnelles, voire mettent en péril la sécurité des élèves.

Sur le registre des choix didactiques en vue de transformer les élèves

Les meilleurs candidats situent leurs propositions par rapport aux acquis antérieurs des élèves, aux exigences du programme d'EPS (mise en lien : Compétence Propre – Compétences Méthodologiques et Sociales – Compétences Attendues), à la place de la leçon dans la durée du cycle. Ils sont en mesure d'indiquer quel est le « pas en avant » dans les apprentissages quelle qu'en soit leur nature. Ils utilisent des variables didactiques pour concevoir les situations d'apprentissage. Les contenus sont différenciés pour tenir compte de l'hétérogénéité des élèves. Leurs choix s'appuient sur des données scientifiques.

Les candidats en difficulté ne sont pas en mesure de proposer des choix clairs et argumentés. Ces candidats reproduisent souvent la leçon précédente sans aucune évolution ou proposent une leçon générique sans prendre en compte les élèves présents dans le dossier.

Sur le registre des situations

Les meilleurs candidats savent justifier l'articulation des situations en lien avec leur objectif de leçon. Ils sont capables de préciser « ce que l'élève apprend dans la leçon et comment il apprend » en prenant appui, de façon pertinente, sur des connaissances didactiques et scientifiques.

Les candidats en difficulté en restent à des situations plaquées, présentées pour elles-mêmes, centrées sur la mise en activité des élèves mais pas sur un projet d'acquisitions clairement identifié. Leurs propositions restent descriptives, cumulées et/ou juxtaposées. Les situations d'apprentissage ne sont pas articulées les unes avec les autres.

L'ENTRETIEN

L'entretien a pour fonction de définir, préciser, approfondir, diversifier les propositions initiales du candidat et d'élargir la réflexion concernant son engagement professionnel. Il lui permet de porter un regard critique ou distancié sur la démarche d'enseignement. Dans ce cadre, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité d'argumenter, de justifier et de prendre position. Qu'il soit en rupture ou en continuité avec les éléments du dossier (document papier et vidéo), les choix opérationnalisés par le candidat sont référés à des éléments de ceux-ci et à des connaissances maîtrisées. Il est attendu qu'il fasse preuve d'engagement, d'ouverture, de réactivité et de positionnement professionnel tout au long de l'entretien.

Argumenter et justifier les choix effectués (diagnostic, conception et planification de la leçon, organisation du travail de la classe, prise en compte de la diversité des élèves, évaluation des acquis des élèves et des effets de son enseignement dans un contexte professionnel élargi et s'y engager).

Les meilleurs candidats réussissent à articuler des éléments choisis du contexte de l'établissement, en lien avec des descriptions fines des conduites des élèves issues de la vidéo et une analyse de la compétence attendue pour construire des propositions cohérentes. Ils sont également capables de préciser ou d'améliorer l'organisation de la classe, ce que les élèves apprennent et comment ils apprennent dans les situations d'apprentissage initialement proposées. Ils sont capables d'identifier les effets de leur enseignement et d'anticiper des régulations effectives pour chaque élève. Ils perçoivent également les enjeux de l'évaluation et en intègrent les différentes formes dans leur démarche d'enseignement.

De plus, ils situent leur intervention dans un système complexe dépassant celui de leur établissement, prenant en compte l'ensemble des textes de l'EPS et de l'éducation.

Au final, ils parviennent à maintenir un bon niveau d'analyse et de réflexion permettant de percevoir les différents enjeux et d'explorer les modalités d'interventions professionnelles en coopération avec les différents partenaires éducatifs.

Les candidats en difficulté dépassent rarement leurs propositions initiales, souvent préconçues, calquées et/ou standardisées (magie de la tâche) sans justification au regard du dossier et de la Compétence Propre traitée. Les propositions faites, souvent floues, sont contreproductives et/ou

peuvent mettre en péril les élèves. Des faiblesses sur l'organisation du travail de la classe sont trop souvent constatées.

Ils évoquent la différenciation sans être forcément capables de la préciser. Ils ne peuvent donc pas en concevoir les mises en œuvre. Ils envisagent l'évaluation de manière anecdotique en se limitant à la notation.

L'intervention, la réflexion et l'engagement se limitent au périmètre de la classe. Ils peuvent aussi avoir une connaissance lacunaire du fonctionnement d'un établissement et des programmes. Le jury constate trop souvent une prestation inégale en fonction des thématiques abordées ainsi qu'une diminution de la qualité des réponses au fil de l'entretien.

Mobiliser des connaissances de différents registres au service de son argumentation

Les meilleurs candidats réussissent à mobiliser, lors de l'entretien, des connaissances professionnelles, institutionnelles, pratiques et/ou scientifiques approfondies permettant de répondre à des problèmes spécifiques au dossier. Ils font référence à « ce qu'il y a à faire » en termes de connaissances, capacités et attitudes choisies de façon pertinente. Ils sont capables de préciser les repères à donner aux élèves. En outre, ils situent les enjeux au regard du contexte proposé, et parviennent à faire des propositions concrètes et pertinentes dans le système éducatif en y associant différents partenaires.

Les candidats en difficulté ne mobilisent que des connaissances didactiques et pédagogiques superficielles, formelles, décontextualisées ne permettant pas d'énoncer ce qu'ils attendent concrètement de leurs élèves. De surcroît, les connaissances institutionnelles sont vagues, parcellaires voire inexacts. Les mises en relation théorie/pratique restent pauvres et ne tiennent pas ou peu compte du contexte élargi de l'établissement.

2.5. Niveaux de prestation des candidats

Pour la session 2013, la moyenne des notes obtenues par les candidats à cette partie de l'épreuve s'établit à **06,11**. En ce qui concerne la première partie de l'épreuve « Leçon d'EPS », le jury constate différents degrés de maîtrise dans l'exposé comme dans l'entretien. Ils sont présentés du niveau le plus faible au plus élevé.

Dans l'exposé :

Le candidat présente une leçon qui n'est pas conduite jusqu'à son terme et/ou n'assure pas l'intégrité des élèves. Une mauvaise gestion du temps ne permet pas de faire aboutir la présentation de la ou des situations d'apprentissage. Les éléments du dossier (papier ou vidéo) ne sont pas pris en compte pour la construction de la leçon. Celle-ci ne s'appuie pas sur des éléments de motricité. Les situations exposées ne présentent ni transformations, ni acquisitions. Les propositions faites sont dangereuses et/ou contreproductives. Le manque de connaissances et d'analyse de l'APSA conduit parfois à des propositions ne s'inscrivant pas dans la Compétence Propre des programmes.

Le candidat présente une leçon qui met en action ses élèves mais qui produit des apprentissages inadaptés, au mieux incidents. Les éléments retenus dans le dossier ou dans la vidéo, anecdotiques, parcellaires ou pléthoriques sont annoncés de façon linéaire. Le candidat fait peu de liens entre le dossier et la vidéo. Une lecture approximative de la motricité des élèves amène des propositions de situations d'apprentissage plaquées. Elles sont une simple reprise non justifiée des situations du dossier. La leçon n'existe que dans le temps présent, elle n'est pas située dans le cycle. Le pôle moteur est minoré.

Le candidat présente une leçon inscrite dans la temporalité du cycle d'enseignement. Il choisit quelques éléments remarquables du dossier papier et vidéo pour proposer des situations porteuses de transformations. Le candidat envisage des mises en apprentissage adaptées à la majorité des élèves au regard de la motricité repérée sur la vidéo. Pour autant les pôles moteur, méthodologique, social sont insuffisamment articulés. Les Compétences Méthodologiques et Sociales sont exposées mais non mises en œuvre.

Le candidat justifie une leçon structurée à partir d'informations multiples, articulées et pertinentes au regard des différentes pièces du dossier (papier et vidéo). Il se positionne dans une logique de continuité ou de rupture (en partie ou en totalité) et en explicite les raisons. Les transformations sont différenciées, les Compétences Méthodologiques et Sociales sont activées et mises au service des apprentissages, les contenus sont adaptés et régulés.

Dans l'entretien

En dépit des questions orientées par le jury, le candidat fait preuve de peu d'analyse et reste sur les propositions énoncées. Il ne lève pas les doutes lorsque l'organisation du travail de la classe apparaît potentiellement contreproductive ou dangereuse. Le candidat ne parvient pas à identifier ce qu'il y a à apprendre et à évaluer : son intervention se résume à une mise en activité réduite de la classe. Le candidat méconnaît les textes.

Le candidat ne parvient pas à justifier les propositions de son exposé. Il évoque ou énonce des connaissances approximatives dans différents champs (institutionnels, contextuels, caractéristiques élèves...) sans lien réel avec les propositions formulées, des contenus génériques, des situations standards (magie de la tâche), une organisation floue. Le candidat applique les programmes de l'EPS et parle de différenciation sans en envisager les mises en œuvre possibles.

Le candidat mobilise des connaissances lui permettant d'expliquer ses choix de manière structurée. Sa démarche cohérente permet une organisation fonctionnelle favorisant les apprentissages du plus grand nombre liés à des niveaux identifiés. Il veille à prendre en compte la diversité des élèves. Sa connaissance du contexte spécifique d'établissement lui permet d'intervenir en relation avec ses instances, structures, équipes et projets. Enfin, le candidat se montre un acteur engagé au sein de son établissement.

Le candidat articule ses connaissances et les éléments contextuels du dossier pour justifier ses choix personnels, en montre le caractère opérationnel au regard de chaque élève, situe ses propositions par rapport aux enjeux de la discipline. Le candidat envisage différents niveaux d'intervention dans la classe, dans l'établissement, au sein du système éducatif. Les meilleurs candidats développent une posture réflexive à propos des effets de leur démarche d'enseignement dans le cadre des enjeux du système éducatif. Ils s'engagent, problématisent, ajustent leurs propositions.

2.6. Conseils aux candidats

Au regard des prestations des candidats, le jury recommande de se préparer à la construction d'une leçon dans les 5 Compétences Propres à l'EPS et pour toutes les activités physiques sportives et artistiques inscrites au programme du concours.

Il souligne la nécessité d'inscrire sa leçon dans les Compétences Attendues du programme sans oublier leur lien avec les Compétences Propres à l'EPS et les Compétences Méthodologiques et Sociales.

L'activité d'apprentissage proposée aux élèves doit s'inscrire dans une temporalité qui dépasse celle de la leçon.

Le jury recommande d'exploiter le dossier dans sa totalité ce qui nécessite une méthode de travail et la gestion du temps de préparation au regard des deux parties de l'épreuve. Il convient de ne pas privilégier l'un ou l'autre des documents. Le jury rappelle, en revanche, que la prise en compte d'un élément remarquable suppose une analyse et son exploitation lors de la conception de la leçon.

Le caractère professionnel de cette épreuve, lié à la lecture de l'activité d'apprentissage des élèves, nécessite dans le cadre de sa préparation, de s'entraîner sur des supports vidéo ou d'aller observer des leçons d'EPS dans les cinq compétences. Le jury tient à souligner que concevoir une leçon d'EPS pour des élèves singuliers ne peut consister en un « copier-coller » de prêt-à-porter didactique ne s'articulant pas avec les caractéristiques motrices et comportementales observées. Il souligne à ce propos que le temps accordé à la présentation de la leçon lors de l'exposé doit être central.

Pour faciliter la communication avec le jury, les candidats sont invités à utiliser des médias (choix prioritaires, schéma des situations, organisation spatiale, postures d'élèves, etc.) qui ne seront cependant pas évalués.

3. SOUS EPREUVE : AGIR EN FONCTIONNAIRE DE L'ETAT DE MANIERE ETHIQUE ET RESPONSABLE

A partir d'une question préalablement posée par le jury et qui fera l'objet d'une transposition dans un autre contexte au cours de l'entretien, le but de cette deuxième partie de l'épreuve est d'évaluer la capacité du candidat à proposer une réponse à un problème professionnel. Cette réponse intégrée à une réflexion éthique, responsable, ancrée sur le statut spécifique de fonctionnaire d'Etat devra

révéler un réel engagement et se traduire en actes inscrits dans la logique d'un EPLE et du système éducatif, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette partie de l'épreuve vise à vérifier la capacité à mobiliser des compétences professionnelles de l'enseignant. Elle demande de savoir agir en articulant de manière indissociable les dimensions de l'éthique, de la responsabilité, et en s'inscrivant dans le cadre institutionnel et réglementaire. Cette articulation permet de mesurer le niveau de réflexion et d'engagement du candidat, la hauteur de vue, le recul dans la réponse apportée au problème professionnel posé et donc sa compréhension du rôle de fonctionnaire d'Etat.

Il est attendu que le candidat se situe dans la posture d'un fonctionnaire d'Etat engagé soucieux de garantir la qualité du service public d'éducation et de respecter les valeurs de la République ainsi que les usages déontologiques liés à sa fonction. Il est également attendu du candidat qu'il sache opérationnaliser ses prises de position, organiser et planifier ses actions dans l'espace et le temps, en sollicitant les partenaires et les instances concernés par le problème professionnel posé.

3.1. La question posée

L'énoncé du sujet prend appui sur un ou plusieurs éléments remarquables du dossier utilisé pour la leçon d'EPS et propose une situation concrète de la vie professionnelle d'un enseignant. Chaque énoncé s'achève par une question unique : « comment pensez-vous devoir agir ? ».

Dans le développement de sa réponse, le candidat doit percevoir la nature des problèmes, les enjeux et les mises en tension provoquées, renvoyant aux dimensions de l'éthique et de la responsabilité engagées à différents moments et différents niveaux des missions du cadre A de la fonction publique.

3.2. Exposé et entretien

Les prestations des candidats, dans cette partie de l'épreuve, peuvent être caractérisées de la façon suivante.

Exposé

Cet exposé, souvent peu planifié, révèle un certain formalisme pouvant amener à traiter les questions posées sans prendre le recul nécessaire permettant de justifier les réponses. Cette année, peu de candidats ont exploité avec efficacité les dix minutes allouées.

Il est attendu du candidat qu'il :

- construise une problématique à partir d'une définition des mots clés du sujet,
- envisage, au-delà d'un traitement linéaire et chronologique, des actions articulées aux dimensions suivantes : éthique, responsabilité, fonctionnariat,
- mobilise des valeurs et les convictions qui l'animent au service d'une éthique professionnelle prenant en compte les enjeux du service public d'éducation,
- situe sa responsabilité et celle des différents acteurs,
- se positionne suivant différents angles de vue,
- s'appuie sur une connaissance de l'établissement en identifiant les différents acteurs et leur cadre d'intervention,
- mobilise les textes comme des ressources pour à la fois analyser les enjeux et envisager les possibilités d'actions ; ainsi l'esprit du texte prime sur sa simple citation,
- identifie les marges d'actions pour coopérer avec des partenaires,
- envisage, conformément aux missions du professeur, différents niveaux de réponse : la classe, l'établissement et son environnement.

L'entretien

La première partie de l'entretien, permet au candidat d'approfondir les interactions entre l'éthique, la responsabilité du fonctionnaire et les actions envisagées. Le jury valorise les candidats capables d'enrichir et de préciser leurs actions sur le plan de la temporalité, des lieux et des partenaires.

Lors de la deuxième partie de l'entretien, le jury en proposant d'autres contextes et d'autres pistes évalue le niveau de réflexion du candidat et sa capacité à proposer d'autres axes de traitement du problème posé.

3.3. Niveaux de prestation des candidats

Pour la session 2013, la moyenne des notes obtenues par les candidats à cette partie de l'épreuve s'établit à 2,65. Le jury constate différents degrés de maîtrise :

- Le candidat n'a pas préparé son épreuve. Ses propositions se révèlent inadaptées par défaut d'anticipation. Il ignore une partie de sa responsabilité. La dimension éthique est souvent non perçue ou réduite à sa personne. Son engagement dans le service public est très limité. Les actions restent à court terme, inadaptées ou génériques.
- Le candidat propose des actions intuitives et isolées, limitées au contexte immédiat. Quelques connaissances formelles, réglementaires viennent en appui d'un raisonnement où la dimension éthique est superficielle et convenue. L'engagement reste de principe, la responsabilité est limitée, le candidat agit de façon intuitive et ses propositions sont réduites au contexte immédiat.
- Le candidat est réfléchi et opérationnel, il relie les quatre dimensions (éthique, responsabilité, actions et degré d'engagement du fonctionnaire). Il fait preuve d'une éthique professionnelle fondée sur les valeurs éducatives. Il s'engage en prenant ses responsabilités et coopère avec les membres de la communauté éducative de l'établissement. Il mobilise des connaissances précises et adaptées aux différents niveaux de son intervention et établit de manière implicite et partielle des liens entre les différentes dimensions du sujet.
- Le meilleur candidat a perçu les dilemmes éthiques et professionnels et s'engage dans des actions réfléchies et planifiées en coopération avec tous les acteurs de l'établissement. Ses propositions démontrent un engagement réflexif, intégrant une éthique humaniste et des valeurs. Le candidat articule les quatre dimensions et s'inscrit dans la déontologie du métier.

3.4. Conseils aux candidats

Le jury recommande d'accorder un temps suffisamment long de préparation de la réponse à la question. Le candidat ne peut se contenter d'aborder quelques pistes dans la préparation de l'exposé, en pensant pouvoir les développer durant le temps d'interrogation. Il lui faudra dépasser la simple énonciation des textes et la définition des termes du sujet. Il devra s'inscrire dans une problématique qui les met en relation.

Le candidat doit clairement se positionner. Sa réponse ne peut s'improviser et nécessite qu'il s'empare de la dimension éthique de son futur métier d'enseignant.

Une réflexion en amont doit être menée par le candidat pour percevoir la diversité de la dimension éthique et des dilemmes qu'elle peut générer. Il doit anticiper ces questions lors de sa préparation au concours pour proposer un engagement responsable, authentique, et planifié.

L'implication dans un stage en établissement associée à une réflexion personnelle est un point d'appui déterminant qui permet d'appréhender la réalité des relations qui s'y jouent (vie scolaire, équipes, partenaires...).